



Document de référence 2010



MEDICAL™

l'esprit de service

Document de Référence 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 janvier 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



S.A. au capital de 4 076 094,05 Euros - Siège social : Cité Internationale, 44 quai Charles de Gaulle, 69463 Lyon Cedex 06 - 352 497 465 RCS Lyon - Siret 352 497 465 00067 - APE 6420 Z

Sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence :

- le rapport d'activité du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 tels que présentés dans le rapport d'activité et dans le rapport financier inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 janvier 2010 sous le numéro D 10-0029 ;
- le rapport d'activité du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 tels que présentés dans le rapport d'activité et dans le rapport financier inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 janvier 2009 sous le numéro D 09-0041.

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le précédent Document de Référence.

Les deux Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société LVL Médical (www.lvlmedical.com) de l'AMF (www.amf-france.org).



➤ Le mot du Président

2010 a été une année dont nous pouvons être fiers. Elle s'est achevée sur de bonnes performances pour LVL Médical, prouvant la solidité du Groupe et sa capacité à évoluer dans un contexte difficile. Nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé : avoir une croissance forte et durable. Cette année fut marquée par la consolidation et le développement des axes stratégiques de notre organisation, notamment le renforcement des équipes dédiées au développement et au pilotage opérationnel.

L'année 2010 a été caractérisée par une meilleure reconnaissance de notre métier, de sa réalité et de ses enjeux avec notamment les 1^{ères} assises des Prestataires de Santé à Domicile en partenariat avec les autorités de tutelle, l'élaboration d'un Livre Blanc de la profession mais surtout la signature d'une convention nationale avec l'Assurance Maladie engageant ainsi les prestataires dans une démarche responsable et partagée de régulation des dépenses de santé.

Par ailleurs, le monde de la santé est en pleine mutation :

- déploiement de la loi HPST du 21/07/09 (Hôpital, Patients, Santé et territoires) recherchant un meilleur équilibre et une meilleure articulation entre les prises en charges institutionnelles et à domicile, inscrivant notamment l'éducation thérapeutique dans le parcours de soins du patient ;
- vieillissement de la population s'accompagnant d'une hausse de la prévalence des maladies chroniques et invalidantes (cancer, diabète, insuffisance respiratoire chronique, maladies neurodégénératives, etc.).
Quinze millions de patients souffrent aujourd'hui de pathologies chroniques et 200 000 nouveaux patients, dont 150 000 diabétiques, sont diagnostiqués chaque année ;
- évolution des technologies médicales permettant une prise en charge à domicile ;
- accroissement du nombre de personnes en situation de perte d'autonomie ;
- accès aux soins pour le plus grand nombre ;
- raccourcissement des durées de séjours en soins aigus ;
- fermeture d'hôpitaux de proximité ;
- saturation des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Dans ce contexte, LVL Médical s'inscrit pleinement dans la réalité de ces changements en proposant des solutions axées sur la qualité des prestations, le confort du patient et le bénéfice pour la collectivité. Elle est ainsi de plus en plus l'interlocuteur privilégié des acteurs des systèmes de santé.

Pour exemple, le développement de la chimiothérapie à domicile, axe majeur du Plan Cancer, s'est intensifié en 2010. Il est aujourd'hui reconnu d'une part, que la chimiothérapie à domicile offre un confort indéniable aux patients dont la qualité de vie s'en trouve considérablement améliorée (pas de trajet en ambulance pour se rendre à l'hôpital, pas d'attente dans les hôpitaux, etc.) et d'autre part que le retour au domicile peut influencer l'acceptation et la bonne tolérance de la chimiothérapie, diminuant en particulier les effets secondaires. LVL Médical a été à ce titre référencé comme partenaire exclusif du Centre Léon Bérard, centre anti-cancéreux leader en France.

La confiance que nous témoigne le corps médical nous pousse à concentrer nos efforts au développement de nouveaux services à domicile afin de répondre aux besoins les plus spécifiques de nos patients et améliorer toujours plus leur qualité de vie au quotidien. Une enquête de satisfaction a été menée auprès des prescripteurs permettant ainsi d'ajuster notre offre par rapport aux besoins exprimés par les médecins.

En 2010, un adulte sur dix souffre d'une affection rénale et les données épidémiologiques montrent que la fréquence des affections rénales va croître d'un facteur 1,5 à 2 d'ici à 2025. Ainsi, nous sommes confiants dans le fait que la dialyse péritonéale, pratiquée actuellement en ambulatoire à des coûts prohibitifs, pourra, dans un futur proche, être réalisée par nos équipes auprès des patients, à leur domicile.

Grâce au dynamisme de nos équipes et à un marché très porteur, LVL Médical a encore de belles perspectives de développement, notamment dans le secteur des soins à domicile où notre Groupe dispose d'une expérience réussie de plus de quinze ans en Allemagne (2 000 patients suivis chaque jour par 1 600 infirmières).

Je tiens à remercier très sincèrement les femmes et les hommes qui, par leur engagement au quotidien, leur énergie, leur compétence, leur motivation et leur implication ont permis de construire ce groupe. Je souhaite également remercier les actionnaires qui nous ont accordé et renouvelé leur confiance tout au long de l'exercice.

De grands chantiers nous attendent encore. Avec des équipes mobilisées, une organisation renforcée, LVL Médical se donne les moyens d'une nouvelle croissance pour 2011 et s'affirme incontestablement comme un partenaire de choix pour la mise en place du système de Santé de demain.



Jean-Claude Lavorel

Président Fondateur

jean-claude.lavorel@lvmedical.fr



➤ Le mot du Directeur Général

LVL Médical a atteint aujourd'hui une taille significative. Forts de l'engagement quotidien de plus de 2 200 collaborateurs (650 en France et 1 550 en Allemagne au 30/09/2010), nous prenons en charge plus de 47 000 patients (45 000 en France et 2 200 en Allemagne au 30/09/2010) pour des pathologies de plus en plus lourdes, allant de l'insuffisance respiratoire à des maladies rares et lourdes, nécessitant des traitements très pointus (chimiothérapie, immunothérapie..).

L'activité a ainsi connu cette année un fort développement avec un Chiffre d'Affaires en hausse de 14 % pour atteindre 155,1 millions d'euros. L'activité Allemande représente le même poids en Chiffre d'Affaires que l'Assistance Respiratoire en France (58,9 millions d'euros) et les Activités Perfusion – Nutrition entérale – Insulinothérapie ont connu une croissance forte pour représenter plus de 24% du Chiffre d'Affaires (37,5 millions d'euros).

Cette année a été marquée notamment par la mise à disposition de nos médecins prescripteurs d'un portail extranet leur permettant d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives à la prise en charge et au suivi de leurs patients. Au-delà de la facilité d'accès aux informations relatives au suivi du patient, cet outil renforce étroitement le lien de confiance et d'échange entre le médecin et nos équipes. Parallèlement le premier lot de notre nouveau système d'information a été déployé et a permis notamment à la plate-forme d'achat et de maintenance centralisée de bénéficier d'un outil performant.

En Allemagne, l'acquisition des sociétés AKS et Filius en janvier 2010 et de Air Vital en juillet 2010 ont permis d'accélérer notre croissance outre-rhin et de conforter notre position de leader dans les soins à domicile.

Cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la qualité puisque nos activités ont obtenu le renouvellement aussi bien en Allemagne qu'en France de la certification qualité des prestations. Ce haut niveau de qualité est entre autres le fruit du fort investissement réalisé aussi bien en France qu'en Allemagne sur la formation interne de nos équipes. Cette formation passe non seulement par une amélioration de l'intégration des nouvelles équipes mais encore par une formation continue permanente.

L'accélération de la croissance et l'amélioration de la qualité de nos prestations n'ont pas été menées au détriment de la rentabilité. En effet, l'EBITDA a progressé en valeur absolue et s'est maintenu en pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Le Résultat Net progresse quant à lui nettement sur l'exercice.

Depuis la clôture de l'exercice, le groupe a lancé une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) sur ses propres titres portant sur 6% du capital de la société LVL Médical Groupe sur la base d'un prix de 20 euros par action. Cette OPAS avait notamment pour objectif de permettre la remise de titres existants dans le cadre de l'exercice des BSAAR et le financement de croissances externes par échange de titres. La souscription a été 4 fois supérieure au nombre de titres proposés et a offert aux actionnaires, soit la possibilité de rendre liquide une partie de leur participation, soit de bénéficier d'une relation dans des conditions avantageuses.

L'exercice en cours ne manque pas non plus d'objectifs ambitieux, tels que la poursuite du déploiement de notre nouveau système d'information, le renforcement de nos équipes de développement et l'optimisation de nos processus achats pour la France. La nécessaire consolidation et la bonne intégration des structures récemment acquises doivent conduire à une amélioration de nos marges en Allemagne.

L'ensemble de ces éléments doivent participer activement à renforcer la position du Groupe LVL Médical, tant en France sur son métier d'interlocuteur privilégié de la prise en charge du patient à domicile sur des traitements de plus en plus techniques et pointus, qu'en Allemagne, sur le métier des soins à domicile et de la prise en charge globale du patient nécessitant des soins intensifs de longue durée (en Centre dédié ou à domicile).



Stanislas Lavorel

Directeur Général Délégué
stanislas.lavorel@lvlmedical.fr



Sommaire

1	Personne responsable du Document de Référence	11	11	Recherche et développement, brevets et licences	65
	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	12			
	Attestation du responsable du Document de Référence	12	12	Information sur les tendances	67
	Politique d'information	13		Événements récents	68
				Perspectives d'avenir	68
2	Contrôleurs légaux des comptes	15	13	Prévisions ou estimations du bénéfice	71
	Commissaires aux Comptes titulaires	16			
	Commissaires aux Comptes suppléants	16	14	Organes d'administration, de direction et de surveillance	73
	Rémunération des Commissaires aux Comptes	17		Membres du Conseil d'Administration	74
	Renouvellement des Commissaires aux Comptes	17		Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance	77
3	Informations financières sélectionnées	19		Conflits d'intérêts potentiels et accords	79
4	Facteurs de risques	21	15	Rémunération et avantages	81
	Risques relatifs à l'activité de la Société	22		Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société	82
	Risques opérationnels	23		Engagements d'indemnités de départ	82
	Risques juridiques	24		Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	82
	Risques de marché	24		Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	82
	Engagements hors-bilan	25		Stock-options et actions gratuites	82
	Assurances et couverture des risques	26		Recommandations AFEP/MEDEF	83
5	Informations concernant la Société	29	16	Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	85
	Histoire et évolution de la Société	30		Echéance du mandat des administrateurs	86
	Investissements	31		Contrats de service	86
6	Aperçu des activités	33		Comités spécialisés	86
	Présentation de l'activité assistance médicale à domicile : LVL Médical en France	34		Gouvernement d'entreprise	86
	Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne	43		Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pour l'exercice 2009-2010	86
7	Organigramme	47		Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe	97
8	Propriété immobilière, usines et équipements	51	17	Salariés	99
	Propriété immobilière	52		Effectifs	100
	Impact environnemental	52		Participation des mandataires sociaux	102
9	Examen de la situation financière et du résultat du Groupe	55		Intéressement et participation du personnel	102
	Situation financière	56			
	Activité et résultat opérationnel	58			
	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société	61			
10	Trésorerie et capitaux	65			

18 Principaux actionnaires 105

Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	106
Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux	106
Contrôle de la Société	106
Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	107

19 Opérations avec des apparentés 109

Flux intra-groupe	110
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés au 30 septembre 2010	111

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société 115

Comptes consolidés au 30 septembre 2010	116
Comptes sociaux au 30 septembre 2010	146
Rapports des commissaires aux comptes	161
Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2010	164
Politique de distribution des dividendes	165
Procédures judiciaires et d'arbitrage	165
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165

21 Informations complémentaires 167

Capital social	168
Principales dispositions statutaires	174
Nantissements	176

22 Contrats importants 179

23 Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts 181

24 Documents accessibles au public 183

25 Informations sur les participations 185

Lexique 187

Tableau de concordance 189

REMARQUES GENERALES

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement de LVL Médical Groupe notamment dans ses chapitres 6, 12 et 13. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le chapitre 4 – Facteurs de risques, avant de prendre leur décision d'investissement.

Dans ce document, la société LVL Médical Groupe est dénommée « LVL Médical » ou la « Société ». Le « Groupe » ou le « Groupe LVL Médical » désigne LVL Médical et ses filiales :

LVL Médical Deutschland GmbH,
LVL Médical Centre Est (« zone Centre Est »),
LVL Médical Paris et Nord (« zone Paris et Nord »),
LVL Médical Sud (« zone Sud »),
LVL Médical Sud-Ouest (« zone Sud-Ouest »),
LVL Médical Est (« zone Est »),
LVL Médical Corse et
LVL Médical Ouest (« zone Ouest »).



Personne responsable du Document de Référence

1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	12
2	Attestation du responsable du Document de Référence	12
3	Politique d'information	13

1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Stanislas Lavorel, Directeur Général Délégué

2 Attestation du responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Fait à Lyon, le 27 janvier 2011



Stanislas LAVOREL
Directeur Général Délégué

3 Politique d'information

Depuis plusieurs années, LVL Médical Groupe a mis en œuvre de nouveaux vecteurs de communication financière afin de tenir ses actionnaires informés de son actualité et de son développement, et de répondre à la mise en application de la Directive Transparence.

La mailing list et l'envoi de documents de référence et d'information financière

Toute personne intéressée par l'actualité du Groupe a la possibilité de s'abonner, via le site Internet du Groupe, à la mailing list de diffusion de l'information financière. Il est possible de recevoir, sur simple demande, le Document de Référence ainsi que tous les documents d'information financière présents sur www.lvl-medical.com.

L'espace actionnaires sur le site institutionnel

L'ensemble de ces informations sont également consultables (et téléchargeables) en ligne et en temps réel sur www.lvl-medical.com. Les actionnaires peuvent, en outre, y retrouver les déclarations des transactions sur actions propres et autres chiffres clés relatifs à la vie financière du Groupe LVL Médical.

Un plan média diversifié maintenu en 2010

LVL Médical Groupe diffuse également depuis 2007, l'ensemble de ses résultats financiers (annuels, semestriels et trimestriels) sur le site Internet www.actusnews.com en complément de l'information publiée dans la presse quotidienne économique.

Des relations privilégiées avec les parties prenantes

En complément de la diffusion réglementaire de l'intégralité de ses communiqués financiers en Europe, LVL Médical Groupe a mis au point une diffusion personnalisée de son actualité aux journalistes, analystes (spécialistes du secteur et des mid&smallcaps) et gérants français et anglo-saxons.

De plus, le Management du Groupe a développé en 2010 les présentations sur-mesure en "one to one" lors de road shows en France et à l'étranger, une occasion supplémentaire pour les actionnaires de bénéficier d'une forte exposition du Groupe, et donc d'informations objectives et régulières.

Contact investisseurs

LVL Médical Groupe
Relations actionnaires
Tél. 04 26 68 68 68
actionnaires@lvl-medical.com
www.lvl-medical.com



Contrôleurs légaux des comptes

1	Commissaires aux Comptes titulaires	16
2	Commissaires aux Comptes suppléants	16
3	Rémunération des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2009-2010	17
4	Renouvellement des Commissaires aux Comptes	17

1 Commissaires aux Comptes titulaires

GRANT THORNTON SA

Représenté par Madame Françoise Mechin
42 avenue Georges Pompidou
69442 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 72 13 11 11
Télécopie : 04 72 13 03 04

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 20 mars 2008.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

JOYE SA

Représentée par Monsieur Frédéric Dumas
49, cours Vitton
69006 LYON
Téléphone : 04 72 69 82 69
Télécopie : 04 78 94 02 35

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 29 mai 2000.
- Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

2 Commissaires aux Comptes suppléants

INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Représenté par Monsieur Victor Amselem
3 rue Léon Jost
75017 PARIS

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 20 mars 2008.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

MADAME STÉPHANIE MEFFRE

ZA des Laurons
26100 NYONS

Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 26 février 2009.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

3 Rémunération des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2009-2010

En K€	Auditeurs légaux							
	JOYE SA				GRANT THORNTON			
	MONTANT		POURCENTAGE		MONTANT		POURCENTAGE	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT								
Commissariat, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	43,5	42	17,5%	18%	54	42	28%	24%
Filiales intégrées globalement	204,9	194	82,5%	82%	91	70	47%	40%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes								
Emetteur	N/A	N/A	0%	0%	N/A	N/A	0%	0%
Filiales intégrées globalement	N/A	N/A	0%	0%	48	61	25%	36%
SOUS-TOTAL	248,3	236	100%	100%	193	173	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	N/A	N/A	0%	0%	N/A	N/A	0%	0%
Autres	N/A	N/A	0%	0%	N/A	N/A	0%	0%
SOUS-TOTAL	N/A	N/A	0%	0%	N/A	N/A	0%	0%
TOTAL	248,3	236	100%	100%	193	173	100%	100%

4 Renouvellement des Commissaires aux Comptes

Néant.



Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices clos les 30 septembre 2008, 2009 et 2010.

En M€	30/09/08	30/09/09	30/09/10	Variation 2010 vs 2009 en %
Chiffre d'affaires	114,5	136,1	155,1	14,0
Ebitda	23,6	29,2	33,2	13,7
Résultat opérationnel courant avant stock options	13,5	18,7	20,7	10,7
Résultat opérationnel courant*	11,8	17,1	19,5	14,0
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-1,3	-1,4	-1,2	-14,3
Autres produits et charges opérationnels	-1,9	-	-	NA
Résultat avant impôt	8,7	15,3	18,2	18,9
Impôt	-1,6	-5,1	-5,9	15,7
Résultat après impôt	7,1	10,3	12,3	19,4
Résultat net part du groupe	6,8	9,9	12,0	21,2
Capital social + primes	75,5	69,7	69,7	-
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	51,1	49,3	55,9	13,4
Endettement financier net	6,2	19,4	34,6	192,8

* Reclassement des mises au rebut en « Autre produits et charges d'exploitation »

Ce tableau fait partie intégrante des données révisées dans le cadre des diligences d'audit.



Facteurs de risques

1	Risques relatifs à l'activité de la Société	22
	1.1 Contexte réglementaire de nos prestations (en France).....	22
	1.2 Faits exceptionnels et litiges.....	22
	1.3 Risques liés au système de contrôle interne	22
	1.4 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés.....	22
	1.5 Risques sociaux spécifiques	23
2	Risques opérationnels	23
	2.1 Risques Clients	23
	2.2 Risques liés aux fournisseurs	23
	2.3 Risques informatiques	23
3	Risques juridiques	24
4	Risques de marché	24
	4.1 Risques de taux de change.....	24
	4.2 Risques de liquidité.....	24
	4.3 Risques de taux d'intérêt.....	24
	4.4 Risques de crédit.....	25
	4.5 Risques sur actions.....	25
5	Engagements hors-bilan	25
6	Assurances et couverture des risques	26

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

LVL Médical a initié fin 2006 un processus de gestion de ses risques majeurs en France, puis en Allemagne dès 2008, dont la méthodologie s'est largement appuyée sur les préconisations du référentiel COSO 2* et mis à jour suite aux différentes préconisations de l'AMF en 2007 puis 2010. Ce processus a impliqué les principaux responsables et a abouti à une cartographie identifiant les risques majeurs du groupe, évalués selon leur probabilité d'occurrence et leur impact en cas de survenance. Chaque risque est analysé de façon détaillée dans une fiche de risque en termes d'objectif impacté, de facteurs de risque, de conséquences en cas de survenance et de dispositif de maîtrise appropriés, permettant de renforcer le système de contrôle interne du groupe, pour réduire l'importance du risque à un niveau jugé acceptable par la Direction Générale.

L'analyse d'éventuels écarts entre le système de maîtrise en place et cible fait l'objet d'un plan d'actions formalisé par le responsable concerné. La responsable de l'audit interne évalue la mise en place et l'efficacité du système de contrôle interne sur demande de la Direction Générale.

Cette cartographie est régulièrement mise à jour par la responsable de l'audit interne en fonction notamment des objectifs stratégiques et de l'évolution de l'organisation du Groupe et au minimum une fois par an.

* Le COSO est un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui a établi en 1992 une définition standard du contrôle interne et créé un cadre pour évaluer son efficacité. Le COSO 2 propose un cadre de référence pour la gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management Framework).

1 Risques relatifs à l'activité de la Société

Ceci constitue l'ensemble des risques identifiés par le service d'audit interne et le comité d'audit. A ce titre il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés.

1.1 Contexte réglementaire de nos prestations (en France)

Le prix de facturation étant déterminé par le Ministère de la Santé, le Groupe est soumis à un risque de baisse tarifaire, voire de suppression de la prise en charge de certaines prestations par l'Assurance Maladie, pouvant impacter son chiffre d'affaires et sa marge opérationnelle.

Afin de limiter l'impact de ce risque, le Groupe s'est orienté depuis plusieurs années vers une diversification

de ses prestations, notamment dans les domaines de la perfusion, de la nutrition et de l'insulinothérapie ainsi qu'un déploiement significatif de son activité en Allemagne.

En outre, l'adhésion au syndicat professionnel, le Synalam, permet au groupe d'être acteur dans la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de services remboursés (LPPR).

1.2 Faits exceptionnels et litiges

A la clôture de l'exercice, le Groupe est confronté à seize litiges prud'homaux portant sur un montant total de réclamation de 1 433 K€. Bien que le Groupe considère que les chances de succès des demandes formulées à son encontre soient limitées, ces litiges ont été provisionnés à hauteur de 504 K€ soit 35 % du montant des demandes.

1.3 Risques liés au système de contrôle interne

Une défaillance du système de contrôle interne pourrait avoir pour conséquence la non atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels, de reporting et de conformité du Groupe, et en particulier :

- le non respect du cadre défini par les lois et règlements en vigueur (agrément des agences permettant la réalisation du service, traçabilité des matériels et matériovigilance, exactitude de la facturation des prestations dans le cadre défini par la LPPR etc.) ;
- la survenance de risques opérationnels pouvant notamment impacter la rentabilité (mauvaise gestion du compte clients, des interventions patients, des stocks, du parc matériels, défaillance du système d'information etc.), de risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- la fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

Le groupe a engagé depuis plusieurs années des actions d'évaluation et d'amélioration continue de son système de contrôle interne, en particulier par la sensibilisation au contrôle du personnel encadrant, par la mise en place d'audits récurrents et par la mise en place d'un processus de gestion des risques majeurs du groupe, en France et en Allemagne.

1.4 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Entreprise de services, le Groupe est conscient de l'importance de l'ensemble de ses collaborateurs dans l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels qu'il s'est fixé.

Certains salariés particulièrement importants dans la réussite des objectifs ont été identifiés comme « salariés clés » et font l'objet de mesures spécifiques (organisation dégradée en cas

d'absence, partage des informations et connaissances avec notamment, la mise en place de groupe d'experts métiers pour chaque activité du groupe, politique de motivation et fidélisation). La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés, animateurs ou dirigeants pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de fidéliser ses collaborateurs clés, le Groupe a mis en place :

- un système de stock-options dédié aux directeurs du groupe présenté au chapitre 21- Informations complémentaires, paragraphe 1.5 – Autres titres donnant accès au capital.
- un système de bons de souscription d'actions (BSAAR) dédié aux principaux responsables du groupe et leur permettant d'avoir accès à la souscription d'actions dans des conditions préférentielles.

Dans le cadre du processus de maîtrise de ses risques, le risque de « Fuite des compétences » est identifié comme risque majeur et un dispositif destiné à s'assurer de la pérennité des compétences et du capital humain du groupe a été défini et est en cours de mise en place.

1.5 Risques sociaux spécifiques

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe a réalisé un document unique pour chacune de ses filiales résumant les risques encourus par le personnel et les moyens mis ou à mettre en place pour les prévenir. Le document unique est revu chaque année avec les directions concernées.

Compte-tenu des nombreux déplacements des équipes techniques auprès des patients, le risque d'accident automobile a une probabilité d'occurrence particulièrement importante pour les collaborateurs non sédentaires.

Pour maîtriser ce risque, plusieurs dispositifs sont en place :

- **politique de formation à une conduite sécurisée ;**
- **indicateurs de suivi du nombre d'accidents ;**
- **contrôle des vitesses grâce à un système de géolocalisation ;**
- **contrôle du permis de conduire ;**
- **politique de communication active sur les consignes de prévention routière ;**
- **entretien régulier des véhicules (contrats leasing)**

Compte-tenu de la réalisation de prestations de service en oxygène liquide, certaines catégories de personnel peuvent être exposées à des risques liés à la manipulation d'oxygène liquide ou gazeux.

Différents dispositifs ont été mis en place pour maîtriser :

Le risque de brûlure cryogénique

- **des formations techniques liées à la manipulation de l'oxygène sont dispensées par les responsables techniques et pharmaciens titulaires de l'habilitation BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) ;**
- **des moyens de protection physique sont fournis et rendus obligatoires aux personnes concernées (vêtements, gants et lunettes, visières de protection).**
- **l'affichage des consignes de sécurité**

Le risque de suroxygénation (incendie)

- **formation des équipes sur les consignes de sécurité**
- **mise en place de conditions de stockage appropriées**
- **présence d'extincteurs dans les locaux**
- **ventilation haute et basse dans les véhicules et dans les locaux**

L'activité du Groupe nécessite parfois la livraison de matériel médical lourd. Les assistants techniques, logisticiens, et techniciens de maintenance peuvent être exposés à un risque lié au port de charges lourdes.

Pour le prévenir, le Groupe met à disposition de ses équipes une formation gestes et postures, une formation au port de charges lourdes, des monte-marches électriques, des lève-cuves dans les véhicules ainsi que des diables et chaussures de sécurité.

En ce qui concerne le risque d'irritation lié à l'utilisation des produits de nettoyage, de désinfection et des aérosols par les techniciens de maintenance, assistants techniques et magasiniers, le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs sur les règles d'utilisation des produits et met à leur disposition des gants, blouses et lunettes de protection complétés par la présence d'affiches risques d'explosion/inflammation.

En ce qui concerne le risque de contamination (état infectieux des malades), lié à la nature biologique lors de la phase de nettoyage ou de visite chez le patient, les dispositifs préventifs suivants ont été mis en place :

- **une formation Hygiène des assistants techniques, infirmiers conseil, diététiciens et pharmaciens**
- **des moyens de protection : gants, lingettes, gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains.**

En ce qui concerne les risques d'irritation ou de brûlure de la peau ou des voies aériennes lié à la manipulation de produits cytotoxiques et le risque de piqûre, coupure (état infectieux des malades) lié à la manipulation de containers de DASRI

- **formation Hygiène et procédure AES**
- **moyens de protection : gants, lingettes, gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains**

La mise en œuvre de ces dispositifs est vérifiée lors des audits qualité. Le cas échéant, des actions correctives sont planifiées pour s'assurer du respect de ces dispositifs par l'ensemble des équipes concernées sur les filiales françaises du groupe.

2 Risques opérationnels

2.1 Risques Clients

Il n'existe pas de risque clients à proprement parler dans la mesure où les prestations du Groupe sont prises en charge par l'Assurance Maladie. Le risque résiduel est lié à la difficulté

de collecter les données « patients » fiables et les documents justificatifs nécessaires à la facturation et à la prise en charge par les organismes de sécurité sociale.

Pour maîtriser le risque d'inexactitude de ces données, plusieurs dispositifs ont été mis en place et notamment :

- un ensemble de contrôles informatisés (exhaustivité des données et documents recueillis, exactitude de certaines informations) ;
- la télétransmission des feuilles de soins (près de 90% du chiffre d'affaires du Groupe en France) qui permet de connaître de manière précise les factures réglées et celle non réglées en raison d'une information inexacte (taux de prise en charge, date de naissance...).

2.2 Risques liés aux fournisseurs

Ce type de risques est maîtrisé par le niveau d'exigence du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs, sélectionnés en fonction d'un certain nombre de critères (solidité financière, respect des contraintes réglementaires sur le matériel médical et les normes en vigueur (CE...) relatives au métier du Groupe, ainsi que leur responsabilité sociétale). **Il n'y a par ailleurs pas de risque de dépendance dans la mesure où le Groupe travaille avec plusieurs fournisseurs par type de matériel ou produit.**

2.3 Risques informatiques

Les risques de non intégrité et d'indisponibilité des données gérées par le système d'information font partie des risques majeurs du Groupe et ont donc fait l'objet d'une analyse et de l'élaboration d'un dispositif de maîtrise détaillé.

Les dispositifs de maîtrise mis en place dans le cadre d'une politique de sécurité informatique visant en particulier la sécurité des serveurs et la sauvegarde des informations et programmes sont notamment :

- la mise en place d'une gestion intelligente des serveurs selon les utilisateurs connectés (protocole Load balancing)
- le cluster des serveurs Pare-feu et la solution téléphonie sur IP et baies de disques => serveurs doublés + raid 5 (données stockées doublées)
- la mise en place d'une virtualisation des serveurs (pool de serveurs pour un pool d'applications permettant de pallier à toute défaillance de serveurs)
- la mise en place d'espaces de stockage virtualisés, redondants et répliqués en synchrone
- la mise en place du client léger (stockage des données directement sur serveur et non sur PC personnels) - TSE
- la mise en place d'une double supervision, par l'équipe informatique technique de LVL et un sous traitant, de l'ensemble des éléments actifs, des applications et des services (pare-feu) sur 840 points de contrôle. => Les 840 points de contrôle sont testés toutes les 5 minutes, 24H/24 et 7 jours / 7.
- la mise en place d'une procédure rigoureuse de gestion des droits d'accès sur l'ensemble des logiciels du Groupe ;
- l'existence de procédures formalisées.

3 Risques juridiques

Le Groupe exerce dans le domaine de l'assistance médicale à domicile. Il est ainsi soumis à une réglementation stricte visant à garantir la bonne sécurité des patients pris en charge.

Afin de s'assurer du respect total de la réglementation spécifique à son activité, le Groupe dispose d'un service « Qualité et Affaires Règlementaires » en charge du contrôle du respect du cadre réglementaire relatif à l'activité du Groupe et de la correcte application des évolutions réglementaires. Le service réalise une veille active sur les évolutions réglementaires pouvant impacter les modalités de réalisation et de prise en charge des prestations du Groupe.

Sur l'exercice 2010, le service Qualité et Affaires Règlementaires a poursuivi sa démarche d'audits afin de contrôler, notamment, le respect du cadre réglementaire applicable (LPPR, BPDO) et la qualité des prestations du Groupe auprès des patients. Ces audits débouchent sur des plans d'actions opérationnels dont la réalisation est contrôlée par le Directeur des opérations.

4 Risques de marché

Le groupe n'est pas significativement exposé à des risques de liquidité ou de marché (qu'il s'agisse de risques de taux et/ou de change, et/ou de risques sur actions)

4.1 Risques de taux de change

Le Groupe estime que les risques de taux de change ne sont pas significatifs en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce uniquement sur la zone Euro.

Le chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissements, les actifs et les passifs de la Société sont pour l'essentiel libellés en euros.

4.2 Risques de liquidité

Compte tenu :

- de son niveau de performance,
 - de sa structure financière :
 - l'endettement financier net représente 62% des capitaux propres totaux
 - l'endettement financier net représente 107% de l'Ebitda consolidé,
 - de son niveau de trésorerie nette (24 M€ au 30/09/2010),
- le Groupe LVL Médical ne court pas de risque immédiat de liquidité. Sur l'exercice 2010/2011 doit intervenir le remboursement de la première tranche de l'OBSAAR (10 M€ remboursable en juin 2011). Le Groupe bénéficie du soutien de ses banques quant à la mise à disposition éventuelle de besoins de financement complémentaires.

4.3 Risques de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'endettement du groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2010 :

En milliers d'euros	Taux	Encours au 30/09/2009 ⁽¹⁾	Encours moyen 2009/2010	Impact hausse 1% taux intérêts
Océanes 2010	fixe	649	649	0
OBSAAR ⁽¹⁾	variable	60 000	60 000	600
Emprunts bancaires	fixe	146	146	0
Locations financement	fixe	1	1	0
Trésorerie disponible	variable	-23 968	-23 968	-240
TOTAL		36 828	36 828	360
Coût de l'endettement financier net de l'année 2009/2010				1 176
Impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts en %				30,6%

(1) Hors retraitement de la composante capitaux propres et des frais d'émission

Il convient de noter que les taux d'intérêts bas sur l'exercice 2010 ont un effet mécanique sur l'impact exprimé en % d'une hausse de 1% des taux d'intérêts.

Néanmoins, compte tenu de l'utilisation des fonds levés grâce à l'émission d'OBSAAR pour financer la croissance du groupe, l'exposition du groupe aux variations des taux d'intérêts existe. C'est pourquoi le groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture du risque de taux. Cette stratégie consiste à :

- effectuer un suivi actif de l'évolution des marchés de taux
- optimiser la couverture en arbitrant régulièrement le niveau de couverture et le risque de perte en opportunité

Cette mission est conduite par un partenaire spécialisé dans ce domaine. Les instruments souscrits collent au plus près à la dette OBSAAR qu'ils couvrent en termes de : indice de référence, périodicité, date et modalités de fixing. Ce sont des instruments de couverture classique de type swap ou tunnel.

Au 30/09/2010, le groupe est couvert comme suit contre la hausse des taux :

	2011	2012	2013
% dette nette couvert	35%	8%	8%
taux maximum couvert	2,5%	2,4%	2,4%

4.4 Risques de crédit

La société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. La société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

La stratégie de placement de la trésorerie du groupe vise à ne courir aucun risque :

- sélection de placements sécurisés (SICAV de trésorerie en euros ou certificats de dépôt négociables) gérés par des établissements bancaires de premier plan
- durées de placement courtes
- revue régulière des performances des supports de placement retenus
- répartition des placements sur les différents supports et établissements bancaires afin de répartir les risques.

4.5 Risques sur actions

Le Groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces. En revanche, le Groupe détient au 31/12/2010, dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité, 949 728 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 17 837 K€ pour une valeur moyenne unitaire de 18,78 euros.

5 Engagements hors-bilan

Engagements de rachat des actions détenues par les minoritaires

Il n'existe aucun engagement de rachat de titres minoritaires non comptabilisés au 30/09/2010.

Engagements liés aux emprunts

Ont été consenties en garantie de l'OBSAAR émise en juin 2008 les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Encours au 30/09/10 (K€)	Nature de la sûreté consentie
			NANTISSEMENT DE TITRES
			98,01% des actions LVL Médical Centre Est
			97,40% des actions LVL Médical Corse
			99,67% des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96% des actions LVL Médical Ouest
			99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord
			99,70% des actions LVL Médical Sud
			100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest

Engagements liés aux instruments financiers

Les engagements liés aux instruments financiers de couverture sont la contrepartie directe des flux d'intérêts de la dette, et ne représentent pas un risque en tant que tel.

Engagements liés aux contrats de location simple irrévocables

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 6 705 K€ au 30/09/2010, dont 5 160 K€ à échéance supérieure à un an.

Engagements liés aux commandes d'immobilisations significatives

Il n'existe aucun engagement lié aux commandes d'immobilisations significatives.

Autres engagements donnés

Néant.

Autres engagements reçus

Néant.

6 Assurances et couverture des risques

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Les assurances en cours couvrent les biens, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile des sociétés du Groupe, ainsi que la responsabilité des dirigeants, à des conditions habituelles.

Le Groupe dispose notamment de 4 assurances principales, à savoir :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

LVL Médical a souscrit une police d'assurance permettant la couverture de sa responsabilité civile pour chaque intervention auprès des patients dans le cadre de ses diverses activités et ce, dans l'ensemble des pays où elle intervient.

France - Montant prime annuelle : 38 162 €

Montant total des garanties	8 000 000 €	5 000 000 €
Risques couverts	Responsabilité civile exploitation Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)	Responsabilité civile après livraison Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)
Montant total des franchises	1 000 €	1 500 €
Risques couverts	Responsabilité civile exploitation Tous dommages sauf corporels	Responsabilité civile du fait des biens livrés et responsabilité civile professionnelle Tous dommages sauf corporels

Allemagne - Responsabilité Civile d'Exploitation - Montant prime annuelle : 29 750 €

Montant total des garanties	5 000 000 €
-----------------------------	-------------

Allemagne - Protection juridique - Montant prime annuelle : 58 960 €

Montant total des garanties	1 000 000 €
-----------------------------	-------------

ASSURANCE DES VEHICULES

France - Montant prime annuelle : 292 240 € - Montant de la franchise (vol et dommages) : 1 150 €

Risques couverts	Responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, dommages tous accidents, dommages corporels du conducteur (jusqu'à 200 000 €), catastrophes naturelles
------------------	---

Allemagne - Montant prime annuelle : 393 367 €

Risques couverts	Responsabilité civile et assurance tous risques au tiers, dommages matériels, perte de valeur : Montant total des garanties 100 000 000 €
------------------	--

ASSURANCE DES LOCAUX

France - Montant prime annuelle : 22 713 € - Montant de la franchise : 768 €
sauf garantie « tous dommages sauf » : franchise de 976 € et catastrophes naturelles : franchise légale.

Montant total des garanties par agence	En valeur à neuf	102 173 € sauf PMC	1 033 898 €	97 591 €	97 591 €	38 576 €	9 639 €	97 591 €	4 877 €	585 044 €	Acquises
Risques couverts	Bâtiment et/ou risques locatifs	Matériels Mobiliers Marchandises	Dommages électriques	Vol	Bris informatique	Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	Bris de machines d'exploitation	Bris de glaces	Tous dommages sauf	Catastrophes naturelles	

Montant total des garanties pour le siège	En valeur à neuf	784 116 €	97 591 €	97 591 €	353 474 €	97 591 €	97 591 €	97 591 €	585 570 €	Acquises	
Risques couverts	Bâtiment et/ou risques locatifs	Matériels Mobiliers Marchandises	Dommages électriques	Vol	Bris informatique	Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	Bris de machines d'exploitation	Bris de glaces	Tous dommages sauf	Catastrophes naturelles	

Garanties communes	975 946 €	1 732 697 €	Acquises (10% postes Bat/Mat)	1 951 939 €
Risques couverts	Frais et pertes	Investissements	Pertes indirectes forfaitaires	Responsabilités assurées

Limitation contractuelle d'indemnité : 12 195 921€

Allemagne - Montant prime annuelle : 21 500 €

Montant total des garanties	2 777 000 €
Risques couverts	Incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, grêle.

Allemagne - Montant prime annuelle 4 438 €

Montant total des garanties	811 000 €
Risques couverts	Assurances matériels informatiques

RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

France

LVL Médical Groupe a souscrit une police d'assurance destinée à couvrir la responsabilité civile ainsi que les frais de défense, d'expertise, d'enquête et de procès devant les juridictions civiles et pénales des dirigeants et des mandataires sociaux du Groupe, dont le montant des garanties est fixé à 7 000 000 €.

La prime annuelle s'élève à 8 216 €.

Allemagne

Montant prime annuelle : 19 374 €

Montant total des garanties : 3 700 000 € dont 3 000 000€ au titre de la responsabilité civile et 500 000€ pour la protection juridique et 200 000 € de caution.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.



l'esprit de service

44

Informations concernant la Société

1	Histoire et évolution de la Société	30
1.1	Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société.....	30
1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	30
1.3	Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts).....	30
1.4	Forme juridique de la Société et législation applicable (Article 1 des statuts).....	30
1.5	Exercice social (Article 6 des statuts)	30
1.6	Historique.....	30
2	Investissements	31
2.1	Historique des investissements consolidés.....	31
2.2	Investissements en cours ou à venir.....	31

1 Histoire et évolution de la Société

1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est LVL Médical Groupe et son nom commercial est LVL Médical.

Le siège social de la Société se situe 44 quai Charles de Gaulle 69006 LYON et son numéro de téléphone est 04 26 68 68 68.

1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 352 497465.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, date de révision par l'INSEE des codes NAF (nomenclature d'activités françaises), le code APE de la Société est 6420 Z : Activités des sociétés holding. Son numéro SIRET est 352 497 465 000 67.

1.3 Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 27 novembre 1989, date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 26 novembre 2088.

1.4 Forme juridique de la Société et législation applicable (Article 1 des statuts)

La Société est une Société Anonyme régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales.

1.5 Exercice social (Article 6 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

1.6 Historique

LVL Médical est née de l'ouverture au secteur privé du marché de l'assistance respiratoire à domicile.

Jusqu'en 1987, l'assistance respiratoire à domicile était assurée par des associations dépendantes de services hospitaliers.

A partir de cette date, un tarif interministériel pour ce type de prestation de santé (LPPR, Liste des Produits et Prestations Remboursables prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale) est mis en place et des acteurs privés peuvent s'engager dans ce domaine.

En 1989, Jean-Claude Lavorel crée LVL Médical qui s'impose rapidement grâce à son savoir-faire, en faisant de l'appareillage à domicile une véritable prestation d'assistance.

Spécialisé à l'origine dans l'assistance respiratoire à domicile, le Groupe LVL Médical est devenu l'un des principaux intervenants sur le marché de l'assistance médicale à domicile avec près de 45 000 patients pris en charge chaque jour en France.

Son entrée en bourse en 1996 a permis au Groupe de développer sa couverture nationale et de proposer de nouvelles prestations.

Fort de son expérience initiale dans le domaine respiratoire et pour répondre aux besoins croissants de prises en charge à domicile, le Groupe s'est également spécialisé dans les prestations de perfusion, nutrition et insulinothérapie par pompe à domicile.

LVL Médical s'est par ailleurs implanté en Allemagne en 1999 en créant LVL Medical Deutschland GmbH, spécialisé dans l'appareillage médical. Il s'est ensuite développé en s'associant à diverses structures positionnées sur cette même activité entre 2000 et 2002, avant de se recentrer sur des activités de pure prestation à travers l'acquisition de plusieurs structures de soins à domicile («Pflegedienste»).

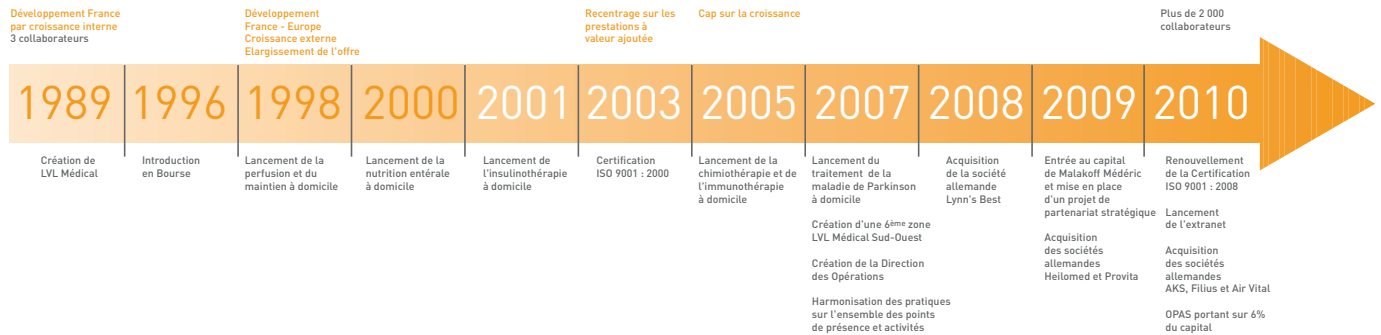
LVL Médical a alors acquis Bonitas, « Pflegedienst » leader en Rhénanie Westphalie et situé près de Hanovre. Bonitas, qui comptait parmi les 10 prestataires de soins à domicile les plus importants d'Allemagne, est alors devenu en moins de 3 ans un acteur multi-régional majeur (près de 40 agences), leader sur le marché allemand des structures de soins.

Ce développement s'est poursuivi en 2007 avec la création d'un nouveau centre de soins intensifs à Hambourg et l'ouverture d'une unité de soins intensifs à côté de l'hôpital de Cologne, complétées en juillet par des acquisitions à Kiel. Spécialisées dans les soins ambulatoires et les soins intensifs à domicile pour enfants, elles marquent le développement de LVL Médical dans le nord de l'Allemagne. Le 1^{er} octobre 2008, le Groupe a fait l'acquisition de la société allemande Lynn's Best. Située en Bavière, cette société est spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs à domicile. En 2009, le Groupe a poursuivi son développement en faisant l'acquisition, le 1^{er} janvier 2009 de la société Heilomed et le 1^{er} avril 2009 de trois branches d'activité de la société Provita. Le Groupe poursuit donc aujourd'hui son maillage du territoire sur un marché atomisé en consolidation.

Le 4 novembre 2009, le Groupe Malakoff Médéric entre dans le capital de LVL Médical Groupe.

En 2010, le Groupe a procédé à l'acquisition de 3 nouvelles structures de soins en Allemagne : AKS, Filius et Air Vital.

Les dates clé du développement



2 Investissements

2.1 Historique des investissements consolidés

En K€	30/09/10	30/09/09	30/09/08	30/09/07
Immobilisations incorporelles	959	993	1 002	908
Constructions	1	177	7	3
Terrains	3	45	0	
Installations techniques	13 065	11 289	12 540	10 576
Autres immobilisations corporelles	777	1 125	1 551	1 209
Immobilisations en cours	113	0	0	0
Immobilisations financières	42	48	172	84
TOTAL	14 960	13 678	15 273	12 780

Le montant des investissements s'élève à 14,9 M€, dont notamment :

- -12,7 M€ d'investissements en matériel médical ;
- -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels ;
- -0,9 M€ de matériel informatique et bureautique
- -0,3 M€ d'agencements et installations générales.

Les installations techniques consistent en des matériels médicaux employés dans le cadre des activités du groupe. Il s'agit de matériels de faible valeur unitaire (généralement inférieure à 5 000 € HT) dont les durées de vie varient, en fonction des types de matériels, entre 4 et 8 ans. Ces matériels sont investis essentiellement en France, dans la mesure où les activités de soins exercées en Allemagne ne nécessitent quasiment pas de matériel.

Ces investissements en matériels médicaux sont intégralement autofinancés depuis mi 2005.

Sur l'exercice, le groupe a effectué plusieurs acquisitions de titres ou de fonds de commerce destinées à accroître son activité. Celles-ci ont représenté un décaissement net de l'ordre de 8,9 M€.

2.2 Investissements en cours ou à venir

Les principaux investissements du Groupe consistent en des matériels médicaux, nécessaires pour soutenir au quotidien le développement de l'activité du Groupe en France.

Le projet de rénovation de son système d'information lancé l'exercice dernier est en cours de développement et se poursuivra sur les exercices 2011 et 2012 ; ce projet représente un investissement total de l'ordre de 2,5 M€.



Aperçu des activités

1 Présentation de l'activité d'assistance médicale à domicile : LVL Médical en France 34

1.1. Le métier.....	34
1.2. Les prestations	35
1.3. Le marché / environnement concurrentiel.....	40
1.4. Notre stratégie en France	41
1.5. Une organisation au service d'une meilleure satisfaction des patients.....	41
1.6. Activité sur l'exercice	42

2 Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne 43

2.1. Le métier.....	43
2.2. Les prestations	43
2.3. Le marché / environnement concurrentiel.....	44
2.4. Un développement dynamique.....	45
2.5. Une approche « multicanal » : un leadership également conquis sur le marché des structures dédiées aux soins intensifs.....	45
2.6. Activité sur l'exercice	45

1 Présentation de l'activité d'assistance médicale à domicile : LVL Médical en France

1.1 Le métier

L'assistance médicale à domicile permet aux patients de suivre leur traitement dans leur propre environnement, quelle que soit leur pathologie et en toute sécurité. Complément ou alternative à l'hospitalisation traditionnelle, l'assistance médicale à domicile présente de nombreux avantages économiques, humains et sanitaires.

a) LVL Médical exerce cette activité partout en France, au travers de 41 agences.



b) Un marché à fort potentiel de croissance : « market drivers » du Groupe LVL Médical

De 2000 à 2007, les dépenses liées à la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) ont augmenté en moyenne de 9,2% par an. Cette forte croissance est essentiellement liée à l'augmentation des dépenses relatives au maintien à domicile, qui contribue à près de 80% de l'augmentation sur cette période.

Ainsi, en 2007, les dépenses liées à la LPPR en ville s'élèvent à 5,5 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie. Pour le régime général, cela représente un montant de 4,4 milliards d'euros.

Plus de 50% de cette somme concernent les prestations de maintien à domicile dont les remboursements ont triplé entre 2000 et 2006, passant de près de 800 millions à 2,4 milliards d'euros pour le régime général.

Les prestations du type de celles exercées par LVL Médical pèsent à elles seules près de 1,6 milliard d'euros sur ce marché.

(Source : CNAM, Points de repère de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

Ce marché en croissance exponentielle est porté par un certain nombre de facteurs :

• Facteurs sociologiques :

- L'allongement de la durée de vie

Le vieillissement démographique favorise la prise en charge croissante de pathologies diverses chez des personnes âgées qui nécessitent une assistance médicale. Chaque année, l'espérance de vie des Français augmente de quatre mois. Le nombre de patients susceptibles de suivre leur traitement à domicile évolue donc de façon considérable.

- L'évolution des modes de vie et des mentalités

Le retour à domicile s'inscrit dans un phénomène de société. Il répond à une forte demande des patients : 8 français sur 10 sont favorables au maintien à domicile.

L'assistance médicale à domicile répond à cette exigence de maintien de qualité de vie pour le malade en lui permettant d'être soigné dans son propre environnement, en toute sécurité.

• Facteurs économiques :

- La nécessaire réduction des dépenses de santé

Le retour à domicile répond à une volonté politique affirmée liée à la T2A (Tarification A l'Activité).

Remboursée par l'Assurance Maladie, la prise en charge d'un patient à domicile peut coûter 3 à 10 fois moins cher qu'un séjour à l'hôpital.

- La réorganisation du système de santé

La mise en place des 35 heures dans les établissements hospitaliers, l'engorgement des services d'urgence ainsi que la nécessité de réduire les durées moyennes de séjour (DMS) sont quelques-uns des éléments qui incitent les pouvoirs publics à trouver des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

• Innovation et évolution du secteur de la santé :

- L'évolution des technologies médicales et des protocoles thérapeutiques

L'éventail des pathologies traitées dans le cadre d'une assistance médicale à domicile s'élargit avec la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au domicile grâce à des produits ou des technologies innovantes.

- La réduction des risques d'infections nosocomiales

Contractées dans le cadre d'un séjour à l'hôpital, les infections nosocomiales touchent, chaque année, entre 700 000 et un million de personnes en France, multipliant par 2 la charge des soins infirmiers, par 7 la charge des examens complémentaires et par 3 les dépenses de médicaments. (Source : www.doctissimo.fr) Ainsi, le gouvernement fait part d'une réelle volonté de diminution des maladies nosocomiales. Dans cette optique, le ministère de la santé a, entre autres, créé des centres de références interrégionaux pour la prise en charge de l'infection ostéo-articulaire (IOA), souvent contractée à l'hôpital. L'objectif de ces centres est d'améliorer le diagnostic, le traitement et la prise en charge de cette infection nosocomiale. (Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, 26 Septembre 2008)

1.2 Les prestations

LVL Médical prend en charge des patients dont la maladie nécessite un traitement à domicile dans des domaines variés : l'assistance respiratoire, la perfusion (chimiothérapie, antibiothérapie, traitement de la douleur...), la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe, et le maintien à domicile.

Prestataires de services, nos équipes assurent la mise en œuvre et le suivi d'une ordonnance médicale : toutes nos prestations sont facturées directement aux Caisses d'Assurance Maladie, selon les tarifs fixés par le Ministère de la Santé et sans avance de frais pour le patient.

La facture est adressée soit directement à la caisse de Sécurité Sociale du patient, sous format papier uniquement, soit au centre de télétransmission (qui regroupe plusieurs caisses d'un même département) pour les organismes sociaux avec lesquels LVL Médical a signé un protocole de télétransmission. La facture est alors envoyée en format électronique et en format papier. La facturation est mensuelle (dernier jour du mois). Les caisses reçoivent les factures entre le 8 et le 12 de chaque mois.

Les délais de règlements conventionnels pour les factures non télétransmises sont de 20 jours. Dans la pratique, ils sont de l'ordre de 50 jours. Ce délai est réduit à 8 jours pour les factures télétransmises. Le patient n'a aucune contrainte financière sous

réserve que sa mutuelle prenne en charge le montant du ticket modérateur. En effet, si son dossier n'est pas pris en charge à 100%, sa mutuelle peut régler le complément, notamment grâce à des accords de tiers-payant (Noémie).

LVL Médical a mis en place des protocoles de télétransmission avec la plupart des organismes sociaux (CPAM, MSA, SSM...) afin de réduire de façon significative les délais de paiement et fiabiliser la chaîne de facturation.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aujourd'hui en télétransmission avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Environ 90% du chiffre d'affaires total du Groupe en France est ainsi télétransmis.

a) Assistance respiratoire à domicile

L'assistance respiratoire à domicile représente 61,2 % de l'activité en France en 2010.

Les pathologies qui nécessitent une thérapie respiratoire à domicile sont nombreuses. Il s'agit le plus souvent de bronchites chroniques, mais aussi d'asthme, d'emphysème, de myopathie, d'apnées du sommeil ou de mucoviscidose.

Ces différentes pathologies sont traitées par une prise en charge à domicile, fournie par LVL Médical qui installe chez les patients le matériel approprié répondant à une ordonnance établie par le médecin.

• Les différents types de traitements

L'assistance respiratoire à domicile concerne plusieurs types de traitements :

- Le traitement de l'insuffisance respiratoire chronique grave par oxygénothérapie. L'oxygénothérapie peut être administrée selon trois sources d'oxygène différentes : extracteur (ou concentrateur), oxygène liquide ou oxygène gazeux.
- Le traitement des apnées du sommeil par Ventilation par Pression Positive Continue (VPPC).
- La ventilation assistée.
- L'aérosolthérapie pour le traitement de l'asthme et autres maladies bronchiques.

• Prestations et matériels fournis par le Groupe

- Une prestation de service

Pour LVL Médical, la thérapie respiratoire à domicile est, avant tout, une prestation d'assistance qui nécessite disponibilité et rigueur. Chaque professionnel LVL Médical écoute et rassure le patient et ses proches : l'éducation thérapeutique fait partie de ses priorités. En effet, le patient manifeste un besoin de savoir, de comprendre, d'être accompagné, et surtout d'être écouté, afin de pouvoir accepter la maladie et le traitement prescrit, ce qui est déterminant dans l'efficacité de la prise en charge.

Cette thérapie a donné naissance à une profession nouvelle, chargée d'une grande responsabilité : celle de créer toutes les conditions nécessaires à l'efficacité des traitements prescrits et constituer ainsi un véritable maillon entre le médecin et son patient. Fort de son expérience dans ce domaine thérapeutique particulier, LVL Médical travaille en collaboration étroite avec l'ensemble du corps médical.

- Acquisition du matériel

Le prix moyen d'acquisition du matériel d'assistance respiratoire installé chez les patients varie de 250 euros à 4 800 euros selon le type d'appareillage.

- Moyens d'exploitation

Le matériel et les consommables sont auto-financés.

LVL Médical n'achète que du matériel pour lequel les fournisseurs ont obtenu une homologation du Ministère de la Santé, marqué CE et conforme au cahier des charges défini par la LPPR (France) et les Caisses d'Assurance Maladie (Allemagne).

Remarque : la démarche d'homologation et, depuis le 14 juin 1998, le marquage CE concernent les fabricants.

La majorité des fournisseurs est identique pour tous les pays européens. LVL Médical n'a aucun lien de dépendance avec ses fournisseurs et se fixe comme principe plusieurs sources d'approvisionnement pour un même type de produit.

Types de produits	Fournisseurs
Oxygène gazeux et liquide	Linde Healthcare, Air Liquide Santé, Sol
Extracteur et réservoirs d'oxygène liquide	Invacare, Respironics, Devilbiss, Chart
Ventilation par pression positive continue	Breas, Resmed, Respironics, Devilbiss, Fisher
Ventilation	Breas, Resmed, Respironics, Covidien
Aérosols	Pulmoned, Téléflex, System, Invacare

• Cadre Réglementaire

- Réglementation relative aux relations avec les parties prenantes

Le cadre déontologique appliqué à l'activité en France (Code de la Santé Publique) précise que « le patient ne peut en aucun cas être démarché en direct ».

Par ailleurs, les relations entre le Groupe et les médecins prescripteurs sont notamment régies par la loi dite "anti cadeaux" (Loi de 1993 et article L 4113-6 qui en découle).

- Réglementation relative à la prestation

Dans le cadre des traitements par oxygénothérapie à domicile, LVL Médical doit également respecter les BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène). Ces textes, portant essentiellement sur la qualité et la sécurité, régissent les conditions de distribution de l'oxygène, en tant que médicament, par des pharmaciens responsables. Ces derniers interviennent chez les patients (dont l'oxygénothérapie par une source d'oxygène liquide ou gazeux constitue le traitement principal) dans le mois qui suit l'initiation du traitement, en cours de traitement et lors de toutes modifications du schéma thérapeutique, pour l'ensemble des patients sous oxygénothérapie.

Le pharmacien responsable des BPDO intervient également sur

demande de l'équipe médicale ou de l'entourage du patient et suite à tout incident ou anomalie (problème d'observance).

Les liens avec la Sécurité Sociale consistent en une adhésion à la Convention Nationale régissant les rapports entre l'Assurance Maladie et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrits aux titres I et IV de la LPPR. Chaque établissement des filiales du Groupe LVL Médical est ainsi conventionné par l'intermédiaire d'une adhésion à la convention auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie dont il dépend.

Cette adhésion permet de pratiquer le tiers payant.

Les tarifs de chaque prestation sont fixés dans le cadre de la LPPR qui définit de manière très précise toutes les prestations à travers la mise en place de différents schémas thérapeutiques valorisés sous forme de forfaits hebdomadaires.

Les matériels fournis et pris en charge au titre de la LPPR doivent être homologués ou être conformes à un cahier des charges défini par cette dernière.

Forfait	Tarif LPPR en €
Forfait 1 : Oxygénothérapie à long terme en poste fixe	47,40
Forfait 2 : Oxygénothérapie à long terme, intensive ou de déambulation	108,90
Oxygénothérapie à long terme, déambulation, INVACARE, Venture Homefill II.	63,00
Forfait 3 : Oxygénothérapie à court terme	45,00
Forfait 4 : Ventilation assistée pour trachéotomisés	117,74
Forfait 5 : Ventilation assistée supérieure ou égale à 12 heures	80,79
Forfait 6 : Ventilation assistée inférieure à 12 heures	67,86
Forfait 7 : Hyperinsufflations ou in-exsufflations	25,00
Forfait 8 : Trachéotomie sans ventilation	44,99
Forfait 9 : Traitement des apnées du sommeil par appareil de ventilation par pression positive continue	22,50
Appareil aérosol pour le traitement des affectations respiratoires :	
> Jusqu'à la 4 ^e semaine	de 9,30 à 19,82
> Au-delà de la 4 ^e semaine	de 4,57 à 21,34
> Au-delà de la 65 ^e semaine	de 2,74 à 13,11
Forfait 28 : Oxygénothérapie, AVF, prestation hebdomadaire	16,00
Forfait 29 : Oxygénothérapie, AVF, forfait de livraison	115,00

b) Perfusion, nutrition entérale et insulinothérapie (PNI) à domicile

LVL Médical a développé ces prestations successivement en 1997 pour la perfusion, 2000 pour la nutrition entérale et 2001 pour l'insulinothérapie. En 2010, elles représentent 38,8% du chiffre d'affaires du Groupe en France.

• La perfusion

La perfusion concerne différents types de traitements prescrits à domicile et pris en charge par l'Assurance Maladie :

- l'antibiothérapie,
- le traitement des immunodéficiences,

- la chimiothérapie,
- l'assistance nutritive (nutrition parentérale),
- le traitement de la douleur,
- la réhydratation par voie intraveineuse,
- le traitement des maladies hématologiques,
- le traitement de la maladie de Parkinson...

Contrairement à l'assistance respiratoire, qui assure une prise en charge récurrente, les traitements de perfusion à domicile sont de courtes durées ou intermittents (cures renouvelées plusieurs fois dans l'année).

La durée et la fréquence des cures peuvent donc varier selon les pathologies traitées et le stade de la maladie.

Perfusion	Tarif LPPR en €	
Pousse-seringue fixe 1 voie	2,10	Forfait journalier
Pousse-seringue fixe 2 voies et plus	3,89	Forfait journalier
Pousse-seringue portable	4,12	Forfait journalier
Set de remplissage adapté	15,24	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable fixe	4,57	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	11,05	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable portable	9,15	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	35,06	1 par voie et par perfusion
Forfait de mise à disposition des systèmes actifs (pompes ou pousse-seringues)	83,85	Forfait couvrant 4 semaines
Diffuseurs portables pour perfusion < 6 heures	29,00	2 par jour sauf pour la mucoviscidose 5 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion 6 heures et < 72 heures	32,00	2 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion 72 heures	35,00	2 par période de 72 heures
Forfait de mise à disposition des diffuseurs	30,49	Forfait couvrant 4 semaines
Perfuseur de précision volumétrique à usage unique	7,17	1 par voie et par perfusion
Set de remplissage adapté	8,99	1 par voie et par perfusion
Appareil de perfusion stérile non réutilisable	2,03	1 par voie et par perfusion
Set de pose de perfusion sur chambre implantable ou voie veineuse centrale	8,08	1 par perfusion
Set de pose de perfusion sur voie périphérique	11,43	1 par perfusion
Set d'héparinisation	6,56	1 à 3 pour 15 jours

• La nutrition entérale

Il s'agit de l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde. Elle se substitue à une alimentation orale.

Cette nutrition artificielle peut s'effectuer par différents types de sondes :

- nasogastrique, naso-jéjunale ou nasoduodénale ;
 - gastrostomie ;
 - jéjunostomie
- ou par bouton de gastrostomie.

Les pathologies concernées sont nombreuses : les cancers ORL ou digestifs, les maladies neurologiques, les maladies digestives inflammatoires chroniques (maladie de Crohn, colites...), la sclérose en plaques, l'accident vasculaire cérébral, les insuffisances respiratoires, rénales et hépatiques, la mucoviscidose, les états infectieux sévères, les maladies métaboliques...

La durée moyenne des traitements est de 6 mois.

Nutrition entérale	Tarifs LPPR en € (à compter du 30/11/2009)	
Forfait de première installation	178,00	
Forfait 1 : nutrition entérale sans pompe	61,13	Forfait hebdomadaire
Forfait 2 : nutrition entérale avec pompe	83,24	Forfait hebdomadaire
Sonde en PVC naso-gastrique ou naso-jéjunale (que chez l'enfant de moins de 16 ans)	0,54	
Sonde polyuréthane/silicone, naso-gastrique ou naso-jéjunale	5,30	
Sonde de gastrostomie ou de jéjunostomie, remplacement	40,00	
Bouton de gastrostomie ou de jéjunostomie et ses accessoires	243,92	
Prolongateur adaptable au bouton, renouvellement	11,43	
Mélange polymérique normoprotidique et hypoénergétique	3,24 à 9,72	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique normoprotidique et normoénergétique	3,38 à 10,14	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique normoprotidique et hyperénergétique	3,93 à 11,79	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique hyperprotidique et normoénergétique	3,84 à 11,52	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique hyperprotidique et hyperénergétique	3,97 à 11,91	de 500 à 1 500 ml
Nutriments standard, Impact Enteral	20,00	500 ml

• L'insulinothérapie par pompe

L'insulinothérapie est relative au traitement du diabète, maladie chronique nécessitant un traitement quotidien à vie.

Il existe deux principaux types de diabètes : insulino-dépendant (type 1) et non insulino-dépendant (type 2).

Les patients pris en charge par LVL Médical sont ceux traités par insuline.

L'insuline a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. Elle peut être administrée soit par injection (seringues), soit par pompe portable programmable, système plus proche du métabolisme, qui évite les fluctuations glycémiques pour une meilleure qualité de vie.

L'insulinothérapie par pompe programmable à domicile concerne majoritairement les patients diabétiques type 1, les femmes déclarant un diabète pendant leur grossesse, et les enfants (du nouveau-né à l'adolescent). Actuellement, de plus en plus de patients diabétiques de type 2 sont équipés d'une pompe.

Insulinothérapie	Tarif LPPR en €	
Forfait de formation technique initiale	403,00	
Forfait mensuel de formation technique continue	174,50	
Pompe programmable ambulatoire	3,50	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	24,54	

• Prestations, matériels et consommables fournis par le Groupe

- La prestation

Pour les activités de perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile, LVL Médical apporte, sur prescription médicale, une solution technique adaptée à chaque traitement : perfuseurs, pousse-seringues, pompes à perfusion, programmables, fixes ou ambulatoires, diffuseurs portables à usage unique.

Le rôle des experts métiers LVL consiste à assurer la coordination de la prise en charge du patient dans le cadre de son retour à domicile, sa formation et celle de son entourage, ainsi que la formation des personnels paramédicaux libéraux intervenant dans le cadre du traitement. Ces experts assurent également un retour d'information au prescripteur sur l'observance du patient et le déroulement de sa prestation.

LVL Médical assure également l'approvisionnement des patients en consommables (sets nécessaires à la pose de la perfusion, sets d'héparinisation, sets de remplissage, tubulures, nutriments...).

- Acquisition du matériel

Le prix d'acquisition du matériel (pompes et pousse-seringues) varie entre 350 € et 3 500 € selon le degré de technicité de l'appareillage.

- Moyens d'exploitation

Perfusion et insulinothérapie à domicile

Types de produits	Fournisseurs
Pompes	Hospira, Pentaferre, PFM, Smiths, Medtronic, Novalab, Roche Diagnostics
Pousse-seringues	B. Braun Médical, Smiths
Diffuseurs	Baxter, Braun, WYM
Sets et consommables	Hemodia, Labodial, Medtronic, Novalab, Roche Diagnostics

Nutrition entérale à domicile

Types de produits	Fournisseurs
Pompes	Nutricia, Covidien
Nutriments	Lactalis, Frésenius Kabi, Nestlé, Nutricia

• Cadre réglementaire

Le Groupe rappelle que la LPPR est le cadre réglementaire pour l'ensemble de ses activités françaises. Matériel et consommables sont facturés dans le cadre de la LPPR.

1.3 Le marché / environnement concurrentiel

a) Tendances du marché par prestation

• **Le marché de la thérapie respiratoire** à domicile représente aujourd'hui en France plus de 500 millions d'euros, et constitue la plus grosse dépense de la LPPR. L'assistance respiratoire à domicile a connu une croissance de 16% entre 2006 et 2007, essentiellement due à l'essor de la PPC. (Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

La progression du marché français de l'oxygénothérapie à domicile était de 13% en 2007, ce marché étant relativement mature. (Même source que ci-dessus)

Ce marché est notamment soutenu par une détection plus précoce des BPCO (Broncho Pneumopathies Chroniques Obstructives) grâce aux différentes campagnes internationales de prévention auxquelles s'associe LVL Médical.

Les BPCO concernent 6 à 8% de la population adulte, mais seulement un tiers des cas sont diagnostiqués. 1,9 millions de français présentent aujourd'hui une BPCO modérée, 600 000 autres ont de leur côté une BPCO sévère. Parmi eux, 100 000 terminent leurs jours sous assistance respiratoire permanente. Faute de centres en nombre suffisant, moins de 26 000 malades bénéficient en France chaque année d'une réhabilitation respiratoire, seul moyen d'améliorer vraiment la qualité de vie de ceux qui sont frappés de BPCO à un stade avancé. (Source : www.doctissimo.fr et www.bpcoco.fair.org)

Concernant le traitement des apnées du sommeil, plus de 100 000 patients sont aujourd'hui appareillés en France alors que selon les études épidémiologiques les plus récentes, ce syndrome concernerait de 4 à 8% de la population adulte d'âge moyen, soit entre 2,4 et 6 millions de personnes. Grâce à un dépistage plus systématique et suite à l'inscription à la LPPR de ce traitement, les appareillages sont de plus en plus fréquents et ce marché devrait continuer à connaître une croissance annuelle supérieure à 20% sur les prochaines années. (Source : www.doctissimo.fr et CPAM)

LVL Médical s'intéresse également à la prise en charge de l'apnée du sommeil chez l'enfant et l'adolescent obèse.

De façon générale, une détection plus précoce des affections susceptibles d'être traitées par assistance respiratoire à domicile permettrait de prendre en charge un nombre beaucoup plus important de patients, tout en évitant une hospitalisation beaucoup plus onéreuse qui devient nécessaire à un stade plus avancé.

• **Le marché de la perfusion à domicile** est un marché émergent dont le potentiel est considérable de part la multitude des traitements possibles, mais dont aucune donnée statistique n'est disponible à ce jour.

• **Le marché de la nutrition à domicile** (dont entérale et complémentation orale) représentait en 2006, en France, un marché de 157 millions d'euros soit 4,5% des remboursements effectués dans le cadre de la LPPR (Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008). La nutrition entérale représente à elle seule 64 millions d'euros, et a connu une croissance de 10% entre 2006 et 2007. Le développement de cette activité a poussé la Haute Autorité de Santé à revoir les modalités de prise en charge de cette prestation telle que décrite dans la LPPR. Ainsi, une nouvelle réglementation a été publiée au JO du 30 novembre 2009. L'objectif de cette réglementation est de professionnaliser la prestation de la nutrition entérale à domicile, en insistant notamment sur :

- La présence obligatoire de personnel compétent,
- L'éducation du patient et de son entourage, en rendant obligatoire la visite de 1^{ère} installation à domicile,
- L'importance de l'initialisation du traitement, en insistant sur l'appel à 48h et en instaurant une visite de suivi à 14 jours,
- La coordination entre les intervenants et la traçabilité des interventions (carnet de suivi), en imposant un retour d'informations écrit au minimum tous les 3 mois.

Par conséquent, les nouvelles contraintes de ce texte vont limiter structurellement la pression concurrentielle et favoriser le développement de la nutrition au sein du Groupe LVL Médical.

• **Le marché de l'insulinothérapie par pompe**

La Haute Autorité de Santé estime l'augmentation de la fréquence du diabète à +5,7% par an, et définit cette maladie comme une maladie chronique en pleine expansion. En France, plus de 2,8 millions de personnes en sont atteintes, dont 300 à 500 000 non diagnostiquées.

Les diabétiques de type I (type insulino-dépendants), représentant 90% des patients appareillés d'une pompe, sont estimés à 15 000 personnes, mais le potentiel devrait doubler à court terme. (Source : AFD et Medtronic, 3^{ème} Symposium National de la Thérapie par Pompe à Insuline, Nice, Janvier 2008).

b) La concurrence

- La concurrence de LVL Médical sur le secteur de l'**assistance respiratoire à domicile** revêt une certaine particularité dans la mesure où il faut distinguer le secteur associatif du secteur privé.

Le secteur associatif, historiquement le plus ancien, représente encore aujourd'hui un pourcentage significatif (estimé à environ 40%, source interne) du marché de l'assistance respiratoire à domicile. Les associations régionales sont pour la plupart intégrées dans les hôpitaux et dirigées par les chefs de services hospitaliers.

La concurrence privée est aujourd'hui essentiellement représentée par deux filiales du Groupe Air Liquide : Vitalaire et Orkyn implantées nationalement ainsi que d'autres sociétés plus locales ou régionales. Les acteurs locaux sont essentiellement présents sur une ville ou un département et beaucoup de ces intervenants ne sont pas spécialisés dans le traitement de l'ensemble des maladies respiratoires. A l'intérieur du secteur privé marqué par un phénomène de forte concentration depuis quelques années, LVL Médical est le deuxième intervenant après Air Liquide.

- Pour la **perfusion à domicile**, on retrouve également des prestataires nationaux d'assistance médicale à domicile spécialisés dans la perfusion à domicile tels que Homeperf.

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) est également un acteur majeur du marché. Elle connaît cependant des contraintes structurelles : elle est limitée en nombre de lits, et son périmètre géographique d'intervention est généralement limité à la périphérie de l'hôpital.

- En ce qui concerne la **nutrition entérale à domicile** et l'**insulinothérapie**, on retrouve les mêmes intervenants que sur le marché de l'assistance respiratoire à domicile ainsi que Nestlé Homecare, filiale de Nestlé, principalement présente dans le domaine de la nutrition entérale.

1.4 Notre stratégie en France

LVL Médical ambitionne de conforter sa position de leader sur le marché de l'assistance médicale à domicile.

L'adoption de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » en 2009 est venue réaffirmer et structurer la politique générale de soutien au développement de la santé à domicile.

Par ailleurs, le Groupe va poursuivre sa stratégie de conquête de parts de marché sur ses différents métiers que sont : l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition, l'insulinothérapie à domicile. Le Groupe a mis en place une démarche permanente d'innovation et de développement de nouvelles activités. Ainsi en est-il des nouvelles prises en charge dans les domaines de l'antibiothérapie ou de l'insulinothérapie.

La démarche innovante du Groupe auprès de ses patients et prescripteurs s'est traduite notamment par la mise en place de procédés de mesure en matière d'oxygénothérapie et de contrôle de l'observance.

Le déploiement d'un Extranet prescripteur depuis octobre 2009 vient conforter la position du groupe.

1.5 Une organisation au service d'une meilleure satisfaction des patients

a) Décentralisation opérationnelle et mutualisation des moyens au service de la performance

- **Proximité et personnalisation : un réseau tourné vers l'optimisation de notre qualité de service**

Les agences réparties entre les filiales françaises du Groupe, sont autonomes sur le plan opérationnel ce qui permet à LVL Médical d'offrir davantage de réactivité et de proximité à ses patients.

Les patients pris en charge par les agences LVL Médical vivent dans un rayon de moins de 150 kilomètres autour de l'agence.

- **Mutualisation des moyens**

LVL Médical assure la continuité du traitement des patients lors de leurs déplacements partout en France, grâce à la mutualisation de ses moyens matériels et humains d'une part, et grâce à sa couverture optimisée des bassins de vie français de l'autre. Toutes les formalités sont prises en charge par les équipes LVL Médical, le patient ne s'occupe de rien.

b) Une démarche de management de la qualité

Nos équipes déploient leur énergie à optimiser sans cesse les prestations dans une démarche permanente d'écoute et de disponibilité au service des patients et du corps médical.

Nous travaillons à l'amélioration continue de notre qualité de service, validée par la norme ISO 9001 : 2000 attribuée à l'intégralité des agences françaises et aux services du Siège, qui répondent désormais aux nouvelles exigences de la norme internationale et ce, pour toutes les activités du Groupe.

En complément de la certification, le Groupe mène depuis plusieurs années une Démarche Qualité. Cette dernière s'intègre dans une politique constante d'amélioration de ses procédures et supports dans toutes les phases de l'activité.

LVL Médical s'attache à exercer ses activités en totale conformité avec une réglementation en évolution permanente.

L'écoute des patients et leur satisfaction est au cœur des préoccupations et de la Démarche Qualité du Groupe. Plus de 96% des patients sont satisfaits de la prestation LVL Médical et plus de 97% recommanderaient LVL Médical à un proche.

c) Faits marquants 2010

L'exercice aura été marqué par l'amélioration continue de l'organisation de LVL Médical.

- **Le déploiement réussi de l'extranet prescripteurs**
Solution Medpassport de Voluntis
- **Le renforcement des équipes commerciales**
- **Les résultats de l'enquête satisfaction menée auprès des prescripteurs permettant :**
 - d'ajuster l'offre de LVL Médical par rapport aux besoins exprimés par les médecins prescripteurs
 - de mieux comprendre certaines attentes selon les services (spécialités) concernés

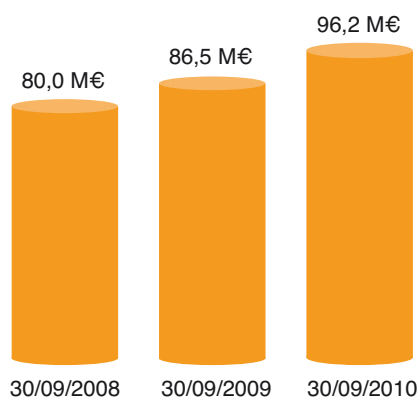
1.6 Activité sur l'exercice

Description de l'activité en France sur l'exercice : voir Chapitre 9 Examen de la situation financière et du résultat du Groupe - paragraphe 2.1

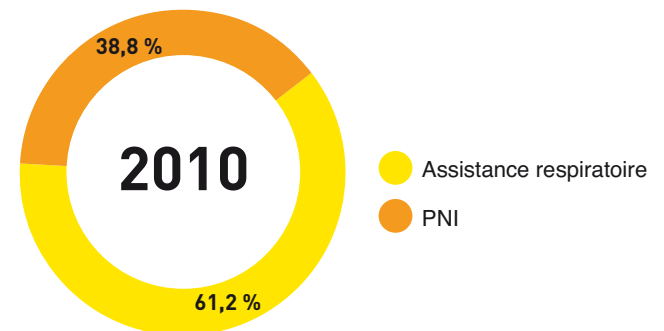
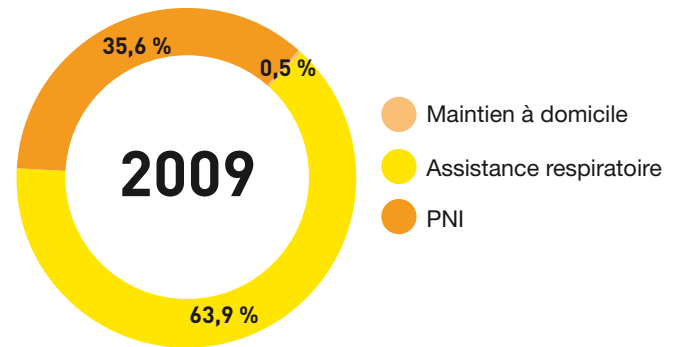
Chiffre d'Affaires au 30/09/2010

Assistance Respiratoire	58,6 M€	+ 6,0 % vs 08-09
Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie	37,6 M€	+ 22,0 % vs 08-09
Maintien à Domicile	0 M€	NA

Progression du Chiffre d'Affaires



Evolution de la répartition du Chiffre d'Affaires entre 2009 et 2010



2 Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne

2.1 Le métier

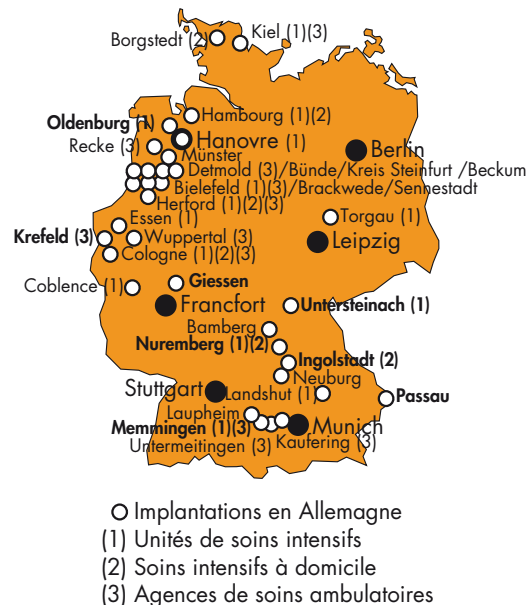
En Allemagne où sa filiale Bonitas bénéficie d'une excellente image de marque (liée à son savoir-faire) et du soutien des tutelles, le Groupe est leader sur le marché des structures de soins.

Ces activités sont différentes des activités françaises puisque les équipes (1566 collaborateurs en équivalent temps plein) sont essentiellement constituées de personnel soignant.

Bonitas exerce deux activités :

- les soins infirmiers à domicile (« Pflegedienste »),
- les soins intensifs à domicile et en structures dédiées (unités de soins intensifs, « Intensivstationen »).

Fin 2010, Bonitas comptait 44 agences en Allemagne.



2.2 Les prestations

a) Les « Pflegedienste » (soins ambulatoires) : plus de 1 752 patients pris en charge chaque jour représentant 18% du chiffre d'affaires de Bonitas sur l'exercice

Les structures de soins à domicile effectuent les prestations suivantes :

- soins infirmiers,
- mise en route et coordination des traitements et des prestations à domicile,
- toilette,
- aide à l'alimentation,
- coordination d'intervenants locaux pour prestations sociales (aide psychologique, ménage, courses...) et portage de repas,
- audit du domicile du patient et commande du matériel de maintien à domicile nécessaire auprès de structures d'appareillage médical,
- audit de patients dépendants pris en charge par leur famille et émission d'un rapport aux caisses.

b) Les soins intensifs («Intensivpflege») : près de 389 patients (dont 172 enfants) pris en charge chaque jour représentant 82 % du chiffre d'affaires de Bonitas sur l'exercice

Ils s'adressent à des patients nécessitant des soins intensifs de longue durée, essentiellement des patients en état végétatif chronique.

Les enfants font prioritairement l'objet d'une prise en charge à domicile alors que les autres patients sont accompagnés dans le cadre d'unités de soins spécialisées.

Les structures/unités dédiées accueillent des patients qui nécessitent des soins intensifs de longue durée (perfusion, dialyse, nutrition parentérale et entérale, monitoring cardiaque, ventilation) dans un environnement proche de celui de la maison, leurs familles pouvant s'y rendre librement sans contrainte horaire.

Elles s'attachent à recréer une atmosphère chaleureuse et familiale autour des patients dont elles ont la charge et sont constituées de personnel soignant qui se relaie 24 heures sur 24 et travaille en étroite collaboration avec les médecins libéraux.

Ces structures servent de sites pilotes au gouvernement fédéral qui souhaite voir dupliquer ce modèle au niveau national et sont certifiées ISO 9004 : 2000.

• Acquisition du matériel

Hormis l'activité de soins intensifs, la structure de soins à domicile ne dispose d'aucun stock de matériel.

Le matériel et les consommables nécessaires aux traitements sont commandés à des structures d'appareillage («Sanitätshäuser») en fonction de chaque type de prise en charge au domicile du patient. Ce sont alors lesdites structures qui facturent leurs prestations d'appareillage directement aux caisses après livraison chez le patient. Les prestations sanitaires et sociales des structures de soins ne requièrent donc aucune acquisition de matériel.

• Cadre réglementaire

L'assurance dépendance ("Pflegeversicherung") a été créée en 1995 pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes.

Elle est financée par une nouvelle cotisation sociale obligatoire dont le taux est fixé par la loi fédérale. Sa gestion est confiée aux Caisses d'Assurance Maladie.

Le patient reconnu dépendant peut opter pour le versement d'allocations mensuelles allouées en fonction de son degré de dépendance (3 niveaux) ou choisir une prise en charge professionnelle dont le montant est fonction également du degré de dépendance. Ce montant est alors versé directement à la structure de soins à domicile par l'assurance dépendance.

Seul(e) un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'état, justifiant d'un minimum de 2 ans d'expérience en soins ambulatoires et ayant suivi une formation spécifique de gestion et de coordination des soins à domicile, peut établir sa propre structure. Une structure de soins à domicile doit comporter un minimum de 5 infirmier(ère)s diplômé(e)s d'état pour pouvoir opérer.

Les structures doivent satisfaire aux conditions du cahier des charges élaboré par le service d'inspection médicale des caisses (il procède à l'évaluation des patients afin de leur attribuer un niveau de dépendance). Des audits de contrôle sont régulièrement effectués, directement au domicile des patients ou au sein même de la structure de soins.

Un numéro d'autorisation est attribué par les caisses afin de permettre la facturation. Chaque acte effectué par les structures de soins est répertorié auprès de l'assurance dépendance (toilette, alimentation, administration de médicaments, soins infirmiers...). A chaque acte correspond un nombre de points.

Chaque structure de soins négocie la valeur de son point avec les caisses. Cette valeur sert de base à la facturation. Les unités de soins intensifs ont négocié un forfait journalier avec les caisses qui inclut toutes les prestations, hormis les médicaments et les interventions des médecins, qui sont facturés en sus aux caisses d'assurance maladie.

• Prise en charge

La prise en charge d'un patient à domicile est effectuée sur prescription médicale. Elle a lieu à la suite de l'appel de la famille, du médecin, de l'hôpital ou de la caisse. Le schéma de facturation mensuelle diffère très largement d'un patient à l'autre en fonction de son degré de dépendance et de sa pathologie.

Plusieurs formules se complètent : assurance dépendance pour l'aspect soins et équipement de maintien à domicile, assurance maladie pour les médicaments, aide sociale pour les personnes les plus démunies dont le coût des soins dépasse les forfaits de prise en charge ou encore contribution privée pour les autres.

• L'esprit de service LVL Médical

Parce qu'une situation de dépendance ou de maladie doit rester une étape normale de la vie sans se transformer en expérience traumatisante, parce que personne ne peut enlever à un patient la possibilité de choisir l'endroit où il se sent bien, nos équipes de soignants à domicile, en Allemagne comme en France, incarnent au quotidien les valeurs du Groupe LVL Médical. Chaque patient est unique et décide de son propre mode de vie.

• Développement

Il consiste essentiellement en la recherche d'une solide réputation de fiabilité et de professionnalisme auprès des intervenants locaux de la chaîne de soins : médecins, hôpitaux, mais également auprès des interlocuteurs des caisses et des familles.

2.3 Le marché / environnement concurrentiel

Le système de santé allemand compte 10 500 structures de soins à domicile ("Pflegedienste").

Ces structures de proximité se sont multipliées ces dernières années suite à la mise en place de l'assurance soins de longue durée ("Pflegeversicherung") et leurs activités représentent aujourd'hui un marché annuel global estimé à 4 milliards d'euros.

Les "Pflegedienste" sont des structures de soins constituées de personnel infirmier qui assurent des prestations sanitaires et sociales, sur prescription médicale, tout en coordonnant les traitements et l'appareillage à domicile.

2 250 000 personnes sont prises en charge chaque année en Allemagne au titre de l'assurance dépendance :

- 709 000 sont prises en charge par des structures de type maisons de retraite ou centres de soins spécialisés,
- 1 540 000 sont soignées à domicile : 33 % par des structures professionnelles comme Bonitas (504 000 personnes), 67 % par des "soignants familiaux" (1 036 000 personnes).

Selon des estimations officielles, le nombre de personnes dépendantes augmentera de 350 000 à 400 000 personnes à court terme. La structure familiale se modifiant, le pourcentage de patients pris en charge par des professionnels dépassera dans le même temps les 25%.

Comme les autres pays d'Europe, l'Allemagne est actuellement confrontée au vieillissement de la population et à la nécessité de trouver rapidement des solutions pour pouvoir contenir l'augmentation des dépenses de santé. En Allemagne comme en France, l'assistance médicale à domicile est moins coûteuse que l'hospitalisation traditionnelle et constitue une réelle alternative dont les enjeux médicaux, sociaux et économiques ne sont plus à démontrer.

La réorganisation du système de santé amorcée conduira nécessairement à un accroissement du marché de l'assistance médicale à domicile. Cette croissance ne bénéficiera cependant qu'aux structures capables de s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice d'un secteur en pleine mutation.

2.4 Un développement dynamique

a) Poursuite de la croissance en 2010

Dans le cadre de son développement sur le marché des soins intensifs, Bonitas a poursuivi en Allemagne sa politique de croissance externe active qui s'est traduite notamment par les acquisitions de AKS, Filius et Air Vital.

Ainsi, le maillage du territoire s'est poursuivi, ce qui permet d'optimiser l'affectation des ressources et d'améliorer à terme la rentabilité des activités.

Le Groupe entend consolider cette forte croissance réalisée ces dernières années en Allemagne et par ailleurs accroître sa couverture de l'ensemble du territoire allemand par croissance externe.

Enfin la qualité de l'organisation et des prestations délivrées par le Groupe ont permis d'obtenir au cours de l'exercice des hausses significatives de tarifs auprès des Caisses d'Assurance Maladie des différents Länder.

b) Stratégie

LVL Médical souhaite consolider son leadership national en Allemagne.

La contribution de l'Allemagne au chiffre d'affaires consolidé du Groupe tend à être de plus en plus significative par :

- Le développement par croissance interne des activités soins infirmiers à domicile et soins intensifs à domicile ou en structures dédiées.
- Des opportunités de croissance externe.

2.5 Une approche « multicanal » : un leadership également conquis sur le marché des structures dédiées aux soins intensifs

Fidèle à la démarche pionnière animant LVL Médical, le Groupe a étudié et développé un nouveau circuit de prise en charge en soins intensifs. Dans le cadre d'unités de soins intensifs, à mi-chemin entre l'hôpital et le domicile, ces structures proposent une solution, répondant aux attentes des patients et de leur entourage, ainsi qu'aux problématiques d'optimisation des coûts de prise en charge des patients en soins intensifs.

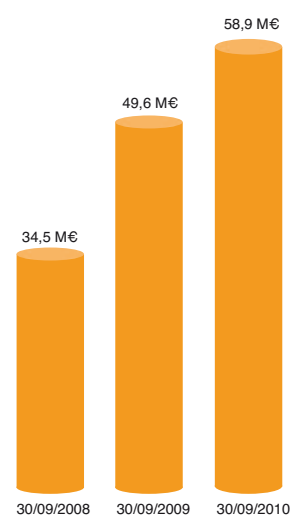
Véritable modèle de réussite, cette nouvelle approche de la prise en charge fait désormais office de référence en Allemagne et tend à se développer sur l'ensemble du territoire allemand.

2.6 Activité sur l'exercice : une croissance extrêmement soutenue en Allemagne : +18,7 %

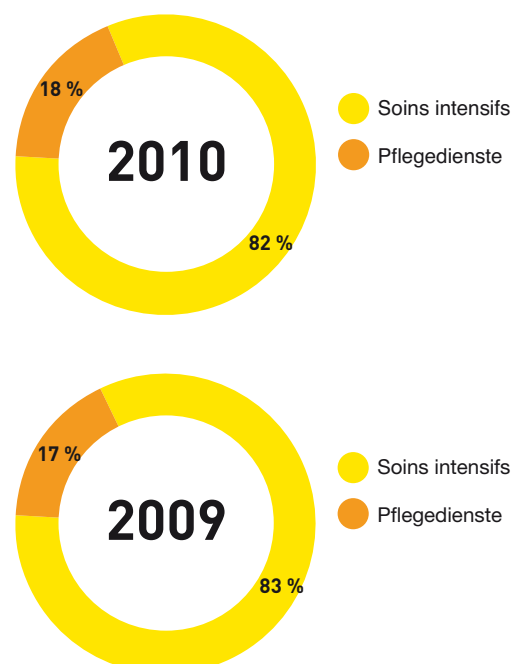
2141 patients sont dorénavant pris en charge quotidiennement par la filiale allemande Bonitas.

LVL Médical occupe la place de n°1 en Allemagne sur ces activités.

Progression du Chiffre d'Affaires



Evolution de la répartition du Chiffre d'Affaires entre 2009 et 2010





Organigramme au 31 décembre 2010

La société holding LVL Médical Groupe a plusieurs fonctions :

Elle détient des participations dans ses filiales (voir organigramme ci-après) dont elle perçoit des dividendes; et elle assure les prestations suivantes pour ses filiales :

- Définition de la stratégie et de l'image du Groupe
- Animation des filiales et contrôle de leur gestion notamment par le biais des directeurs de zone
- Animation de la démarche qualité
- Gestion du personnel et développement des ressources humaines
- Gestion administrative, juridique, comptable, financière et informatique
- Définition de la politique d'achat et négociation des marchés avec les fournisseurs
- Gestion de trésorerie centralisée
- Contrôle interne
- Développement commercial
- Marketing
- Communication

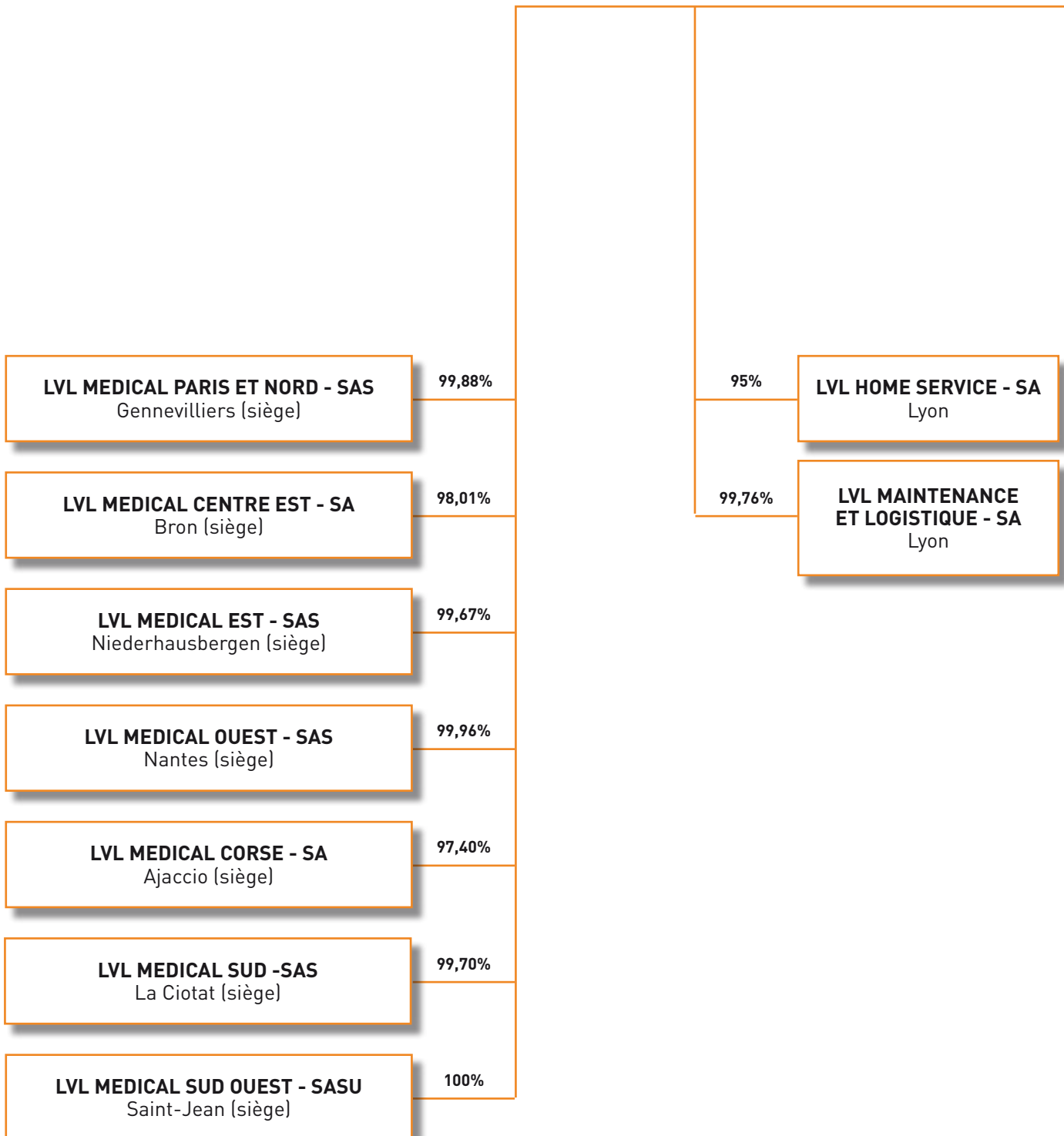
En contrepartie des prestations fournies, la société LVL Médical Groupe perçoit des redevances dont le montant annuel est ajusté en fonction des dépenses réellement engagées pour leur réalisation, rehaussé d'une marge de 2,5% et facturé aux filiales en fonction de leur chiffre d'affaires.

Le montant total des redevances versées par les filiales françaises au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'est élevé à 11 205 K€. Les filiales Allemandes n'ont pas versé de redevances au titre de ce même exercice.

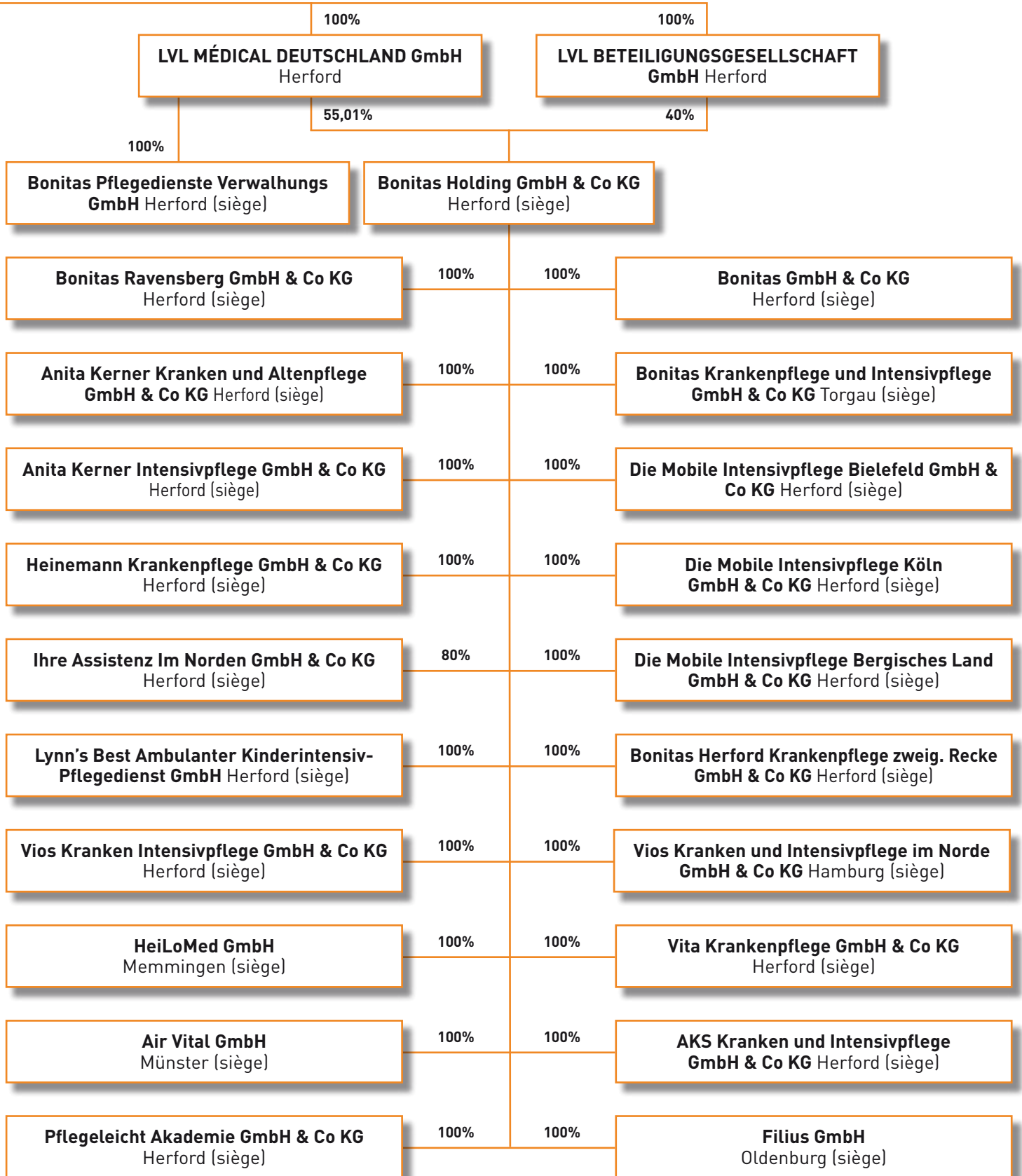
Les filiales ont essentiellement pour fonction :

- La logistique
- La gestion administrative et technique
- Le développement régional

LVL MEDICAL



GROUPE Lyon





Propriété immobilière, usines et équipements

1	Propriété immobilière	52
2	Impact environnemental	52
	2.1 En France.....	52
	2.2 En Allemagne.....	52

1 Propriété immobilière

La politique immobilière du Groupe ne consiste pas à détenir d'immeubles en pleine propriété.

En France, les locaux loués pour l'exercice de l'activité du Groupe sont aménagés en bureaux et en entrepôts pour le stockage des matériels et consommables.

En Allemagne, les locaux loués pour l'exercice de l'activité du Groupe sont aménagés en bureaux ou en centres de soins intensifs.

Principales immobilisations corporelles :

Une part prépondérante des immobilisations corporelles du Groupe est constituée par les matériels médicaux nécessaires à la prise en charge des patients.

Ces matériels sont de faible coût unitaire (voir chapitre 6 - Aperçu des activités, paragraphe 1.2 - Prestations).

2 Impact environnemental

Compte tenu de sa nature, l'activité du Groupe n'a pas d'impact environnemental significatif.

2.1 En France

Le Groupe travaille toutefois à réduire son empreinte par :

Une gestion optimisée des déchets

- LVL Médical Groupe encourage ses collaborateurs et partenaires à réduire leur consommation de papier et déploie sur l'ensemble de ses agences les bonnes pratiques adoptées au siège depuis près de 4 ans.
Il souhaite généraliser la collecte de papier à recycler ainsi que des piles et cartouches d'encre usagées dont la consommation s'est accrue corrélativement au développement de l'activité.
- Par ailleurs, le Groupe fait procéder à la récupération et à la destruction de ses déchets (matériel rebuté, cartons, batteries et plastiques) par des sociétés agréées sélectionnées pour leur responsabilité environnementale et leur respect des principes du développement durable.

Une réduction des émissions de CO2

Le Groupe, face aux problématiques énergétiques, adopte un comportement responsable. En effet, pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, il est attendu des entreprises une maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'ensemble de la flotte de véhicules de société destinés aux déplacements professionnels a moins de 3 ans.

Convention avec le SYTRAL (Transports en Commun Lyonnais) depuis fin 2007

Le Groupe, conscient de sa responsabilité sociale et environnementale a souhaité s'engager à développer et à favoriser l'usage des transports en commun par ses salariés en leur permettant de bénéficier d'une réduction significative sur l'abonnement au réseau de transports en commun de la région lyonnaise.

2.2 En Allemagne

A l'image de la France, le Groupe ne manufacture aucun produit.

Le parc automobile de Bonitas est composé de plusieurs centaines de véhicules parcourant chacun en moyenne 23 000 kilomètres. La société souhaiterait utiliser des voitures électriques mais le réseau de stations spécifiques en Allemagne n'est pas encore suffisamment développé.

Bonitas respecte scrupuleusement la législation sur le recyclage des déchets, laquelle est réglementée par le décret du 27 septembre 1994.



Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

1	Situation financière	56
	1.1 Capitaux propres	56
	1.2 Structure financière	57
	1.3 Flux de trésorerie	57
2	Activité et résultat opérationnel	58
	2.1 Croissance du chiffre d'affaires	59
	2.2 Résultat opérationnel	60
	2.3 Autres postes du compte de résultat	61
3	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société	61

Les commentaires analysés ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés du Groupe, établis selon les normes IFRS, au 30 septembre 2009 et 2010. L'évaluation de l'activité du Groupe doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de Référence.

1 Situation financière

1.1 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés depuis le 1^{er} octobre 2008 :

	Capital	Primes liées au capital	Autocontrôle	Composante CP emprunts Oblig.	Paiement en actions	Résultats accumulés	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2008	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2008	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-104	-104	-123	-228
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	9 947	9 947	325	10 272
Mouvements / actions propres	-450	-5 305	1 659	-	-	-9 313	-13 409	-	-13 409
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-	1 593	-	1 593	-	1 593
Autres variations	-	-	-	-	-	-17	-17	0	-17
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2009	4 076	65 629	-73	1 989	4 123	-27 032	48 711	568	49 279
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2009	4 076	65 629	-73	1 989	4 123	-27 032	48 711	568	49 279
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-3 042	-3 042	-93	-3 135
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	12 021	12 021	257	12 277
Mouvements / actions propres	-	-	-3 714	-	-	-	-3 714	-	-3 714
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-	1 192	-	1 192	-	1 192
Autres variations	0	1	-27	-	-	17	-8	-	-8
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2010	4 076	65 630	-3 814	1 989	5 315	-18 036	55 159	732	55 891

Les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 6,4 M€ et s'élèvent au 30/09/2010 à 55,2 M€. Cette augmentation s'explique notamment par les éléments suivants :

- + 12 M€ de résultat part du Groupe
- +1,2 M€ correspondant aux charges sur stock-options constatées en résultat sur l'exercice
- -3,7 M€ d'acquisition d'actions propres imputées sur les capitaux propres
- -3 M€ de distribution de dividendes

1.2 Structure financière

La structure financière du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2010 est la suivante :

EN K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	55 159	48 711	50 701
Emprunts obligataires	58 367	57 365	56 423
Emprunts bancaires	146	-	4
Locations financement	1	5	298
Cautiionnements reçus	4	4	-
Intérêts courus	53	28	1 141
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	58 571	57 402	57 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-23 994	-37 973	-51 620
ENDETTEMENTS FINANCIER NET	34 577	19 428	6 246

Endettement obligataire

Il se décompose en :

- 649 K€ d'Océanes correspondant à 12 898 Océanes à échéance 01/10/2010, servant un coupon fixe de 2,5%, remboursables au nominal,
- 57 718 K€ correspondant à la composante dette de l'OBSAAR émise en juin 2008, nette de frais d'émission. Ces obligations sont remboursables à hauteur de 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013. Elles portent intérêt au taux Euribor 3 mois - 0,51% l'an. La variation entre 2009 et 2010 correspond aux frais financiers complémentaires constatés au titre du retraitement de la composante capitaux propres et des frais d'émission selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Endettement bancaire et locations financières

Les emprunts bancaires ont été intégralement remboursés lors de l'émission d'OBSAAR de juin 2008.

Les emprunts bancaires de 146 K€ sont des emprunts en Allemagne pour financer le parc automobile.

Les encours de location financière représentent 1 K€ au 30/09/2010.

Trésorerie nette

Les fonds levés lors de l'émission d'OBSAAR n'ont pas été intégralement utilisés au 30/09/2010, ce qui explique la trésorerie disponible. Le Groupe gère cette trésorerie de manière extrêmement prudente, ceci excluant tout recours à des placements risqués ou en devise autre que l'Euro.

L'endettement est désormais quasiment intégralement à taux variable. La dette nette de 35 M€ du groupe est donc exposée aux variations de taux d'intérêts.

Le Groupe a en conséquence initié sur l'exercice la mise en œuvre d'une stratégie de couverture de taux.

1.3 Flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe LVL Médical a généré une capacité d'autofinancement consolidée (avant coût de l'endettement financier net et impôt) de 32,1 M€.

La variation du BFR a généré un flux de trésorerie de - 6,4 M€. Les décaissements d'impôt se sont élevés à -8,8 M€, dont 5,9 M€ au titre de l'exercice.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont donc élevés sur l'exercice à 16,9 M€.

Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à -23,7 M€, dont :

- -14,9 M€ d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, dont :
 - -12,7 M€ d'investissements en matériel médical,
 - -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels,
 - -0,9 M€ de matériel informatique et bureautique,
 - -0,3 M€ d'aménagement et installation générales.
- +0,3 M€ de produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- -9,0 M€ d'incidence des variations de périmètre, liés aux rachats successifs d'activités cf. n°1.1-.

Les flux de trésorerie liés au financement de -7,2 M€ se décomposent en :

- Rachat d'actions propres à hauteur de -3,7 M€
- Remboursement d'emprunts : -0,2 M€ de locations financières
- Intérêt financiers nets versés : -0,2 M€
- Auxquels viennent s'ajouter -3,1 M€ de dividendes versés aux minoritaires.

La variation de trésorerie sur l'exercice s'établit donc à -14,0 M€. Sans l'impact des décaissements non récurrents que constituent :

- les rachats d'actions propres : -3,7 M€,
- les acquisitions de structures de soins intensifs en Allemagne : -9,0 M€,

la variation de trésorerie aurait été négative de -1,3 M€

Sources de financement nécessaires pour financer les investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent sur l'exercice à 16,9 M€. Les investissements de renouvellement et de croissance se sont élevés à 15 M€, .

Ceci illustre la capacité du Groupe à financer ses investissements. Le Groupe dispose par ailleurs, depuis l'émission d'OBSAAR, de la trésorerie nécessaire pour financer ses investissements non récurrents.

2 Activité et résultat opérationnel

EN K€	30/09/2010	% CA	30/09/2009	% CA	Variation % CA	30/09/2008	% CA	Variation % CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	155 129	-	136 126	-	-	114 528	-	-
Autres produits de l'activité	1 391	0,9%	967	0,7%	0,2%	734	0,6%	0,3%
Achats consommés	-22 213	-14,3%	-20 322	-14,9%	0,6%	-19 161	-16,7%	2,4%
Charges externes	-24 306	-15,7%	-20 156	-14,8%	-0,9%	-17 636	-15,4%	-0,3%
Charges de personnel	-74 145	-47,8%	-64 522	-47,4%	-0,4%	-52 209	-45,6%	-2,2%
Impôts et taxes	-2 662	-1,7%	-2 914	-2,1%	0,4%	-2 636	-2,3%	0,6%
EBITDA	33 194	21,4%	29 179	21,4%	0,0%	23 619	20,6%	0,8%
Dotations nettes aux amortissements	-10 658	-6,9%	-9 559	-7,0%	0,2%	-8 934	-7,8%	0,9%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-989	-0,6%	37	0,0%	-0,7%	-256	-0,2%	-0,4%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-67	0,0%	33	0,0%	-0,1%	-237	-0,2%	0,2%
Autres produits et charges d'exploitation	-749	-0,5%	-986	-0,7%	0,2%	-726	-0,6%	0,2%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	20 730	13,4%	18 704	13,7%	-0,4%	13 466	11,8%	1,6%
Charges nettes / stock-options	-1 192	-0,8%	-1 593	-1,2%	0,4%	-1 637	-1,4%	0,7%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	19 538	12,6%	17 112	12,6%	0,0%	11 829	10,3%	2,3%

2.1 Croissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 155,1 M€ contre 136,1 M€ sur l'exercice précédent, soit une croissance de 14 %, dont :

- France : 96,2 M€
- Allemagne : 58,9 M€

Répartition du chiffre d'affaires d'activité par prestation :

EN K€	30/09/2010	30/09/2009	Variation
Assistance respiratoire	58,6	55,3	6,0%
Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie	37,6	30,8	22,0%
Maintien à domicile (MAD)	0,0	0,4	NA
ASSISTANCE MÉDICALE À DOMICILE	96,2	86,5	11,2 %
SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	58,9	49,6	18,8%
TOTAL GROUPE	155,1	136,1	14,0%

LVL Médical intervient en France sur le marché de l'assistance médicale à domicile, dont l'évolution est caractérisée par les facteurs suivants, qui apparaissent relativement constants depuis quelques années :

- l'assistance médicale à domicile peut (selon la pathologie) coûter de 3 à 10 fois moins cher qu'une hospitalisation ;
- l'évolution démographique contribue au renforcement de ce besoin d'assistance médicale ;
- le retour ou le maintien à domicile d'un patient est vécu comme synonyme d'un meilleur confort et d'une meilleure qualité de vie ;
- l'évolution des techniques médicales de détection des affections et de leur traitement permet la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au maintien à domicile.

A ce titre, LVL Médical figure parmi les premiers intervenants privés de l'assistance respiratoire à domicile en France.

L'assistance respiratoire représente ainsi 61,2 % du chiffre d'affaires France.

La perfusion, la nutrition entérale et l'insulinothérapie à domicile représentent, au 30/09/2010 38,8 % du chiffre d'affaires France. L'activité en France a progressé sur l'exercice de 11,7 % contre 9,32 % durant l'exercice précédent.

L'activité en Allemagne a été marquée par une croissance significative (+ 18,83 %). La croissance organique à périmètre constant est de 11,2%.

Cette croissance est le fruit de la croissance organique et de la poursuite du maillage du territoire ainsi que de la croissance externe avec 3 acquisitions que sont AKS, Filius et Air Vital. LVL Médical, au travers de sa filiale Bonitas prétend ainsi revendiquer la place de N°1 en Allemagne.

2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant consolidé avant stock-options s'établit à 20,7 M€, soit 13,4% du CA contre 18,7 M€ et 13,7% du CA au titre de l'exercice précédent.

La nette amélioration de la marge opérationnelle provient essentiellement des activités françaises.

En France, la marge opérationnelle est en augmentation de 1 point de chiffre d'affaires par rapport au 30/09/2009 :

EN K€			France					
	Clôture au 30/09/2010	% CA	Clôture au 30/09/2009	% CA	Variation % CA	Clôture au 30/09/2008	% CA	Variation % CA
Chiffre d'affaires	96 237	-	86 530	-	-	80 035	-	-
Autres produits de l'activité	548	0,6%	297	0,3%	0,2%	153	0,2%	0,4%
Achats consommés	-22 214	-23,1%	-20 326	-23,5%	0,4%	-19 158	-23,9%	0,9%
Charges externes	-14 991	-15,6%	-13 176	-15,2%	-0,4%	-12 512	-15,6%	0,1%
Charges de personnel	-29 358	-30,5%	-26 686	-30,8%	0,3%	-25 957	-32,4%	1,9%
Impôts et taxes	-2 662	-2,8%	-2 914	-3,4%	0,6%	-2 636	-3,3%	0,5%
EBITDA	27 560	28,6%	23 725	27,4%	1,2%	19 924	24,9%	3,7%
Dotations nettes aux amortissements	-10 145	-10,5%	-9 202	-10,6%	0,1%	-8 717	-10,9%	0,3%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-943	-1,0%	106	0,1%	-1,1%	-215	-0,3%	-0,7%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-67	-0,1%	33	0,0%	-0,1%	-242	-0,3%	0,2%
Autres produits et charges d'exploitation	-540	-0,6%	-732	-0,8%	0,3%	-554	-0,7%	0,1%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	15 865	16,5%	13 931	16,1%	0,4%	10 196	12,7%	3,7%
Charges nettes / stock-options	-1 192	-1,2%	-1 593	-1,8%	0,6%	-1 637	-2,0%	0,8%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	14 673	15,2%	12 338	14,3%	1,0%	8 559	10,7%	4,6%

Cette amélioration de la marge opérationnelle de 1 point se décompose comme suit :

- +1,2 point sur l'Ebitda. Le gain provient :
 - des autres produits (+0,2 pt de CA)
 - du gain relatif sur charges de personnel (+0,3 pt de CA)
 - des gains sur achats consommés (+0,4 pt de CA)
 - d'une réduction sur impôts et taxes (+0,6 pt de CA)
 et à contrario
 - des charges externes (+0,4 pt de CA)
- les dotations aux amortissements et provisions et autres produits et charges d'exploitation ressortent à -11,7 M€ et -12,1% du CA, contre -9,8 M€ et -11,3% du CA en 2009.

En Allemagne, la marge opérationnelle au 30/09/2010 est de 8,3% par rapport au chiffre d'affaires et en retrait de 1,3% par rapport au 30/09/2009 :

EN K€	Clôture au 30/09/2010	% CA	Clôture au 30/09/2009	Allemagne		Clôture au 30/09/2008	% CA	Variation % CA
				% CA	Variation % CA			
Chiffre d'affaires	58 892	-	49 596	-	-	34 493	-	-
Autres produits de l'activité	843	1,4%	670	1,4%	0,1%	581	1,7%	-0,3%
Achats consommés	1	0,0%	4	0,0%	0,0%	-3	0,0%	0,0%
Charges externes	-9 315	-15,8%	-6 980	-14,1%	-1,7%	-5 124	-14,9%	-1,0%
Charges de personnel	-44 786	-76,0%	-37 836	-76,3%	0,2%	-26 252	-76,1%	0,1%
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-	-
EBITDA	5 634	9,6%	5 454	11,0%	-1,4%	3 695	10,7%	-1,1%
Dotations nettes aux amortissements	-514	-0,9%	-358	-0,7%	-0,2%	-217	-0,6%	-0,2%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-47	-0,1%	-69	-0,1%	0,1%	-41	-0,1%	0,0%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-	-	-	-	-	5	0,0%	0,0%
Autres produits et charges d'exploitation	-208	-0,4%	-254	-0,5%	0,2%	-172	-0,5%	0,1%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS	4 865	8,3%	4 774	9,6%	-1,4%	3 270	9,5%	-1,2%
Charges nettes / stock-options	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	4 865	8,3%	4 774	9,6%	-1,4%	3 270	9,5%	-1,2%

L'Ebitda est en léger retrait par rapport à l'exercice 2009 (-1,4 pt de CA),

Ceci s'explique par le fort rythme de croissance de l'activité (structuration des équipes pour gérer la croissance, productivité inférieure des équipes sur les nouvelles agences).

2.3 Autres postes du compte de résultat

Charges nettes sur stock-options

Les charges nettes s'élèvent à -1 192 K€, contre -1 593 K€ en 2009, soit un gain de 0,4 points de chiffre d'affaires.

Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non courants incluent notamment les plus-values de cession des immobilisations corporelles pour 258 K€. Les mises au rebut sont reclassé en 2010 et 2009 en autres produits et charges courants pour 631 K€ à la clôture versus 791 K€ en 2009.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'élève sur l'exercice à -1 176 K€, contre -1 372 K€ sur l'exercice précédent. Voici le détail des postes et l'explication de cette variation :

EN K€	30/09/2010			30/09/2009		
	Pdts et charges cash	Charges calculées	Total	Pdts et charges cash	Charges calculées	Total
Océanes	-16	-	-16	-16	-	-16
OBSAAR	-262	-1 003	-1 265	-1 258	-942	-2 200
Emprunts bancaires	-	-	0	-	-	0
Locations financières	-	-	-	-1	-	-1
Dettes diverses	-131	-	-131	-192	-	-192
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-409	-1 003	-1 412	-1 467	-942	-2 409
Produits de trésorerie	236	-	236	1 037	-	1 037
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-173	-1 003	-1 176	-430	-942	-1 372

Les charges financières nettes cash sont en diminution par rapport à l'exercice 2009 :

- Les taux d'intérêts bas portent les charges sur emprunts à -1265 K€ contre -2 200 K€
- Les produits de placement substantiels proviennent de la part non utilisée de l'OBSAAR et sont en diminution significative compte tenu des opérations notamment de croissance externe menées en Allemagne.

Les charges financières calculées ont augmenté de 61 K€ ; en effet, 1003 K€ d'intérêts calculés ont été intégrés dans les charges financières sur 2010 au titre des OBSAAR.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'établit à -5 956 K€, dont une charge d'impôt exigible de -5 758 K€ et un produit d'impôt différé de -198 K€.

3 Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société

Le Groupe exerçant des activités dans les secteurs de l'assistance médicale à domicile, il est soumis aux lois suivantes :

- Titres I et IV de la Liste des Produits et Prestations Remboursables prévus à l'article L165-1 du Code de la Sécurité Sociale (LPPR) ;
- Arrêté du 17 novembre 2000 relatif aux BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation à Domicile de l'Oxygène à usage médical) ;
- Convention nationale régissant les rapports entre les CRAM et prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées ;
- Article R5212-1 du Code de la Santé publique relatif à la matériovigilance ;
- Arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de délivrance des matériels ;
- Décret du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de service et distributeurs de matériels.



Trésorerie et capitaux

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, paragraphes 1.3 et 1.4, tableaux de variation des capitaux propres et tableau consolidé des flux de trésorerie, voir également Chapitre 4 – Facteurs de risques - Risque de liquidité.



Recherche et développement, brevets et licences

L'activité du Groupe LVL Médical ne nécessite pas la mise en place d'une politique de recherche et développement.

Le Groupe ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marques significative pour son activité. Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

LVL Médical est titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à son activité notamment ses marques (LVL Médical), logos et noms de domaine www.lv-medical.com | www.assistance-medicale-a-domicile.com | www.sante-a-domicile.com | www.bonitas.de | www.bonitas-holding.de | www.bonitas-ravensberg.de | www.bonitas-wuppertal.de | www.die-mobile.de | www.pflegedienst-heinemann.de | www.pflegedienst-kerner.de | www.vios-bremen.de | www.vios-hamburg.de | www.vios-intensivpflege.de | www.kerner-intensiv.de | www.die-mobile-koeln.de | www.mobile-intensivpflege.de | www.die-mobile-rheinruhr.de | www.pflegedienstvita.de | www.vios-intensiv.de | www.ihre-assistenz.de | www.bonitas-koeln.de | www.bonitas-detmold.de | www.die-mobile-hannover.de | www.die-mobile-emsland.de | www.die-mobile-koblenz.de | www.lynsbest.de | www.lynsbest-giessen.de | www.bonitas-intensiv.de | www.aks-krankenpflege.de | www.airvital.info | <http://www.lichtblick-beckum.de/> | <http://www.christopher-haus-muenster.de/>



Information sur les tendances

1	Evénements récents	68
2	Perspectives d'avenir	68
	2.1 En termes d'activité	68
	2.2 En termes d'organisation	69

Le présent chapitre a pour objet de présenter les perspectives de développement du Groupe, à court et moyen terme. Ce chapitre vient compléter les informations données dans le chapitre 6 - Aperçu des activités.

1 Événements récents

Voir chapitre 6 – Aperçu des activités, paragraphes 1.5-c et 2.4-a.

2 Perspectives d'avenir

2.1 En termes d'activité

En France

L'assistance médicale à domicile est indéniablement un secteur porteur et attractif. En raison d'une part d'un contexte favorable : le vieillissement de la population, le traitement possible à domicile de pathologies longues de plus en plus nombreuses et les régimes sociaux qui connaissent des déséquilibres financiers en sont les points majeurs. D'autre part, l'intérêt de nouveaux acteurs (fonds d'investissement, distributeurs, mutuelles et assurance) pour ce marché entraîne une connaissance et une appréciation accrues du secteur en progression.

Dans ce contexte, le groupe LVL Médical poursuit un développement soutenu notamment en Perfusion, Nutrition et Insulinothérapie, renforçant ainsi ses positions sur ces activités stratégiques.

En terme de réglementation, le changement récent de la réglementation LPPR en nutrition entérale qui crée notamment un forfait de 1^{ère} installation, témoigne d'une volonté de renforcer les forfaits de mise à disposition et au-delà, de revaloriser la prestation.

Concernant l'assistance respiratoire, LVL Médical consolide sa position dans cette activité « historique ».

Comme pour l'ensemble de ses activités, LVL Médical enregistre pour l'activité respiratoire des taux d'observance de ses patients très supérieurs à ceux constatés chez ses concurrents. Cela témoigne de la qualité du travail réalisé au quotidien par les collaborateurs du Groupe auprès des patients et de la pertinence des choix de proximité, qualité et éducation du patient effectués par le Groupe.

Dès lors, les choix stratégiques faits par LVL Médical démontrent, au-delà de préoccupations communes avec les tutelles, la professionnalisation des activités à forte valeur ajoutée.

L'arrivée de Malkoff Médéric au capital offre aussi la perspective de partenariats avec le monde mutualiste. En effet, le nombre de patients souffrant de pathologies chroniques nécessitant un traitement à domicile augmente fortement chaque année. L'augmentation prévisible de la quote-part des régimes complémentaires dans la prise en charge de ces patients représente une réelle opportunité pour le groupe LVL Médical qui entend jouer pleinement son rôle de leader des prestations

médicales à domicile. Pour les médecins partenaires du groupe LVL Médical, comme pour les patients pris en charge, l'alliance avec Malakoff Médéric ouvre de nouvelles possibilités d'améliorer et de compléter encore la qualité et la diversité des prestations.

Dernier élément en terme d'avenir et d'évolution de LVL Médical : l'implication forte au syndicat professionnel SYNALAM. Elle indique une volonté forte et commune de faire reconnaître l'Assistance Médicale à Domicile comme un acteur incontournable dans la chaîne de santé et témoigne d'une vision métier partagée : professionnalisation du métier, éthique et transparence dans la prestation, formation des équipes, éducation thérapeutique, adhésion aux chartes élaborées par les associations de patients.

En Allemagne

Si la poursuite du développement en Allemagne a été un fait marquant et très positif de l'exercice, d'une part en raison des acquisitions réalisées (AKS, Air Vital et Filius) et d'autre part grâce à l'augmentation des tarifs permise par les renégociations tarifaires sur l'activité de soins intensifs, les perspectives pour 2011 sont toutes aussi encourageantes.

LVL Médical (au travers de sa filiale allemande Bonitas) prévoit en effet d'accélérer la création d'unités de soins intensifs de taille plus réduite avec pour objectif de renforcer la proximité patient et permettre l'amélioration de la rentabilité.

Par ailleurs, les activités de soins infirmiers (Pflegedienste) et soins intensifs à domicile font l'objet d'une attention particulière pour leurs opportunités de développement.

2.2 En termes d'organisation

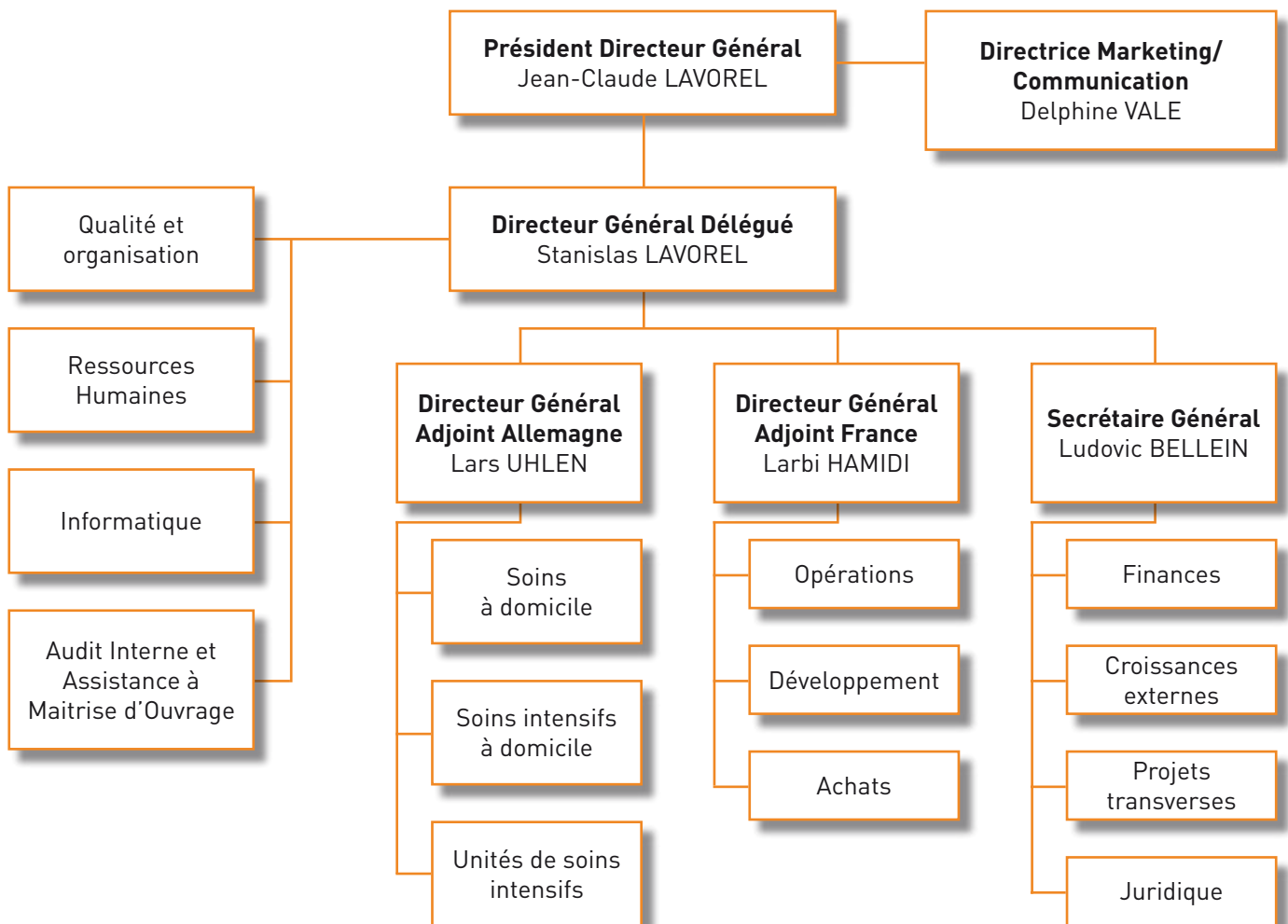
En France

LVL Médical a poursuivi la structuration de ses fonctions support au service d'une organisation professionnalisée et pérenne.

En Allemagne

La croissance des activités allemandes au cours des dernières années a conduit le management local à faire évoluer l'organisation. Cette dernière repose désormais sur plusieurs « super-coordonateurs » en lien direct avec la Direction Générale qui suivent l'activité de chacune des agences selon une répartition géographique. Cette organisation permet de sécuriser le suivi de l'activité et de mieux maîtriser les risques.

Par ailleurs un processus d'intégration des structures acquises a fait ses preuves depuis quelques années et permet de maîtriser et d'adapter, sous quelques mois, l'organisation de la nouvelle entité.





Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe ne souhaite pas communiquer de prévisions ou estimations quant à ses résultats.



Organes d'administration, de direction et de surveillance

1	Membres du Conseil d'Administration	74
2	Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance	77
3	Conflits d'intérêts potentiels et accords	79

1 Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres :

Nom et adresse professionnelle	Jean-Claude LAVOREL (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	27 novembre 1989
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Président Directeur Général
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de LVL Médical Ouest SAS Président Directeur Général de LVL Home Service SA Président Directeur Général de LVL Médical Corse SA Président de LVL Médical Sud SAS Président de LVL Médical Est SAS Président du Conseil d'Administration de LVL Médical Centre Est SA Président du Conseil d'Administration de LVL Maintenance et Logistique SA
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Président de JCL Finances SAS Président de Ultimal SA Président de Final SA Gérant de SCI de gestion familiale
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Nom et adresse professionnelle	Stanislas LAVOREL (Directeur Général Délégué et Administrateur) Fils de Jean-Claude LAVOREL Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	26 septembre 1997
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Directeur Général Délégué
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général de LVL Médical Centre-Est SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Président dans LVL Médical Paris et Nord SAS Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Maintenance et Logistique SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Home Service SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Médical Corse SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Présidente dans LVL Médical Sud Ouest SASU Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Médical Centre Est SA
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Directeur Général de JCL Finances SAS Représentant permanent de JCL Finances dans la Potinière SASU et dans les Clés du Luxe SASU Gérant de Les Murs du Luxe SARL Gérant de Supergab SARL Gérant de SCI de gestion familiale
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Benjamin LAVOREL (Administrateur) Fils de Jean-Claude LAVOREL Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	24 janvier 2000
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant du Bus Café
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LVL Maintenance et Logistique SA
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Gérant de BC Conseil SARL Gérant du Bus Café SARL Administrateur SNFS SA
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Jacques MIGNOT (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	24 janvier 2000
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Président de Neftys Pharma SA Président d'Elvetis Président de Vêto Santé Président du Laboratoire Agecom SAS
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président du Comité d'audit
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Gérant de la Financière de la Rosetta Gérant de la SCI Léopard Gérant de la SCI Giffarloup
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Didier GENET (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	20 mars 2008
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Gérant de MF Immobilier Gérant de MF Investissement Gérant de MF Immocom
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Jusqu'au mois d'avril 2005 : Président du Directoire de Cyril Finance (filiale des MMA) Président du Conseil de Surveillance de Cyril Finance Asset Management Président du Conseil d'Administration de Cyril Corporate Administrateur de Cogefi Administrateur de SICAV (Biosphère, Cyril convertibles, Cyril trésor)

Nom et adresse professionnelle	Jean-Pierre CLAVERANNE (Administrateur) Université Jean Moulin - 18 rue Chevreul - 69007 Lyon
Date de première nomination	15 février 2010
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Professeur des Universités Expert de Justice près la Cour d'Appel de Lyon Expert Santé près les organisations internationales
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Administrateur société Girus (Vaulx-en-Velin)
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	Ludovic BELLEIN (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
Date de première nomination	15 février 2010
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Secrétaire Général et Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Administrateur de la société PROCIVIS Rhône
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES (Administrateur) 21 rue Lafitte - 75009 PARIS
Date de première nomination	15 février 2010
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Membre du Conseil de surveillance de Lybnet Assurances SA à Directoire Membre du Conseil de surveillance de Quatrem SA à Directoire Administrateur de Médéric Conseil SA Administrateur de MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES IARD Assurances Mutuelle Société Civile Administrateur MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES IARD SA Administrateur MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES VIE Assurances Mutuelle Société Civile Administrateur MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES Vie SA Administrateur MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES Coopérations SA Membre du Conseil de Surveillance de KORIAN SA à directoire
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Représentant permanent de la société MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES administrateur	Hugues de MOLLERAT DU JEU
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Représentant permanent de la société MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Directeur Général Adjoint et Directeur de la Stratégie et du développement du groupe MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Membre du Comité d'audit
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Administrateur de Médéric Epargne SA Membre du Directoire de Saprem SA à Directoire Membre du Conseil de surveillance de Fédéris Gestion d'actifs SA à Directoire Membre du Comité d'investissements de Médéric Innovation SAS Membre du Comité d'investissements de Médéric Participations SAS Administrateur de MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Nom et adresse professionnelle	URRPIMMEC (Administrateur) 21 rue Lafitte - 75009 PARIS
Date de première nomination	15 février 2010
Date d'échéance du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Représentant permanent de la société URRPIMMEC administrateur	Philippe DENORMANDIE
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Représentant permanent de la société URRPIMMEC administrateur
Fonction principale exercée en dehors de la Société	Directeur Général du Développement et Offre de Service du Groupe Korian
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Néant
Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années	Néant

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010, la composition du Conseil d'Administration a été modifiée ainsi qu'il suit :

- Remplacement de Monsieur Jacques CAMBET par Monsieur Jean-Pierre CLAVERANNE
- Nomination de la société MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES représentée par Monsieur Hugues DE MOLLERAT DU JEU
- Nomination de la société URRPIMMEC représentée par Monsieur Philippe DE NORMANDIE
- Nomination de Monsieur Ludovic BELLEIN

A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de neuf administrateurs.

Messieurs Jacques MIGNOT et Hugues DE MOLLERAT DU JEU forment le comité d'audit de la société.

Monsieur Jean-Pierre CLAVERANNE a signé un contrat avec la société aux termes duquel il s'engage à analyser les besoins de la société en termes de transformation des réflexions stratégiques en réalisations concrètes ; à mettre en relation le groupe LVL Médical avec les Institutions et les personnes les mieux à même de contribuer à la mise en œuvre des axes stratégiques.

Les autres administrateurs ne se sont pas vus confiés par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans

la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2 Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance

2.1 Les administrateurs

Jean-Claude LAVOREL (62 ans)

- Président Fondateur du Groupe LVL Médical depuis le 27 novembre 1989.
- Autodidacte, Jean-Claude LAVOREL a exercé des responsabilités commerciales de 1976 à 1983 au sein du Groupe « Synthelabo », spécialisé en matériel médical, avant d'intégrer le Groupe allemand « Hellige », spécialisé en électronique médicale dans lequel il a exercé les fonctions de directeur d'agence jusqu'en 1989.

Stanislas LAVOREL (38 ans)

- Directeur Général Délégué depuis le 26 septembre 1997.
- Titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier, Stanislas LAVOREL a tout d'abord été consultant avant de rejoindre le Groupe LVL Médical dont il est Directeur Général Délégué. Il exerce également la fonction de juge auprès du Tribunal de Commerce de Lyon depuis 2007.

Benjamin LAVOREL (34 ans)

- Fils de Jean-Claude LAVOREL.
- Titulaire d'un baccalauréat de gestion, et après une formation à l'École de Management de Lyon (EM Lyon), Benjamin LAVOREL prend, en 1997, la direction de la société « PRIS », Institut Français de Collecte pour la Prévention des Risques, société basée en région lyonnaise (Villeurbanne), spécialisée dans l'environnement (collecte de déchets médicaux). Depuis 2000, il est gérant de sociétés, notamment du « Bus Café » à Lyon.

Jacques MIGNOT (59 ans)

- Titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques, suivie d'un MBA CESMA (EM Lyon) et d'un CPA Executive MBA HEC, Jacques MIGNOT dispose d'une solide expérience en matière de direction d'entreprises notamment au sein du Groupe OCP (Celesio).
- Il y a été successivement de 1983 à 1986, Directeur d'Etablissement puis au sein de ce même Groupe, de 1990 à 1997, Président des sociétés ODS, Orkyn, DGX Pharma, de 1997 à 2003, société Fininvest et depuis 2003, Président des sociétés Neftys Pharma, Elvetis et Véto Santé.

Didier GENET (66 ans)

- Diplômé ESSEC, licencié en sciences économiques, Didier GENET, après avoir été fondé de pouvoir d'agent de change, a créé et développé l'établissement financier Cyril Finance, filiale des M.M.A .
- Il en a été le président de 1987 à 2005. La société a été rachetée par Oddo et Cie en 2005. Senior Advisor d'Oddo et Cie de 2005 à 2007, il exerce actuellement les fonctions de gérant de MF Investissement, MF Immobilier, et MF Immo.com.

Jean-Pierre CLAVERANNE (62 ans)

- Diplômé de sciences économiques (Université De Paris 1) ancien élève de L'école normale supérieure de Cachan ; Docteur en sciences de gestion. Agrégé d'économie et de gestion.
- Professeur à la faculté de droit de l'université Jean Moulin. Il est expert auprès des grandes organisations internationales (il conduit des missions d'expertises pour les grandes organisations internationales : Centre Européen de la recherche Nucléaire, ERN, Agence spatiale Européenne...).

MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES

Malakoff Médéric est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif. Il est aujourd'hui le leader de la protection sociale paritaire en France. Il exerce deux métiers : la gestion de la retraite complémentaire et l'assurance des personnes (santé, prévoyance, épargne-retraite, dépendance).

Avec ses 6 300 collaborateurs, son ambition est d'optimiser la protection sociale complémentaire de ses clients, entreprises et particuliers, et de contribuer au bien-être de ses assurés et retraités.

En 2009, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros dans ses activités d'assurances et il a versé 13,3 milliards d'euros d'allocations retraite.

Malakoff Médéric est le premier groupe de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (204 000 entreprises clientes, 3,2 millions de cotisants et 2,7 millions de retraités), et le 2^{ème} assureur collectif de personnes (180 000 entreprises clientes et 3,2 millions de salariés assurés). Il compte plus d'un million d'assurés à titre individuel.

La société Malakoff Médéric Assurances est représentée par Monsieur Hugues de MOLLERAT DU JEU, Secrétaire Général du groupe Malakoff Médéric et Directeur de la Stratégie et du Marketing. Il a exercé plusieurs fonctions de direction au sein du groupe Médéric avant de diriger la fusion Malakoff-Médéric.

URRPIMMEC

Union des Régimes de Retraite et de Prestations en cas d'Invalidité et de Maladies des industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Connexes. Cette Institution de Prévoyance comprend 90 434 entreprises adhérentes et 903 000 participants. Elle réalise 664 Millions d'Euros de chiffre d'affaires.

L'Union URRPIMEC est représentée par Monsieur le Docteur Philippe DENORMANDIE : il est directeur général du développement et offre de services du groupe KORIAN et membre du directoire, en parallèle il exerce en neuro-orthopédie à l'hôpital Raymond Poincaré à Garches.

Ludovic BELLEIN (45 ans)

- Secrétaire Général depuis juillet 2009.
- Diplômé de Sciences-Po Paris, titulaire d'un DESS de Droit des Affaires et Fiscalité, du Diplôme de Juriste Conseil d'entreprise et ancien élève de l'IMD (Lausanne).

- Il a commencé sa carrière dans l'audit (Arthur Andersen), puis a ensuite exercé comme avocat d'affaires (NICOL FIDEUROPE) avant de rejoindre le Groupe APRIL en 2000, au sein duquel il exercera la fonction de Secrétaire Général. Entre 2006 et 2009, il était Directeur Juridique du Groupe ADECCO France. Il est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université Lyon III, à l'EM LYON et professeur-associé du Groupe INSEEC.

2.2 Autres dirigeants

Gilbert HABY - Directeur Général Délégué

- Titulaire d'un DUT d'automatisme
- Gilbert Haby a exercé au sein de plusieurs sociétés spécialisées en matériel médical (Kontron et PPG Hellige) jusqu'en 1991. Compte tenu de sa bonne connaissance de l'environnement de la pneumologie française il a décidé de créer une société de prestation de service basée à Strasbourg ; celle-ci se développera rapidement sur d'autres grandes villes de l'Est de la France. Cette société a été rachetée par le groupe LVL Médical et constitue désormais une filiale du groupe LVL Médical Groupe dont Monsieur Gilbert Haby est Directeur Général Délégué.

Larbi HAMIDI - Directeur Général Adjoint

- Larbi Hamidi est diplômé en gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux (IAE Nancy).
- Il a dirigé des établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés. Il a mis en œuvre et dirigé le département services à domicile au sein du Groupe des Caisses D'épargne (SIRMAD), avant de rejoindre le Groupe LVL Médical en tant que Directeur de filiale Sud et Paris & Nord, puis la Direction des Opérations et à ce jour la Direction Générale Adjoint.

3 Conflits d'intérêts potentiels et accords

A la date du présent Document de Référence, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 14.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.



Rémunération et avantages

1	Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société	82
2	Engagements d'indemnités de départ	82
3	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	82
4	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	82
5	Stock-options et actions gratuites	82
6	Recommandations AFEP/MEDEF	83

1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société

Les rémunérations et avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos les 30 septembre 2009 et 2010 étaient les suivants :

Mandataires sociaux	Exercice 2009-2010 (en euros)				Exercice 2008-2009 (en euros)			
	Salaires bruts	Avantages en nature	Rémunération variable	Jetons de présence	Salaires bruts	Avantages en nature	Rémunération variable	Jetons de présence
Jean-Claude LAVOREL	91 469	9 156	0	1 600	91 469	9 156	0	4 000
Stanislas LAVOREL	132 000	5 880	20 000	2 000	126 000	5 880	10 000	4 000
Gilbert HABY	168 000	10 068	0	0	150 000	10 068	0	0

Il a été comptabilisé en charge au cours de cet exercice la somme de 14 000 euros correspondant aux jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009/2010.

L'expérience et les fonctions des dirigeants figurent en 14.2.

2 Engagements d'indemnités de départ

Il est en outre précisé qu'il n'existe au sein de la société ou de ses filiales aucun accord portant engagement de verser des indemnités de départ au profit de dirigeants ou de salariés, en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse, ou encore en cas d'offre publique visant les titres de la société.

3 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Il n'est constaté ni provisionné aucune somme aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages.

4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

5 Stock-options et actions gratuites

Voir chapitre 21 Informations complémentaires - paragraphe 21.1.5 - Autres titres donnant accès au capital

Mandataires sociaux	Exercice 2009-2010		Exercice 2008-2009	
	Nombre d'actions	Valorisation (en euros)	Nombre d'actions	Valorisation (en euros)
Jean-Claude LAVOREL	570 000	505 431	570 000	673 289
Stanislas LAVOREL	400 000	331 830	400 000	451 630
Gilbert HABY	-	-	-	-

6 Recommandations AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 15 décembre 2008, le conseil d'administration de la société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Compte tenu de la taille de la société, de la bonne application des règles de gouvernance au sein de celle-ci, et du fait qu'à ce jour ces recommandations ne concernent qu'un seul dirigeant au sein du groupe, le conseil d'administration de la société a décidé de ne pas soumettre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux auxdites recommandations.

Un communiqué portant sur cette décision a été mis en ligne sur le site de la société le 23/12/2008 et a été diffusé le 26/12/2008 via le diffuseur officiel habituel de la société.



Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

1	Echéance du mandat des administrateurs	86
2	Contrats de service	86
3	Comités spécialisés	86
4	Gouvernement d'entreprise	86
5	Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pour l'exercice 2009-2010	86
6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe	97

1 Echéance du mandat des administrateurs

Voir chapitre 14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance, paragraphe 14.1 du présent document.

2 Contrats de service

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, note 17 des comptes sociaux au 30/09/2010.

3 Comités spécialisés

En application de l'ordonnance N°2008-1278 du 8 décembre 2008, transposant la directive du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, les sociétés cotées sur un marché réglementé doivent se doter d'un comité spécialisé agissant sous la responsabilité du conseil d'administration, pour assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Pour répondre à ces exigences un tel comité spécialisé dénommé « comité d'audit » a été mis en place le 15 février 2010 par le conseil d'administration de la société.

Le comité d'audit est composé de deux (2) membres choisis parmi les administrateurs dont l'un d'eux est indépendant au regard des critères du code AFEP/MEDEF – un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ont été désignés à l'unanimité les membres suivants :

- Monsieur Jacques MIGNOT : administrateur, membre indépendant
- Monsieur Hugues de MOLLERAT DU JEU (nommé en remplacement de Monsieur Alain QUIBEUF), représentant permanent de la société Malakoff Médéric.

A été nommé Président du Comité d'Audit, Monsieur Jacques MIGNOT, administrateur, membre indépendant

Le comité peut également inviter à participer à ses travaux :

- les commissaires aux comptes,
- le secrétaire général,
- le directeur financier,
- et plus généralement toute personne salariée ou non dans la société, dont l'expertise serait nécessaire à l'information de ses membres.

Le rôle du comité d'audit est notamment d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

- du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes
- de l'indépendance des commissaires aux comptes : il devra émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes à désigner

Le comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le comité se réunit à l'initiative de son président autant de fois qu'il l'estime nécessaire à la réalisation de sa mission et au moins deux fois par an, avant chaque réunion du conseil amené à examiner les comptes annuels ou semestriels.

A ce jour, le comité d'audit s'est réuni à deux reprises le 26 mai 2010 et le 13 décembre 2010.

4 Gouvernement d'entreprise

Voir chapitre 14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance, paragraphe 14.1 du présent document.

5 Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pour l'exercice 2009-2010

Conformément aux dispositions de l'article 225.37 du Code de Commerce qui trouvent leur origine dans la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003 (article 117), dans les Sociétés françaises faisant appel public à l'épargne, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe LVL Médical.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il est indiqué en tant que de besoin que les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

5.1 Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le groupe LVL Médical n'a pas défini de règle particulière concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations de l'Association Française des Entreprises privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), en dehors des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de la mise en place d'un Comité des rémunérations, compte tenu de la taille de la société. Ce code peut notamment être consulté sur le site internet www.code-afep-medef.com.

Le gouvernement d'entreprise a pour objectif de préciser les principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer leur gestion. Il est basé sur des valeurs d'intégrité, de compétence, de responsabilité et de respect des actionnaires.

5.1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le groupe LVL Médical, en tant que société dont le capital est ouvert au public, est soumis à la Loi de Sécurité Financière de 2003 et à la 8^{ème} directive européenne à compter de 2008 qui s'inscrivent dans une démarche de promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et de la bonne maîtrise de l'organisation.

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires du groupe. Ses pouvoirs sont définis par l'article L.225-35 du code de Commerce d'une part, et par l'article 17 des statuts du groupe LVL Médical d'autre part.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question relative à la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Il détermine les orientations stratégiques du groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché, à travers les états financiers ou à l'occasion d'opérations importantes, il détermine la rémunération du Directeur Général et des directeurs généraux délégués. Il n'y a pas de limitation aux pouvoirs du Directeur Général apportées par le conseil d'administration.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Il est notamment informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la société (notamment des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements, des opérations de restructuration interne, des décisions relatives au financement ou à l'endettement de la société).

Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La « bonne gouvernance » est l'exercice du pouvoir de façon efficace, honnête, équitable, transparente et responsable. La mise en place, sur l'exercice 2009/2010, d'un Règlement

Intérieur du Conseil d'administration du Groupe LVL Médical entre dans un objectif de bonne gouvernance.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (document préconisé par les codes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF et Middledent) rappelle les missions du Conseil, les principes et modalités d'organisation (nombre de réunions, programme de travail annuel, ordre du jour, délais de mise à disposition des documents...)

Le règlement intérieur prévoit notamment une évaluation, au moins une fois par an, de l'efficacité du fonctionnement du Conseil (missions réalisées au regard des objectifs fixés, pistes d'amélioration, qualité et efficacité des débats au sein du Conseil, rôle effectif du Conseil dans l'exercice de ses missions, partage des éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires), conformément aux recommandations Afep-Medef.

5.1.2 Composition au 30 septembre 2010

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société. Conformément aux dispositions statutaires, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres, dont 3 indépendants (33%).

Nom	Fonction	Echéance
Jean-Claude LAVOREL	Président du Conseil d'Administration - D-G	Mars 2011
Stanislas LAVOREL	Administrateur D-G Délégué	Mars 2011
Benjamin LAVOREL	Administrateur	Mars 2012
Jacques MIGNOT	Administrateur	Mars 2014
Didier GENET	Administrateur	Mars 2014
Jean Pierre CLAVERANNE	Administrateur	Février 2016
Ludovic BELLEIN	Administrateur	Février 2016
Hugues DE MOLLERAT DU JEU	Représentant Malakoff Médéric Assurance	Février 2016
Philippe DENORMANDIE	Représentant de la société URRPIMMEC	Février 2016

Une charte des administrateurs a été adoptée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2009 afin de préciser de façon formelle les droits et obligations des administrateurs du groupe et des représentants permanents des personnes morales administrateurs.

De façon générale, l'administrateur :

- A le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et opinions
- Doit s'informer sur les métiers et les spécificités de l'entreprise, ses enjeux, ses valeurs
- S'efforce d'obtenir, dans les délais appropriés, les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil en toute connaissance de cause et assumer son rôle en matière de surveillance et de contrôle.

Les trois administrateurs indépendants du Conseil, Messieurs Jacques MIGNOT, Jean Pierre CLAVERANNE et Didier GENET, n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant. Ils sont administrateurs de la société depuis moins de douze ans.

Le groupe a signé avec Monsieur CLAVERANNE une convention de prestation de services afin de renforcer les relations entre LVL Médical et les institutions ou personnes susceptibles d'aider la société à la mise en œuvre de certains de ses objectifs stratégiques. Ce contrat, de par l'engagement demandé et la rémunération proposée n'est pas significatif et ne remet pas en cause les critères d'indépendance de Monsieur CLAVERANNE, tels que stipulés dans le Code Afep-Medef.

L'ensemble des administrateurs disposent d'une expérience établie de la vie des affaires.

5.1.3 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, sont définies et formalisées dans un Règlement Intérieur adopté par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2009

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou par un ensemble d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres du conseil, en indiquant l'ordre du jour de la séance et si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois.

Le Président :

- S'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans un délai suffisant
- S'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans un délai suffisant.

De manière générale et sauf cas d'urgence, parallèlement à la convocation proprement dite des membres du Conseil, la Direction procède à l'information individuelle de chaque administrateur relative à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, de manière à ce que les membres du Conseil puissent mener leurs travaux en ayant disposé de tous les éléments utiles dans un délai suffisant.

Les représentants du Comité d'Entreprise sont également convoqués à chaque réunion du Conseil.

5.1.4 Travaux du Conseil durant l'exercice clos le 30 septembre 2010

Les travaux du Conseil d'Administration de la Société sont menés et conduits sous l'impulsion de son Président, lequel exerce aussi les fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010, au siège social, à Lyon. Le taux de présence des administrateurs est en moyenne de 89%, compris entre 67% et 100%.

Il s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait et notamment pour examiner et arrêter les comptes annuels et semestriels, examiner et valider des opérations de rachat d'actions, analyser les documents prévisionnels, échanger et approuver le Rapport du Président sur le système de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société, adopter le Règlement Intérieur du Conseil et la Charte des administrateurs, analyser et valider les investissements et opérations de croissance externes, modifier la rémunération du Directeur Général, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société.

Suite à l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la 8^{ème} directive européenne, le Conseil d'administration réuni le 15 février 2010, a validé la création d'un Comité d'Audit (cf. ci-dessous)

Un procès verbal est rédigé à l'issue de chaque séance du Conseil et résume les débats et les décisions prises. Il est approuvé puis signé par le Président de séance et un administrateur (ou 2 administrateurs en cas d'empêchement du président de séance).

5.1.5 Rémunération des administrateurs et mandataires sociaux

Le montant global de la rémunération des administrateurs est proposé par le Conseil d'administration au vote de l'assemblée générale. Il a été fixé pour l'exercice clos au 30 septembre 2010 à 18 000 euros.

La répartition de l'enveloppe globale entre chaque administrateur est réalisée selon l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration.

Concernant la rémunération des mandataires sociaux, le Rapport de Gestion donne dans son paragraphe 11.7 – « Montant des rémunérations et avantages de chaque mandataire » le détail des rémunérations qui leur est versé au titre de l'exercice.

Monsieur Jean Claude Lavorel n'est pas rémunéré sur LVL mais sur JCL Finances. Les sociétés JCL Finances et LVL Médical sont liées par une convention de prestations approuvées par le Conseil d'Administration, dont les modalités sont indiquées dans le rapport de gestion

5.1.6 Rôle et missions du Comité d'audit

La création du Comité d'audit est la conséquence directe de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la 8^{ème} directive européenne. Cette ordonnance impose aux Conseils d'administration ou de surveillance des sociétés cotées de se doter d'un Comité « spécialisé », chargé non seulement de contrôler les comptes, mais aussi de s'assurer du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, facteurs contribuant à la performance et à la pérennité de l'entreprise, tout en étant source de confiance durable.

Le Comité d'audit effectue un travail préparatoire pour le Conseil. Ses travaux font l'objet d'un compte rendu formalisé

par écrit dans le Procès Verbal (synthèse de ses travaux, avis et recommandations au Conseil). Il a un rôle de conseil auprès du Conseil d'Administration sur les sujets suivants :

- Processus d'élaboration de l'information financière : il analyse l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer cette information, contrôle que le processus est suffisamment structuré ou organisé pour permettre de juger de la qualité et de la fiabilité de l'information, de la correcte traduction comptable d'opérations complexes (acquisitions, restructurations...), du traitement des dysfonctionnements éventuels dans ce processus.
- Efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : il contrôle l'existence d'un processus d'identification et d'analyse des risques et son évolution dans le temps, l'existence d'un référentiel de contrôle interne et gestion des risques, la mise en place d'actions correctrices. Il s'assure, sur la base des audits externes / internes que, en cas de dysfonctionnement constaté, les plan d'actions appropriés ont été mis en place.
- Contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires Aux Comptes (CAC) : le Comité d'audit est informé des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes. Il s'appuie sur tout type d'informations synthétiques fournies par les directions du groupe (ex. notes relatives à des changements de méthode comptable, aux grandes options de clôture, aux transactions significatives et inhabituelles, à la situation financière, aux litiges et autres engagements, aux notes de synthèse sur les procédures de contrôle interne, à la synthèse des travaux réalisés par le CAC, au résultat des travaux sur l'identification et l'analyse des risques ...) et par interview.
- Il s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes : il contrôle la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes, le montant global des honoraires versés au titre des prestations qui ne sont pas directement liées à la mission de commissariat aux comptes, le cas échéant, et les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

5.1.7 Composition du Comité d'Audit

Nom	Fonction
Jacques MIGNOT	Président du Comité d'Audit
Hugues DE MOLLERAT DU JEU	Membre du Comité d'Audit

Les membres du Comité d'audit ont été nommés par le Conseil d'administration et sont au nombre de deux, conformément à la recommandation de Middledenext applicable aux Vamps.

Les administrateurs nommés sont Messieurs Jacques MIGNOT et Hugues DE MOLLERAT DU JEU.

Les critères de désignation retenus sont les suivants : tous deux disposent des compétences particulières sur le secteur de la santé, en matière financière et comptable, et ont chacun exercé lors de leur expérience professionnelle, notamment des postes de Direction Générale

De plus, ils n'exercent aucune fonction de Direction au sein de la société. Monsieur Jacques Mignot, Président du Comité d'Audit, est un administrateur indépendant au regard des critères définis

par le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et Middledenext (pour les Vamps).

Les membres du Comité d'audit agissent sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration.

5.1.8 Fonctionnement sur l'exercice 2009 / 2010

Le Comité d'audit se réunit à l'initiative de son Président, autant de fois qu'il l'estimera nécessaire à la réalisation de sa mission et au moins deux fois par an afin d'examiner notamment les comptes annuels et semestriels. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et fait l'objet d'une communication par son Président à la prochaine séance du Conseil.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni à une reprise afin :

- D'analyser les conditions d'accomplissement, par les commissaires aux comptes, de leur mission et le résultat de leurs diligences dans le cadre de l'établissement des comptes au 31 mars 2010.
- D'obtenir, sur des processus clés, le résultat de contrôles approfondis afin de s'assurer de leur bonne maîtrise et de leur correcte valorisation dans les états financiers (gestion de stocks, provision pour factures à établir).
- De demander aux commissaires aux comptes de réaliser des contrôles approfondis sur certains processus ayant un impact significatif sur les états financiers de la filiale allemande du Groupe, Bonitas.

5.1.9 Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 22.2 des statuts de la société dispose : Le droit des actionnaires de participer aux Assemblées Générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

5.2 Procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe

Les dispositifs de contrôle interne décrits ci-dessous s'appliquent uniformément sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Le système de contrôle interne mis en place au sein de la filiale allemande du Groupe fait l'objet d'un chapitre spécifique (partie 2.6).

5.2.1 Objectifs du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne constitue l'ensemble des dispositifs en place visant la maîtrise des processus fonctionnels, opérationnels et décisionnels de l'entreprise et permettant de s'assurer de la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources. Il doit prendre en compte les risques significatifs, opérationnels, financiers, de reporting ou de conformité, afin de donner une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs fixés.

Le contrôle interne est basé avant tout sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs : l'éthique, le sens des responsabilités, la capacité de discernement et le courage sont essentiels.

L'objectif fondamental du contrôle interne est que l'entreprise soit sous maîtrise - maîtrise des activités, des opérations et des processus - afin d'éviter les accidents intempestifs de sorte que le management puisse se consacrer à la stratégie, au développement et à la croissance.

Il vise, notamment, à obtenir une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Le respect du cadre défini par les lois, règlements et par les valeurs internes au Groupe.
- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.
- La fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Le dispositif de contrôle interne du groupe LVL Médical est inscrit dans un objectif d'amélioration continue. Ainsi les actions visant à renforcer l'efficacité du système de contrôle interne en cours ou planifiées sont précisées dans le paragraphe 2.5.

5.2.2 Documents de référence de l'audit interne

Le Groupe LVL Médical s'appuie sur les référentiels mentionnés ci-dessous, sans toutefois en appliquer l'intégralité des règles. Ces dernières sont adaptées notamment pour tenir compte de la taille du Groupe.

Références gouvernance

- Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées – AFEP et MEDEF et Middlednext

Références contrôle interne et gestion des risques

- Loi de sécurité financière – art. 117 du 1^{er} août 2003
- Loi DDAC (Diverses disposition d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire) du 3 juillet 2008 modifiant les articles du code du commerce pour étendre l'objet du rapport du président aux procédures de gestion des risques.
- Cadre de référence de l'AMF – Juillet 2010
- Référentiels COSO I et COSO II

- Normes professionnelles de l'audit interne et modalités pratiques d'application (IFACI)

5.2.3 Les acteurs du Contrôle Interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et l'ensemble des responsables et collaborateurs du Groupe. Chaque collaborateur, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement et à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise de l'entreprise.

L'ensemble des cadres opérationnels et fonctionnels du Groupe est impliqué dans une logique de contrôle interne des processus dont ils ont la responsabilité.

5.2.3.1 La Direction Générale du Groupe

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général (administrateur)
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué (administrateur)
Gilbert HABY	Directeur Général Délégué (non adm.)
Ludovic BELLEIN	Secrétaire Général (administrateur)
Larbi HAMIDI	Directeur adjoint France (non adm.)

Le Président porte la culture de l'entreprise, basée sur des valeurs d'intégrité, de compétence, de responsabilité, de qualité et d'esprit de service auprès des patients que nous accompagnons et de l'ensemble des intervenants autour du patient.

La Direction du groupe conduit la stratégie de l'entreprise et contrôle sa correcte application. Elle définit la politique annuelle déclinant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe pour l'exercice et est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :

- Elle conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés
- Elle définit les rôles et responsabilités de chacun
- Elle surveille en continue ces dispositif dans l'objectif d'en préserver l'intégrité et de les améliorer
- Elle initie les actions correctives et préventives relatives au traitement des dysfonctionnements relevés
- Elle s'assure que les actions appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'Administration

Instance de pilotage

Durant l'exercice, afin de mieux accompagner les évolutions et projets stratégiques en cours, le groupe a renforcé ses instances de direction par la mise en place d'un Comité stratégique.

Le rôle du Comité Stratégique est notamment de définir les objectifs stratégiques, de fixer les orientations à mettre en œuvre ainsi que les priorités correspondantes et d'en suivre l'avancement.

Le Comité Stratégique est composé des 5 membres de la Direction Générale du groupe, y compris le Président. Il pilote notamment le suivi des projets du groupe et celui des performances opérationnelles et financières des différentes filiales. Il tient compte, dans ses décisions, des évolutions économiques, sociales ou environnementales susceptibles

d'avoir un impact sur la stratégie et les objectifs de la société. Un compte rendu est rédigé après chaque Comité Stratégique, reprenant les points évoqués et le suivi des actions à entreprendre.

Les membres du comité stratégique s'assurent, dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, de la mise en œuvre, au sein du groupe, des décisions prises par le comité stratégique. Le Comité Stratégique s'est réuni à 7 reprises sur l'exercice 2010 pour échanger notamment sur la gestion des ressources humaines (évolution des organigrammes, mise à jour des définitions de fonctions, parcours d'intégration, formation des équipes...), le rappel des valeurs du groupe par le Président, les évolutions de la réglementation et des différentes instances du secteur de la santé, l'analyse de l'évolution de l'activité du groupe, le contrôle interne et la maîtrise de l'organisation, la communication, le rappel des objectifs stratégiques, notamment en termes de stratégie de développement interne et externe.

Le Secrétaire Général

Ludovic BELLEIN a notamment pour mission :

- de prendre en charge les dossiers de croissance externe.
- de suivre et coordonner les activités de nos filiales allemandes,
- d'assurer la coordination entre les différents départements du siège,
- de piloter les Directions financière et juridique.

Au delà de sa formation financière et juridique, Ludovic BELLEIN a une expérience de plus de 18 ans acquise dans le domaine du service en tant qu'Avocat, Directeur juridique et Secrétaire Général de groupes côtés.

Le Directeur Général Adjoint

Face aux enjeux de développement en France, le groupe a décidé de renforcer la Direction Générale du Groupe, sur l'exercice, en nommant Monsieur Larbi HAMIDI, en qualité de Directeur Général Adjoint France.

Objectifs :

En liaison avec la Direction Générale, il définit l'organisation opérationnelle et la stratégie du développement du Groupe en France et s'assure de leur mise en œuvre. Il coordonne les actions Marketing/Achat en fonction des besoins opérationnels et de développement.

Missions :

Il dirige les opérations dans le cadre de la stratégie définie. Il étudie et participe à la réalisation de dossiers stratégiques au niveau du Groupe en France.

Il anime les responsables de développement et responsables opérationnels sur les zones dont il a la responsabilité pour mettre en œuvre et voir appliquer cette stratégie.

5.2.3.2 Autres acteurs

La Directrice des opérations

Elle est en charge du contrôle de la correcte application des directives de la Direction Générale, et notamment de l'homogénéisation des pratiques et de l'organisation de l'ensemble des filiales du groupe. Elle coordonne l'ensemble des Directions Opérationnelles de chaque zone et s'assure de la mise en œuvre des moyens permettant l'atteinte des objectifs

de croissance et de rentabilité du groupe.

Elle est garante de la mise en œuvre et du respect :

- de la stratégie et de l'organisation définie par la Direction Générale
- de la qualité de la prestation de service effectuée dans les différentes zones.

Le Responsable des Opérations Zone

Il est responsable de sa filiale, a en charge l'application des directives de la Direction Générale et le management des processus supports décentralisés et de réalisation de notre prestation de service. Chaque Directeur de Zone organise des Comités de Pilotage réunissant les responsables de la zone afin de communiquer sur les décisions prises lors des Comités de Zones, de faire un suivi périodique des activités, de l'avancée dans la réalisation des objectifs de chacun, de la maîtrise des risques et de l'amélioration continue de la prestation.

Le Responsable du Développement Zone

Le Responsable du Développement Zone a en charge l'accompagnement, l'animation et le management des Délégués Régionaux et des Délégués Techniques de la zone. A ce titre, il est garant du développement des prestations de LVL Médical et de la politique commerciale de l'entreprise dans le respect des axes stratégiques définis par la Direction Générale.

Le Responsable du Développement Zone a également en charge la promotion de la prestation de LVL Médical auprès des prescripteurs, sur un secteur déterminé, dans le respect de la charte LVL Médical et selon les objectifs qui lui sont fixés pour chaque exercice.

Le Directeur des Ressources Humaines

Il détermine, en collaboration avec la Direction Générale, la politique de gestion et de développement des ressources humaines au sein du Groupe et la met en application :

- Politique de gestion des compétences (évaluation des compétences, professionnalisation des équipes, adaptation des ressources humaines à l'évolution des métiers et de l'organisation de l'entreprise (plan de formations ciblé selon les besoins et objectifs stratégiques Groupe)
- Politique de recrutement
- Politique salariale
- Administration du personnel
- Relation avec les partenaires sociaux

L'entreprise poursuit sa politique de formation et professionnalisation de ses équipes afin de maintenir un niveau élevé de compétence, garant de la qualité de nos prestations de service auprès des patients que nous prenons en charge. Au cours de l'exercice, le groupe a ainsi investi plus de 258 000 €, soit 1,51% de sa masse salariale (à rapprocher d'une obligation légale de 0,90%).

Il est le garant du bon climat social et de la bonne application de la législation sociale (droit du travail, convention collective, accords sociaux).

Par ailleurs, il pilote la mise à jour du Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels qui contribue à améliorer la prévention des risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des salariés du Groupe.

Le Directeur Financier (Chief Financial Officer)

Il est responsable de la Direction Financière Groupe et s'appuie, pour l'exercice de ses missions et contrôles, sur une direction comptable, un service consolidation, un service achat moyens généraux et un service contrôle de gestion.

Il pilote notamment l'élaboration et le suivi de l'information comptable et financière, l'établissement des comptes sociaux et consolidés, l'élaboration du budget annuel, l'analyse de l'activité et des écarts avec les résultats, les relations avec les partenaires financiers.

Il pilote le système d'information financier du Groupe. Il est responsable du processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il met en œuvre la politique financière groupe décidée, en terme de concours externes court et moyen terme et intervient conjointement sur la communication financière et l'accompagnement des projets de développement.

Le Directeur Financier est en charge du suivi et de la mise à jour des provisions pour risques et pour charges et des engagements hors bilan du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225.35 du code de commerce, chaque nouvel engagement hors bilan fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Directeur Comptable

Il encadre le service comptabilité, centralisé au siège. Il a en charge :

- Le suivi et le contrôle de l'ensemble des travaux comptables du Groupe* en France ainsi que les déclarations fiscales dans le respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale en vigueur
- La vérification du respect des procédures Groupe et la mise en place d'indicateurs d'alerte et de suivi adaptés
- Le contrôle de l'ensemble des flux financiers du Groupe, notamment
- La gestion du recouvrement des créances impayées
- La gestion prévisionnelle de trésorerie avec analyse des écarts, le cas échéant
- Le contrôle systématique des décaissements ainsi que le suivi rigoureux des pouvoirs bancaires, accordés exclusivement au Président et au Directeur Général délégué.
- La production des comptes sociaux semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers
- La veille réglementaire et l'application des nouvelles normes comptables et fiscales

Le service est organisé dans le respect du principe de séparation des tâches incompatibles.

* Exceptée la facturation, délocalisée en zones sur les plateformes administratives.

Le service Consolidation

Il est en charge de la production des comptes consolidés du Groupe.

Il établit les comptes consolidés Groupe selon les normes IAS-IFRS et ce conformément à la procédure formalisée de consolidation des comptes reprenant les règles et méthodes comptables, les liasses de consolidation et le planning.

Le service Contrôle de gestion

Il a en charge l'élaboration des budgets annuels en collaboration avec les responsables opérationnels et les responsables de services du siège ainsi que le suivi et l'analyse des écarts mensuels réels / budgétés.

Le processus de construction budgétaire est lancé en juin pour l'ensemble des Sociétés du Groupe et services du siège. Sur la base des réalisations de l'année précédente, chaque responsable prépare le budget prévisionnel de l'exercice. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs stratégiques du Groupe et est validé par la Direction Générale en comité de validation budgétaire.

Tout au long de l'année, un reporting mensuel est diffusé, établissant l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque entité suivie. Des tableaux de bord permettent d'apporter un focus particulier sur des postes de dépenses importants tels que la masse salariale ou les achats.

Le suivi réel / budgété permet de limiter les risques de déviance, de détecter d'éventuelles anomalies, erreurs ou omissions et de prendre rapidement les décisions de gestion afin de rétablir, le cas échéant, la situation, notamment :

- le suivi mensuel des écarts entre chiffre d'affaires réel et budgété par activité et par agence,
- le suivi mensuel des écarts constatés sur les postes de charges d'exploitation,
- les écarts sur investissements.

Le pôle Achat Moyens généraux

Il a notamment en charge :

- l'application de la politique achat Moyens généraux Groupe et les négociations fournisseurs,
- le contrôle de la conformité des prix facturés avec les conditions négociées.

Le Responsable Informatique

Il est en charge de la sécurité, de la maintenance et de la mise en œuvre des évolutions cadrées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage des systèmes informatiques du Groupe .

Une charte informatique s'impose à l'ensemble des salariés du Groupe LVL Médical. Elle a pour finalité d'informer sur les bonnes règles de conduite et d'utilisation des outils informatiques tout en assurant la sécurité et le respect de la confidentialité des données.

Le service informatique pilote la mise en place d'une politique de sécurité visant l'optimisation et la fiabilisation de l'ensemble des systèmes informatique du Groupe.

La Directrice Qualité et affaires réglementaires

Elle est responsable de la mise en œuvre des processus qualité au sein du Groupe LVL Médical et du respect de la réglementation spécifique à l'activité. Elle est réalise des audits qualité permettant d'identifier les actions correctives, et notamment la mise à jour des processus métier, à mettre en place pour homogénéiser l'organisation des filiales du Groupe afin de garantir le niveau de qualité requis et d'assurer l'organisation la plus efficace. Dans le cadre des processus qualité, le service Qualité pilote l'écoute client par le traitement des dysfonctionnements, des plaintes et réclamations des patients et par l'enquête de satisfaction patients.

Une revue de direction est organisée une fois par an entre le Président, le Directeur Général et la Directrice Qualité et affaires réglementaires afin de faire un état des lieux sur les indicateurs qualité et de définir les objectifs de la politique qualité du prochain exercice.

Le groupe a obtenu, au cours de l'exercice, le renouvellement de la certification ISO 9001 sur l'ensemble de ses activités et processus, ce qui constitue une garantie supplémentaire de la qualité de nos prestations auprès des patients dont le traitement de la pathologie à domicile nous a été confié.

Le service Affaires Réglementaires

La personne chargée des affaires réglementaires a pour mission la gestion du cadre réglementaire relatif à l'activité du Groupe, notamment :

- assurer une veille réglementaire et gérer la mise en conformité du Groupe
- informer et de former le personnel sur les obligations juridiques liées à l'exercice de leur activité
- mettre en place des outils facilitant le contrôle, le suivi et le respect de la réglementation en vigueur
- suivre, avec les avocats du Groupe, les éventuels litiges liés à la réglementation spécifique métier.

Les Pharmaciens

Les pharmaciens sont responsables de la mise en œuvre et du contrôle du respect de la réglementation liée aux Bonnes Pratiques de Dispensation d'Oxygène (BPDO).

Des auto-inspections sont régulièrement effectuées par les pharmaciens afin de contrôler notamment :

- la conformité des locaux et matériels,
- la conformité et tenue à jour des documents,
- la conformité du niveau de formation du personnel technique,
- le respect des procédures en vigueur,
- la bonne adaptation et le respect des BPDO.

Ces auto inspections font l'objet d'un compte rendu écrit, daté et signé, avec détail, le cas échéant, des propositions de mesures correctives et un suivi de leur mise en place.

Le pharmacien intervient également au domicile des patients afin de contrôler le respect par le personnel technique de ses instructions, évaluer la sécurité du matériel médical installé et le respect de la prescription médicale.

La responsable de l'Audit interne

Rattachée à la Direction Générale, elle a comme objectifs de s'assurer de l'amélioration de la gouvernance, du système de contrôle interne du Groupe et du pilotage du processus de gestion des risques de l'organisation en France et en Allemagne afin d'accroître la probabilité que les objectifs fixés seront atteints.

Le rôle de la responsable de l'audit interne est d'aider l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. L'audit interne est un outil du gouvernement d'entreprise et d'aide au management de l'entreprise

Elle a, notamment, pour missions :

- Le pilotage du processus de gestion des risques au sein des sociétés françaises et allemandes du Groupe. Pour chacun des risques majeurs identifiés, stratégiques, financiers et opérationnels, le Groupe a défini des dispositifs pour réduire son exposition aux risques à un niveau qu'il a déterminé comme acceptable. Ces dispositifs de maîtrise sont mis à jour en fonction des projets en cours et de l'évolution de l'organisation, et au minimum une fois par an.
- L'évaluation du processus de gouvernement d'entreprise et la formulation de recommandations en vue de son amélioration, afin que les organes de gouvernance gèrent leurs synergies et complémentarités, au service du développement responsable, avec notamment la promotion des règles éthiques et des valeurs, tout en préservant la rentabilité du Groupe.
- La réalisation d'audits de conformité et d'efficacité, sur demande de la Direction Générale, afin d'évaluer de manière objective et méthodique la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne et de gouvernance en place afin de favoriser une gestion efficace des performances de l'organisation, avec obligation de rendre compte.
- La veille active sur les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques en matière de système de contrôle interne afin de se placer dans une logique d'amélioration continue de ses pratiques d'évaluation du système de contrôle interne, gestion des risques et de gouvernance.

Instance de pilotage

Le groupe a mis en place, depuis plusieurs années, des Comités de Zones afin de suivre la mise en place des objectifs opérationnels sur l'ensemble des filiales françaises du groupe.

Le Comité de Zone est composé des 14 membres des principales directions du groupe, y compris le Président. Il s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice. Un ordre du jour est établi et transmis une semaine avant la réunion du comité.

Il suit notamment la mise en place des projets du groupe, les performances opérationnelles et financières des différentes filiales, traite des questions d'actualité (modifications réglementaires, retour des enquêtes de satisfaction patients) et de tout sujet opérationnel sur l'ensemble des domaines (activité, ressources humaines, outils marketing, informatiques mis en place pour améliorer le suivi des patients et le retour d'informations auprès de nos médecins prescripteurs, bilan des parcours d'intégration et plan de formation, centralisation des achats et stockage de certaines références matériels et consommables, image du groupe, gestion de la flotte véhicule, suivi du recouvrement des créances etc.).

Chaque Comité de zones fait l'objet d'un compte rendu formalisé détaillant les informations échangées, les décisions prises et la mise à jour des plans d'actions en cours.

Les membres du Comité de Zones au 30/09/2010

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Ludovic BELLEIN	Secrétaire Général
Larbi HAMIDI	Directeur Général Adjoint
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Serge BONNEFOI	Directeur des Ressources Humaines
Delphine VALE	Directrice Marketing/Communication, Achats et Formation
Thierry MONTAGNE	Directeur Financier
Catherine SERRE	Directrice des Opérations
Patrick CISTAC	Responsable des Opérations Zone
Bruno LYS	Responsable des Opérations Zone
Jean-Claude LEGUAY	Responsable des Opérations Zone
Etienne MEES	Responsable des Opérations Zone
Michèle LECLERCQ	Responsable des Opérations Zone

5.2.4 Eléments externes du contrôle

Le Groupe est placé dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de son activité en lien avec l'Assurance Maladie.

- Les tutelles, les organismes qui gèrent les remboursements des prestations de sécurité sociale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité sociale agricole, organismes complémentaires etc.) effectuent un contrôle pointu sur les factures émises, contrôle renforcé et systématisé avec le développement de la télétransmission des feuilles de soins (90% du CA France en télétransmission).
- Contrôle des CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) : chaque agence du Groupe a obtenu un agrément de la CRAM, accordé après contrôle du respect des conditions de la Convention (notamment compétence du personnel technique et conformité des locaux)
- DRASS : autorise ou non la dispense d'oxygène à domicile
- Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, le Groupe est certifiée ISO 9001 version 2000 et le système de management de la qualité est audité chaque année par un organisme extérieur (BVQI).
- Cette organisation interne est complétée par le contrôle des commissaires aux comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur base annuelle, et délivrent une attestation sur les états financiers consolidés semestriels.

5.2.5 Perspectives

Dans le cadre des objectifs stratégiques de poursuite de la croissance, de renforcement de la rentabilité et de la maîtrise de l'organisation du Groupe, les projets suivants notamment, sont en cours.

Poursuite de la mise en place d'un nouveau Progiciel de Gestion Intégré (projet Livia)

Objectifs : optimiser et sécuriser les processus et la gestion des flux informatisés du Groupe. Une cartographie des risques a été réalisée par la responsable du projet avec mise en place des

dispositifs de maîtrise sur les principaux risques identifiés.

Sur l'exercice, le groupe a déployé son nouveau système d'information sur 3 filiales, impactant les processus achats, gestion du parc matériels groupe et de sa maintenance, comptabilité et finance.

Le groupe a également mis en place son extranet prescripteur, permettant à nos médecins prescripteurs, d'accéder directement aux informations de prise en charge et de suivi de l'évolution de l'état de santé des patients qu'ils nous ont confiés en temps réel et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs autour du patient.

Le projet Livia va poursuivre son déploiement, sur le prochain exercice, sur différents processus opérationnels du groupe (administratif, logistique, interventions auprès des patients etc.).

Réalisation d'audits qualité sur l'ensemble des filiales françaises du groupe

Objectifs : identifier les écarts entre les processus cibles et les processus groupe et définir les plans d'actions visant l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des zones et le respect du cadre réglementaire.

5.2.6 Système de contrôle interne - BONITAS Holding GmbH et Co.KG (37,82 % du CA Groupe)

La holding BONITAS GmbH et Co.kg, filiale allemande du Groupe, est une société Holding qui gère plusieurs filiales et leurs succursales, lesquelles offrent des services de soins ambulatoires ou intensifs, tant à domicile que dans le cadre d'unités de soins spécialisées.

La holding centralise notamment les fonctions de Direction Générale, de service administratifs et financiers (y compris le service comptabilité patients/Clients et le contrôle de gestion), de ressources humaines, d'achat (flotte automobile), le service qualité.

5.2.6.1 La Direction Générale

La Direction Générale est composée de 2 membres : le Directeur Général, M. Lars UHLEN et le Directeur Administratif M. Alexander LANG.

Toutes les décisions importantes et stratégiques sont discutées entre les membres de la Direction et analysées et validées, le cas échéant, par le Conseil (IBeirat), conformément au Règlement Intérieur de cette instance de contrôle et de décisions.

5.2.6.2 Le Conseil (« Beirat »)

Le Conseil a été mis en place au 1^{er} janvier 2005

Le Conseil a adopté sur l'exercice, le 19 février 2009, un Règlement Intérieur destiné à préciser les modalités de son bon fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société et régissant les devoirs et droits des membres du Conseil.

Toute question qui outrepasserait le domaine de compétence de La Direction doit être discutée et approuvée par le Conseil.

Composition au 30 septembre 2010

Le Conseil est constitué de 4 membres :

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général du Groupe LVL Médical
Stanislas LAVOREL	Directeur Général délégué du Groupe LVL Médical
Lars UHLEN	Directeur Général Bonitas
Alexander LANG	Directeur Administratif Bonitas

Les réunions se tiennent à minima une fois par an et, dans tous les cas, à chaque fois que l'intérêt commun le requiert.

Il s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait et notamment pour examiner les affaires non courantes, examiner et valider des opérations de restructuration, analyser les documents prévisionnels, analyser et valider les conventions de gestion, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société.

Les décisions sont validées à l'unanimité des commanditaires.

5.2.6.3 Documents de référence du système de contrôle interne

La loi sur les Sociétés à responsabilité limitée et la loi sur les Sociétés anonymes exigent toutes deux la mise en place d'un système de contrôle interne efficace permettant de protéger l'intérêt des créanciers et des actionnaires de la société. Le paragraphe 91-alinéa 2 de la loi sur les Sociétés anonymes (AktG) confie à la direction générale de la société la responsabilité de la mise en place d'un système de contrôle interne adapté.

5.2.6.4 Définitions et objectifs

Le système de contrôle Interne est l'ensemble des dispositifs définis et mis en œuvre par l'assemblée des commanditaires, la Direction Générale et tous les salariés de la société visant à atteindre notamment les objectifs suivants :

- La conformité avec des lois et des règlements
- La mise en œuvre des instructions données par la Direction Générale ou le Conseil
- La formalisation des processus internes de la société, notamment ceux touchant à la protection de ses actifs
- La fiabilité des informations financières.

Plus généralement, il contribue à la gestion des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficace de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Périmètre du contrôle interne

C'est de la responsabilité de chaque société que de mettre en œuvre un système de contrôle interne approprié à sa situation. Ce système doit être adapté aux caractéristiques spécifiques de la filiale et aux relations avec la société mère.

5.2.6.5 Principaux éléments du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne, repose sur les quatre points suivants :

- La mise en place d'un processus de gestion des principaux risques de la société
- L'information et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux processus de contrôle interne et de maîtrise des risques

- La mise en place d'un vocabulaire homogène et partagé afin de communiquer clairement sur le système de Contrôle Interne et de gestion des risques (en prenant référence sur le processus mis en place au niveau de LVL Médical)
- La nomination d'une personne responsable de la surveillance et la coordination de toutes les actions visant à améliorer l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Chaque collaborateur, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

La communication et l'information sur le contrôle interne et la gestion des risques est un processus continu, notamment dans le processus d'intégration des nouveaux collaborateurs.

Lors des réunions d'équipes, les questions de gestion des risques et de contrôle sont régulièrement abordées afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et échanger sur leurs suggestions en cas d'émergence ou de modification d'un risque et du système de maîtrise adapté à mettre en place.

Contrôles internes et gestion des risques

Les contrôles de premier niveau sont assurés grâce à la structure de l'organisation de l'entreprise, par exemple : séparation des tâches incompatibles, définitions de fonctions listant les objectifs et les missions des postes afin que chacun soit bien informé de son périmètre de responsabilité, mise en place de contrôles automatisés dans le système d'information permettant de sécuriser les processus financiers, processus formalisés.

Le processus de gestion des risques permet d'identifier l'ensemble des risques majeurs des sociétés, de les analyser et les évaluer pour aider la direction à prendre les mesures appropriées.

Une cartographie des risques majeurs, avec des fiches individuelles permettant de tracer l'analyse (facteurs de risques et conséquences), l'évaluation (probabilité d'occurrence et impact), les actions de maîtrise (système de contrôle interne) à mettre en place pour chaque risque.

Au vu de la rapide croissance d'activité de BONITAS, tous les risques identifiés sont régulièrement examinés ainsi que la mise en place des dispositifs de maîtrise définis.

Lors des réunions d'équipes, les collaborateurs échangent sur l'identification, l'évaluation des risques, et des moyens de maîtrise adapté à mettre en place.

Environnement de contrôle

Le groupe Bonitas sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs aux valeurs notamment d'intégrité, d'honnêteté, de professionnalisme, indispensables et incontournables tout particulièrement dans son secteur d'activité.

Les définitions de fonctions

La Société a mis en place des définitions de fonctions détaillant la liste précise des tâches, les attributions au personnel ainsi que les règles d'exécution. Les définitions de fonctions nous donnent une assurance raisonnable quant à la réalisation uniforme des processus récurrents de réalisation du service.

L'application du principe de séparation des fonctions

Dans la répartition des fonctions, le principe de séparation des fonctions incompatibles s'exprime, notamment entre l'exécution et le contrôle d'un processus. Une seule et même personne ne peut à la fois mettre en œuvre et contrôler toutes les phases d'un processus.

La sécurité grâce aux documents de référence de la Société

Une documentation de référence a été instaurée afin de définir les principaux processus de l'entreprise, garantir un enregistrement complet des données pour la facturation des prestations mais également pour un traitement identique des opérations commerciales.

Son organisation comprend des mesures pour la formation, l'organisation, la gestion des flux et le classement des documents.

Contrôle des Responsables

L'ensemble des responsables de l'entreprise est sensibilisé à la maîtrise des risques et impliqué dans le contrôle interne des processus dont ils ont la responsabilité.

Les contrôles ponctuels

Pour la réalisation du contrôle et la vérification de son efficacité, des outils d'autoévaluation sont utilisés pour la quasi totalité des processus de la Société.

Les tâches présentant des risques de perte d'information ou de valeur ainsi que des risques d'erreurs vis-à-vis des patients ou des fournisseurs font l'objet de contrôles spécifiques. Ces contrôles peuvent être effectués par des professionnels ou être automatisés dans le système d'information (par exemple, contrôle de vraisemblance).

Le test de performance est le principal moyen mis en place de contrôle de l'efficacité de la sécurité d'un processus.

Les mesures de sécurité du système informatique

La Société a mis en place un dispositif de contrôles automatiques : autorisations d'accès avec un système de gestion des mots de passe, mesures de protection des données, contrôle de cohérence des données saisies, instructions relatives à la saisie des données, déplacement du serveur vers une société spécialisée dans l'hébergement de données médicales etc.

Des points de la réglementation spécifiques au système de soins sont également automatisés afin d'en garantir le respect.

Contrôle de gestion

Le contrôle global des sociétés est un service capital permettant notamment de superviser la sécurité des biens et suivre la mise en œuvre de la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques.

Direction de la qualité

La direction de la qualité établit et suit le respect de toutes les procédures des services de soins. Elle se veut être le système-référence, afin de fournir une organisation homogène sur l'ensemble des sociétés et définir le niveau d'exigence et de connaissance du personnel.

De cette manière, un traitement inadapté sera évité et les situations critiques seront appréhendées en toute sécurité et conformité avec la réglementation en vigueur.

Les expériences vécues dans le passé, les bonnes pratiques et les incidents sont documentés et analysés, afin d'être gérés de façon appropriée dans le futur. Ces éléments formalisés sont regroupés dans le « Dictionnaire interne de la direction de la qualité », auquel l'ensemble des cadres des Centres de Soins ont accès et peuvent les utiliser pour leurs formations internes.

5.2.6.6 Eléments externes du contrôle

La Société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de son activité en lien avec l'Assurance Maladie. Le service médical de l'Association Centrale du Fonds d'Assurance Maladie contrôle que toutes les prestations des services de soins à domicile ou en unités de soins ont été fournies correctement.

Les résultats de ces contrôles sont accessibles au public par Internet. Les résultats des centres de soins BONITAS vont de « bien » à « très bien ».

Un ingénieur en sécurité a été recruté sur l'exercice afin de surveiller et améliorer les processus mis en place au sein de la société en matière de standards de sécurité.

L'Office fédéral pour la protection au travail contrôle les mesures prises pour protéger le personnel des accidents de travail et autres dangers. La sécurité au travail fait l'objet d'un double contrôle grâce à une directive prévoyant la collaboration contractuelle avec un bureau d'ingénieurs en sécurité.

Les états financiers annuels de la société sont établis par un expert comptable externe et indépendant puis contrôlés par les Commissaires aux Comptes qui émettent un opinion sur la fiabilité des états financiers de la Société.

Etabli le 11 décembre 2010



Le Président du Conseil

6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LVL Médical Groupe S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président .

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce .

Autres informations.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Lyon, le 27 Janvier 2011

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Commissaire aux Comptes

Joye SA



Frédéric Dumas
Commissaire aux Comptes



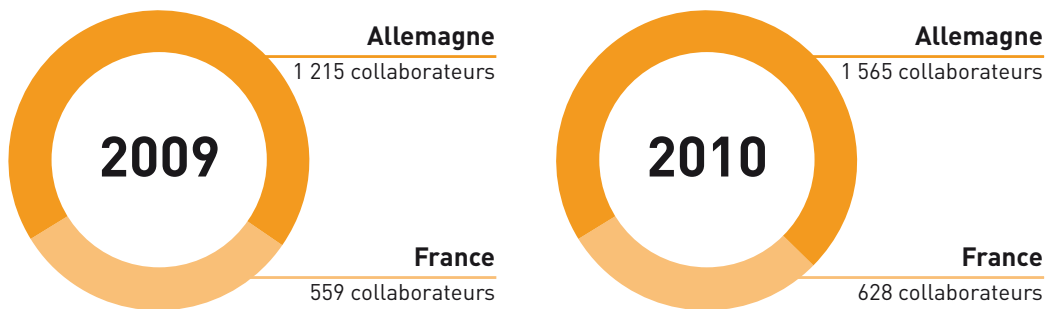
Salariés

1	Effectifs	100
1.1	En France	101
1.2	En Allemagne	102
2	Participation des mandataires sociaux	102
2.1	Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur.....	102
2.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société.....	102
2.3	Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux...	102
3	Intéressement et participation du personnel	102
3.1	Contrats d'intéressement et de participation.....	102
3.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société.....	102
3.3	Attribution d'actions gratuites aux salariés.....	102

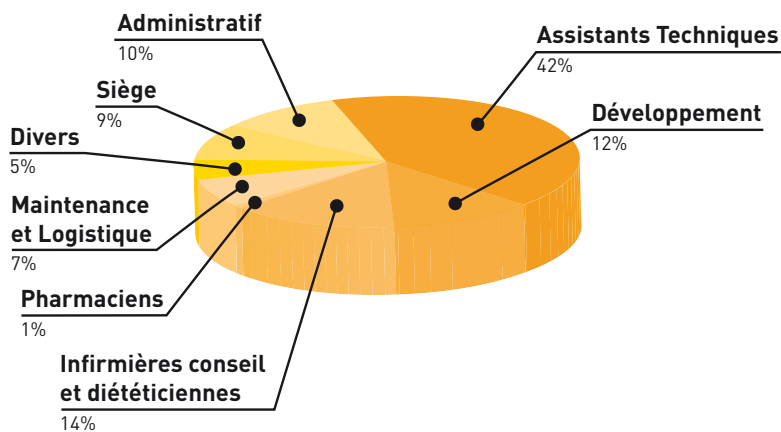
1 Effectifs

Répartition par pays

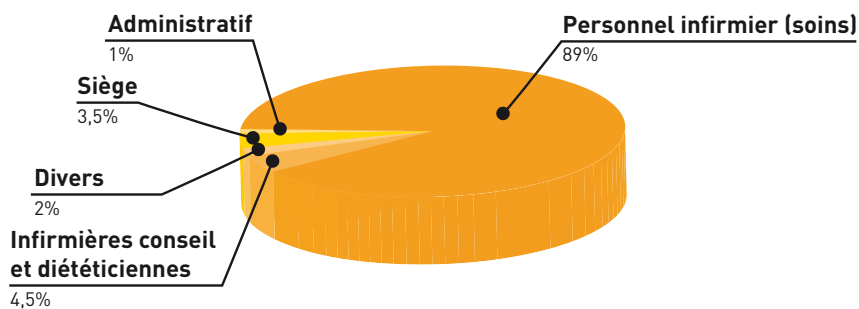
Evolution de la répartition des effectifs Equivalent Temps Plein (ETP) aux 30/09/2009 et 30/09/2010



Répartition des effectifs France par catégorie



Répartition des effectifs Allemagne par catégorie



L'effectif du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2010 (équivalent temps plein), par zone géographique et par catégories, est constitué comme suit :

	France	Allemagne (soins)	Total
Siège	55	56	111
Administratifs	62	20	82
Assistants techniques	263	-	263
Développement	74	-	74
Infirmières conseil et diététiciennes	90	71	161
Personnel infirmier (soins)	-	1 390	1 390
Pharmaciens	8	-	8
Maintenance et logistique	43	-	43
Divers	33	28	61
TOTAL	628	1 565	2 193

1.1 En France

L'effectif ETP France du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2010 s'élève à 628 salariés, se décomposant comme suit :

- 578 salariés sous contrat à durée indéterminée
- 50 salariés sous contrat à durée déterminée

Sur 693 salariés, 641 (soit 92,50 %) sont à temps plein, 52 (soit 7,50 %) sont à temps partiel (l'effectif équivalent temps plein s'élève à 628 personnes).

Cet effectif compte 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

Effectif par âge

âge	Hommes	Femmes
- de 25 ans	41	50
de 26 à 34 ans	145	121
de 35 à 44 ans	123	69
de 45 à 54 ans	82	43
+ de 55 ans	11	8

Effectif par ancienneté

ancienneté	Hommes	Femmes
≤ 1 an	147	136
> 1 an et ≤ 3 ans	36	32
> 3 ans et ≤ 4 ans	28	25
> 4 ans et ≤ 5 ans	20	18
> 5 ans et ≤ 7 ans	49	20
> 7 ans et ≤ 9 ans	44	27
> 9 ans	78	33

Les embauches

Le Groupe a embauché au cours de l'exercice 2009-2010, 147 salariés en contrats à durée indéterminée :

- 35 % des infirmières et diététiciennes,
- 21 % concernent des assistants techniques,
- 18 % des délégués régionaux.

	Nombre d'embauches	%
Siège	8	5%
Administratif	15	10%
Développement	26	18%
Infirmières et diététiciennes	50	35%
Assistants techniques	31	21%
Maintenance et logistique	6	4%
Pharmaciens	2	1%
Responsables d'agences/ Direction	9	6%
TOTAL	147	100%

L'absentéisme

Les absences maladie représentent 67 % du total des absences, les absences maternité 25% et les absences accidents du travail représentent 8%.

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Un établissement en France dispose d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le montant de la cotisation « Handicapés » au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 18 767 euros.

Les œuvres sociales

Les sommes versées au titre des œuvres sociales et culturelles, pour 2009/2010, se sont élevées sur cet exercice à 29 359 euros.

La sous-traitance

Toutes les actions développées dans le Groupe sont dans la plupart des cas intégrées. Le Groupe fait très peu appel à la sous-traitance.

Rémunérations

LVL Médical privilégie un système de rémunération valorisant les performances individuelles.

Sur l'année, le salaire annuel brut moyen s'élève à 32 084 euros soit un salaire mensuel brut moyen de 2 674 euros.

Le montant total des salaires et charges salariales pour l'ensemble du Groupe LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 s'élève à 23,18 millions d'euros.

Formation

Bilan formation sur l'année 2010 : 4 724 heures sur l'année.

Poursuite de la professionnalisation de notre métier

La formation interne a représenté 59% du total des heures formation. Ont été mis en place sur l'année 2010 :

- un parcours d'intégration Respiratoire de 16 semaines pour l'ensemble des nouveaux collaborateurs assistants technique,
- un parcours d'intégration Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie pour les nouveaux embauchés infirmières, diététiciens, délégués régionaux.

La formation externe a représenté 44% du total des heures formation principalement sur le management des équipes, les techniques de vente, la bureautique et la mise en place cette année d'une formation sur l'éducation thérapeutique auprès de 24 experts métiers.

1.2 En Allemagne

Bonitas a vu ses effectifs temps plein renforcés de 350 collaborateurs au cours de l'exercice.

L'âge moyen des salariés est de 37 ans.

La politique sociale de la filiale allemande du Groupe LVL Médical est comparable à celle de la France, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise (égalité entre hommes et femmes, non discrimination à l'embauche, politique de formation et évolution de carrière personnalisée).

A noter toutefois que l'embauche de travailleurs handicapés est très difficile en Allemagne compte-tenu de la spécificité du métier (personnel soignant) et qu'il n'existe pas d'accord de participation pour les collaborateurs.

2 Participation des mandataires sociaux dirigeants

2.1 Participation des mandataires sociaux dirigeants au capital de l'émetteur

Au 31 décembre 2010, l'intérêt direct des mandataires sociaux dirigeants au capital de l'émetteur était le suivant :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	781 994	6,71%	1 519 461	9,80%
Stanislas Lavorel	64 657	0,56%	108 658	0,70%
Gilbert Haby	233 755	2,01%	358 200	2,31%
TOTAL	1 080 406	9,28%	1 986 319	12,81%

Il existe des détentions indirectes (cf. chap. 18.1).

2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Voir chapitre 21 Informations Complémentaires - paragraphe 1.3 Capital autorisé non émis

2.3 Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux

Néant.

3 Intéressement et participation du personnel

3.1 Contrats d'intéressement et de participation

L'entreprise offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs, objet de négociations annuelles, dans un respect permanent de la législation sociale et fiscale et de la convention collective applicable (protection sociale familiale : mutuelle, prévoyance, aide et accompagnement financier à la recherche de logement dans le cadre d'un recrutement ou d'une mutation).

La politique de rémunération du Groupe LVL Médical s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des critères légaux qui s'imposent,
- mais aussi au travers de la mise en place de l'Épargne salariale et plus particulièrement la participation versée aux collaborateurs.

Un accord de participation est en vigueur au sein du Groupe LVL Médical ; il concerne la société LVL Médical Groupe et l'ensemble de ses filiales en France.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, le solde des abondements et versements sur la réserve spéciale de participation représente une charge d'un montant total de 1,6 millions d'euros.

Un plan d'épargne d'entreprise Groupe a été mis en place afin d'accueillir les fonds communs de placements mis en place pour les salariés.

Au titre de ce PEE, les salariés détenaient, au 31 décembre 2010, 25 230 actions.

3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Voir chapitre 21 Informations Complémentaires - paragraphe 1.3 Capital autorisé non émis

3.3 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Néant.



Principaux actionnaires

1	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	106
2	Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux	106
3	Contrôle de la Société	106
4	Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	107

1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 :

Actionnaire	Au 31 décembre 2010				Au 31 décembre 2009			
	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	781 994	6,71%	1 519 461	10,43%	777 467	6,68%	1 481 518	9,68%
Membres Famille Lavorel	212 660	1,83%	393 905	2,70%	239 605	2,06%	425 277	2,78%
JCL Finances (1)	3 023 089	25,96%	4 603 258	31,61%	3 043 436	26,13%	4 346 150	28,39%
Ultimal (2)	1 296 583	11,13%	2 439 683	16,75%	1 359 225	11,67%	2 502 325	16,35%
TOTAL CONCERT FAMILLE LAVOREL	5 314 326	45,63%	8 956 307	61,50%	5 419 733	46,54%	8 755 270	57,20%
TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)	373 195	3,20%	562 570	3,86%	289 375	2,48%	578 750	3,78%
CONCERT LAVOREL-HABY	5 687 521	48,84%	9 518 877	65,37%	5 709 108	49,02%	9 334 020	60,98%
Malakoff Médéric Assurances	1 230 163	10,56%	1 230 163	8,45%	1 230 163	10,56%	1 230 163	8,04%
URRPIMMEC	307 541	2,64%	307 541	2,11%	307 541	2,64%	307 541	2,01%
TOTAL MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES	1 537 704	13,20%	1 537 704	10,56%	1 537 704	13,20%	1 537 704	10,05%
CONCERT LAVOREL MALAKOFF MEDERIC (3)	6 852 030	58,84%	10 494 011	72,06%	6 957 437	59,74%	10 292 974	67,24%
FCPE LVL Croissance (4)	25 230	0,22%	25 230	0,17%	22 630	0,19%	22 630	0,15%
Autodétention	949 728	8,15%	0	0,00%	5 600	0,05%	0	0,00%
Public	3 445 800	29,59%	3 480 746	23,90%	4 370 881	37,54%	4 412 372	28,82%
TOTAL	11 645 983	100,00%	14 562 557	100,00%	11 645 923	100,00%	15 306 726	100,00%

(1) JCL Finances est une Société holding détenue à 74,29 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une Société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 10 A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg - RCS - section B numéro 62 891.

(3) Aux termes du pacte d'actionnaires d'une durée de 5 ans, signé le 1^{er} octobre 2009 entre Messieurs Jean-Claude Lavorel, Stanislas Lavorel, les sociétés JCL Finances, Ultimal Sa, Malakoff Médéric et URRPIMMEC d'une part et la société LVL Médical Groupe d'autre part, les parties ont déclaré agir de concert.

(4) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

2 Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux

Hormis l'existence d'actions à droit de vote double ouvertes à tout actionnaire détenant des actions au nominatif depuis plus de 3 ans, il n'existe pas d'actions à droits de vote spéciaux.

3 Contrôle de la Société

L'émetteur est directement et indirectement contrôlé par la Famille Lavorel à hauteur de 45,63% du capital et 61,50% des droits de vote.

4 Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière

Par courrier en date du 7 septembre 2004 adressé à l'Autorité des Marchés Financiers la famille Haby, la famille Lavorel, JCL Finances et Ultimal SA ont indiqué poursuivre leur action de concert de fait vis-à-vis de la Société.

Par ailleurs, le 1^{er} octobre 2009 un pacte d'actionnaires a été conclu, pour une durée de cinq ans, reconductible d'année en année par tacite reconduction, entre la société Malakoff Médéric Assurances, l'institution URRPIMMEC, la société JCL FINANCES, la société Ultimal, Monsieur Jean-Claude LAVOREL, Monsieur Stanislas LAVOREL et la société LVL Médical Groupe.

Les parties ont déclaré qu'elles agissaient de concert au sens de l'article L 233-10, I du Code de commerce.

Les principales clauses du pacte sont les suivantes :

Conseil d'administration : fixation de la composition du conseil d'administration, des modalités de réunion, ainsi que des décisions devant être préalablement autorisées par le conseil d'administration.

Engagement de conservation : Les actionnaires de contrôle (Monsieur Jean-Claude LAVOREL, Monsieur Stanislas LAVOREL, JCL Finances et Ultimal) se sont engagés, seuls et hors actions de concert, à ne pas franchir à la baisse le seuil du tiers du capital et des droits de vote de la société pendant une durée de 2 ans.

Restrictions de transfert : Les actionnaires de contrôle se sont interdits de transférer, par période de 12 mois, un bloc de titres représentant au moins 1 % du capital de la société à des tiers prohibés.

Droit de première offre : Dans l'hypothèse où les actionnaires de contrôle souhaiteraient transférer un bloc de titres représentant entre 2 et 5 % du capital de la société à un tiers, ils se sont engagés à faire leurs meilleurs efforts afin d'offrir à la société Malakoff Médéric la possibilité d'acquérir les titres dont le transfert est envisagé.

Dans l'hypothèse où les actionnaires de contrôle souhaiteraient transférer un bloc de titres représentant au moins 5 % du capital de la société, ils se sont engagés à notifier ce souhait à la société Malakoff Médéric qui disposerait de la faculté de présenter une offre ferme d'acquisition.

Droit de sortie conjointe totale : Malakoff Médéric dispose d'un droit de sortie conjointe totale en cas de cession par les actionnaires de contrôle représentant plus de 10 % du capital de la société et leur faisant franchir à la baisse le seuil du tiers du capital et des droits de vote.

Liquidité de la participation de Malakoff Médéric : les actionnaires de contrôle et la société LVL Médical Groupe se sont engagés à faire leurs meilleurs efforts afin d'aider la société Malakoff Médéric, si elle le souhaitait, à transférer tout ou partie des titres qu'elle détient sur le marché ou auprès d'investisseurs qualifiés.

Partenariat commercial : la société LVL Médical Groupe et la société Malakoff Médéric se sont engagés à mettre en œuvre ensemble un partenariat visant à développer des synergies dans le cadre de la mise en place de nouvelles offres de Malakoff Médéric dans le domaine de la coordination des soins et du maintien à domicile.

Clause anti-dilution : les actionnaires de contrôle se sont engagés à faire leurs meilleurs efforts pour que la souscription d'une émission de titres réservée qui serait envisagée par le conseil d'administration soit d'abord proposée à la société Malakoff Médéric.

Participation de Malakoff Médéric : la société Malakoff Médéric est libre d'acquérir des titres LVL Médical Groupe à condition que ces acquisitions n'entraînent pas d'obligation pour le concert formé par la famille Lavorel et Malakoff Médéric de déposer un projet d'offre publique. Dans l'hypothèse où ces acquisitions conduiraient Malakoff Médéric à détenir une participation au moins égale à celle des actionnaires de contrôle ou remettraient en cause la prédominance de ces derniers au sein du concert, le pacte pourrait être résilié par l'une ou l'autre des parties.

Résiliation anticipée automatique du pacte : dans l'hypothèse où 1°) la participation de Malakoff Médéric franchirait à la baisse le seuil de 5 % du capital de la société, 2°) il y aurait un changement de statut du groupe Malakoff Médéric entraînant une prise de contrôle par un tiers, 3°) les acquisitions réalisées par Malakoff Médéric entraîneraient une obligation pour le concert constitué avec la famille Lavorel de déposer un projet d'offre publique.

Résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties : dans l'hypothèse où 1°) les acquisitions réalisées par Malakoff Médéric le conduiraient à détenir une participation au moins égale à celle des actionnaires de contrôle et remettrait en cause le caractère prédominant des actionnaires de contrôle, 2°) les transferts réalisés par les actionnaires de contrôle remettraient en cause sa prédominance, 3°) une offre publique serait effectuée par un tiers qui acquerrait le contrôle de la société.

Le pacte peut être résilié à l'issue d'une période initiale de 36 mois, par l'une ou l'autre des parties, dans l'hypothèse d'une modification de la stratégie de l'autre partie affectant l'exécution et/ou les résultats escomptés du partenariat.

Le pacte n'a pas de conséquence sur le contrôle de la société.



Opérations avec des apparentés

- | | | |
|----------|---|------------|
| 1 | Flux intra-groupe | 110 |
| 2 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés
au 30 septembre 2010 | 111 |

1 Flux intra-groupe

Voir :

- Chapitre 7 - Organigramme / fonctions de la holding LVL Médical
- Chapitre 9 - Examen de la situation financière et du résultat du Groupe
- Chapitre 20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, paragraphe 2.4 - Annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2010, note 17.

2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés au 30 septembre 2010

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Les conventions et engagements nouveaux conclus au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau I du présent rapport. Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le détail de ces conventions et engagements est présenté dans le tableau II du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2011

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Commissaire aux Comptes

Joye SA



Frédéric Dumas
Commissaire aux Comptes

Tableau I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**Tableau I.1 - Signature d'un pacte d'actionnaires avec JCL Finances, Malakoff Mederic Assurances, URRPIMMEC, ULTIMAL, M. Jean-Claude LAVOREL & M. Stanislas LAVOREL**

Il s'agit d'une convention par laquelle sont définis les droits et obligations des adhérents, liés aux actions qu'ils détiennent dans le capital de la société LVL Médical Groupe, notamment la durée de conservation des titres, les principes et restrictions liés aux transferts et engagements spécifiques des parties (partenariat, charte éthique,...).

Tableau II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**Tableau II.1 - Convention de prestations de services signée avec la filiale LVL Maintenance & Logistique le 13/12/2007**

Il s'agit d'une convention par laquelle la société « LVL Médical Groupe » facture à la société « LVL Maintenance & Logistique » des prestations de Direction Générale, Secrétariat Général, Communication, Marketing, Ressources Humaines, Juridiques, Qualité. » L'évaluation de la quote-part de besoin de la filiale dans l'accès aux prestations fournies par la société LVL Médical Groupe est effectuée en fonction du poids de l'effectif de la filiale dans l'effectif total du Groupe.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MAINTENANCE & LOGISTIQUE	Montant H.T. inscrit dans les produits : Période du 1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 (CA du 12/12/2007)	307 220 €

Tableau II.2 - Facturation à la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Poursuite de la convention de prestation de services et de management conclue entre la société JCL Finances et la société LVL Médical Groupe (le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 janvier 2007, avait procédé à l'ajustement de la rémunération en fixant le taux global à 1,35 % du CA à compter du 1^{er} janvier 2007).

Les autres dispositions du barème de taux de ladite convention restent inchangées.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
JCL FINANCES	Montant H.T. inscrit dans les charges : Période du 1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 Taux global de rémunération : 1,35% du Chiffre d'Affaires	2 106 107 €

Tableau II.3 - Facturation par la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MEDICAL EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 870 463 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 452 034 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 116 217 €
LVL MEDICAL SUD	Montant H.T. inscrit dans les produits	975 303 €
LVL MEDICAL SUD OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	997 818 €
LVL MEDICAL PARIS ET NORD	Montant H.T. inscrit dans les produits	3 389 535 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant H.T. inscrit dans les produits	96 556 €

Tableau II.4 - Domiciliation à titre gratuit des sociétés filiales au siège social de la société-mère

Sociétés domiciliées	Adresse du siège social
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	44 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON
LVL HOME SERVICE	44 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON

Tableau II.5 - Convention de facturation de frais de personnel pour la permanence téléphonique

Le conseil d'administration du 13/12/2006 a autorisé la convention suivante :

La société «LVL Home Service» accomplit par l'intermédiaire de ses salariés une mission d'accueil téléphonique permanent pour le compte de la société «LVL Médical Groupe ». En contrepartie la société « LVL Home Service » refacture à la société « LVL Médical Groupe » l'ensemble des salaires et cotisations sociales, des primes éventuelles ainsi les coûts de fonctionnement.

Montant en charge chez LVL Médical Groupe pour l'exercice 2009/2010 : 96 134 €

Tableau II.6 - Convention de trésorerie

Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés du groupe LVL Médical a été mise en place.

En France et à l'étranger, les avances de trésorerie sont rémunérées au taux EONIA fin de mois.

Les charges et produits inclus dans le résultat financier de la société sont détaillés dans le tableau ci-après.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Charges en euros	Produits en euros
LVL MEDICAL PARIS NORD	Montant inscrit en comptabilité	-	15 567 €
LVL MEDICAL SUD	Montant inscrit en comptabilité	-	15 346 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant inscrit en comptabilité	552 €	1 588 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant inscrit en comptabilité	2 446 €	-
LVL MEDICAL EST	Montant inscrit en comptabilité	11 511 €	-
LVL MEDICAL SUD-OUEST	Montant inscrit en comptabilité	111 €	974 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant inscrit en comptabilité	-	456 €
LVL HOME SERVICE	Montant inscrit en comptabilité	-	4 031 €
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	Montant inscrit en comptabilité	-	96 886 €
LVL MEDICAL DEUTSCHLAND	Montant inscrit en comptabilité	-	17 862 €
LVL BETEILIGUNGSGESLLSCHAFT	Montant inscrit en comptabilité	-	5 828 €

tableau III - Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Intéressé	LVL MÉDICAL Groupe	Jean-Claude LAVOREL	Stanislas LAVOREL	Gilbert HABY	Benjamin LAVOREL	Hugues de MOLLERAT DU JEU
Qualité	Société-mère Contrôle L.233-3	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur	Administrateur
JCL FINANCES		X	X			
MALAKOFF MEDERIC						X
ULTIMAL		X				
LVL BETEILIGUNGS	X	X				
LVL MEDICAL DEUTSCHLAND	X	X				
LVL MEDICAL SUD OUEST	X		X			
LVL HOME SERVICES	X	X	X			
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	X	X	X		X	
LVL MÉDICAL CENTRE-EST	X	X	X			
LVL MÉDICAL CORSE	X	X	X			
LVL MEDICAL EST	X	X		X		
LVL MEDICAL OUEST	X	X				
LVL MEDICAL PARIS ET NORD	X		X			
LVL MEDICAL SUD	X	X				



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

1	Comptes consolidés au 30 septembre 2010	116	5	Politique de distribution des dividendes	165
1.1	Bilan consolidé.....	116	5.1	Dividende global.....	165
1.2	Compte de résultat consolidé.....	117	5.2	Politique future de dividendes.....	165
1.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	118	5.3	Délai de prescription des dividendes.....	165
1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	119	6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	165
1.5	Notes sur les états financiers consolidés.....	120	7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165
2	Comptes sociaux au 30 septembre 2010	146			
2.1	Bilan au 30 septembre 2010.....	146			
2.2	Compte de résultat au 30 septembre 2010.....	148			
2.3	Projet d'affectation du résultat.....	148			
2.4	Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2010..	149			
3	Rapports des Commissaires aux Comptes	161			
3.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2010.....	161			
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux au 30 septembre 2010.....	162			
3.3	Dates des dernières informations financières vérifiées.....	164			
4	Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2010	164			
4.1	Activité.....	164			
4.2	Faits marquants.....	164			

1 Comptes consolidés

1.1 Bilan consolidé | en milliers d'euros (K€)

Actif	Notes de l'annexe	Clôture au 30/09/2010	Clôture au 30/09/2009	Clôture au 30/09/2008
Immobilisations incorporelles	16.1	1 687	1 053	557
Ecarts d'acquisition	16.2	49 935	40 048	26 119
Immobilisations corporelles	16.3	32 348	29 115	26 777
Autres actifs financiers	16.4	803	769	724
Impôts différés	17	1 248	1 976	2 093
Autres actifs long terme	18	367	620	1 407
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS	-	86 388	73 580	57 677
Stocks et en-cours	19.1	3 764	3 467	3 109
Clients et autres débiteurs	19.2	24 915	21 821	18 585
Créances d'impôt	19.3	398	65	791
Autres actifs courants	19.4	893	626	482
VMP et autres placements	20	2 004	4 000	25 074
Disponibilités	20	21 990	33 973	26 546
TOTAL ACTIFS COURANTS	-	53 964	63 953	74 588
TOTAL ACTIF	-	140 352	137 533	132 265

Passif	Notes de l'annexe	Clôture au 30/09/2010	Clôture au 30/09/2009	Clôture au 30/09/2008
Capital	21.1	4 076	4 076	4 526
Primes liées au capital	-	65 630	65 629	70 933
Réserves	21.2	3 489	6 038	2 786
Résultats accumulés	21.3	-18 036	-27 032	-27 544
Capitaux propres, part du Groupe	-	55 159	48 711	50 701
Intérêts minoritaires	-	732	568	367
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-	55 891	49 279	51 068
Emprunts et dettes financières	25	47 723	57 370	56 607
Engagements envers le personnel	23	239	197	381
Autres provisions	22.1	504	368	565
Impôts différés	17	0	521	1 622
Autres passifs long terme	24	1 917	2 248	2 086
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS	-	50 384	60 703	61 260
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	25	10 847	32	1 260
Fournisseurs et autres créditeurs	26	22 210	23 984	17 753
Dettes d'impôt	-	202	2 956	206
Autres passifs courants	27	818	579	718
TOTAL PASSIFS COURANTS	-	34 077	27 551	19 937
TOTAL DES PASSIFS	-	84 460	88 254	81 198
TOTAL PASSIF	-	140 352	137 533	132 265

1.2 Compte de résultat consolidé | en milliers d'euros (K€)

	Notes de l'annexe	Clôture 30/09/2010 (12 mois)	Clôture 30/09/2009 (12 mois)	Clôture 30/09/2008 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5	155 129	136 126	114 528
Autres produits de l'activité	-	1 391	967	734
Achats consommés	-	-22 213	-20 322	-19 161
Charges externes	-	-24 306	-20 156	-17 636
Charges de personnel	6	-74 145	-64 522	-52 209
Impôts et taxes	-	-2 662	-2 914	-2 636
Dotations nettes aux amortissements	8	-10 658	-9 559	-8 934
Dotations nettes aux dépréciations sur créances clients	8	-989	37	-256
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	8	-67	33	-237
Autres produits et charges d'exploitation	9	-749	-986	-726
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK OPTIONS	-	20 730	18 704	13 466
Charges nettes / stock options	10.4	-1 192	-1 593	-1 637
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	-	19 538	17 112	11 829
Résultat sur cession de participations consolidées	11			177
Autres produits et charges opérationnels non courants	12	-55	-30	-1 949
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-	19 483	17 082	10 057
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	236	1 037	818
Coût de l'endettement financier brut	13	-1 412	-2 409	-2 105
Coût de l'endettement financiers net	-	-1 176	-1 372	-1 288
Autres produits et charges financiers	13	-73	-382	-106
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-	18 233	15 328	8 663
Impôts sur les bénéfices	14.2	-5 956	-5 056	-1 577
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-	12 277	10 272	7 087
Q-P de résultat des mises en équivalence	-		-	-
RÉSULTAT NET TOTAL	-	12 277	10 272	7 087
Part du Groupe	-	12 021	9 947	6 812
Part des minoritaires	-	257	325	275
Résultat par action (en euros)	15	1,062	0,810	0,530
Résultat dilué par action (en euros)	15	1,019	0,800	0,517

(1) Les plus/moins value sur cession d'actifs corporelles qui étaient comptabilisés en produits et charges opérationnels non courants, à hauteur en 2009 (-792 K€) et 2008 (-466 K€) ont été reclassées en charges d'exploitation courantes, pour les mêmes montant, pour être conforme à la recommandation CNC N°2009-R03 en date du 22 juillet 2009 et aux préconisations AMF.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL :

Il n'existe pas de produits et charges directement constatés par les réserves, aussi le résultat global correspond au résultat consolidé.

1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés | en milliers d'euros (K€)

	Capital	Primes liées au capital	Autocontrôle	Composante CP emprunts Oblig.	Paiement en actions	Résultats accumulés	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2008	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2008	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-104	-104	-123	-228
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	9 947	9 947	325	10 272
Mouvements / actions propres	-450	-5 305	1 659	-	-	-9 313	-13 409	-	-13 409
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-	1 593	-	1 593	-	1 593
Autres variations	-	-	-	-	-	-17	-17	0	-17
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2009	4 076	65 629	-73	1 989	4 123	-27 032	48 711	568	49 279
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2009	4 076	65 629	-73	1 989	4 123	-27 032	48 711	568	49 279
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-3 042	-3 042	-93	-3 135
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	12 021	12 021	257	12 277
Mouvements / actions propres	-	-	-3 714	-	-	-	-3 714	-	-3 714
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-	1 192	-	1 192	-	1 192
Autres variations	0	1	-27	-	-	17	-8	-	-8
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2010	4 076	65 630	-3 814	1 989	5 315	-18 036	55 159	732	55 891

Le détail des réserves sociales de LVL Médical Groupe est donné en note 16.2.- de l'annexe aux comptes sociaux.

Il n'est pas proposé à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 de LVL Médical de distribution de dividende.

Les variations de valeur sur les instruments de couverture n'ont pas été constatées à la clôture, compte tenu de leur impact non significatif (cf note A.-I.-30.-)

1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés | en milliers d'euros (K€)

	Notes	30/09/2010 (12 mois)	30/09/2009 (12 mois)	30/09/2008 (12 mois)
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ	-	12 277	10 272	7 087
Elim. des amortissements et provisions	-	10 837	8 867	9 483
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	647	1 154	1 704
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	-	1 192	1 593	1 637
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	-	24 954	21 886	19 911
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-	5 956	5 056	1 577
Elim. du coût de l'endettement financier net	-	1 176	1 372	1 288
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	-	32 086	28 314	22 775
Incidence de la variation du BFR	33.1	-6 396	217	-1 853
Impôts payés	-	-8 817	-2 548	-6 240
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	33.1	16 873	25 983	14 682
Incidence des variations de périmètre	-	-8 999	-11 124	115
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-14 918	-13 631	-15 101
Acquisition d'actifs financiers	-	-20	-10	0
Variation des prêts et avances consentis	-	-14	-35	-127
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	258	644	431
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	33.2	-23 693	-24 156	-14 682
Augmentation de capital	-	1	0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-	-3 714	-13 409	-1 787
Emission d'emprunts	-	0	0	65 181
Remboursement d'emprunts	-	-162	-293	-17 129
Intérêts financiers nets versés	-	-155	-572	-809
Distribution de dividendes	-	-3 135	-228	-144
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	33.3	-7 165	-14 502	45 313
Variation de la trésorerie	-	-13 985	-12 675	45 313
Trésorerie d'ouverture	-	37 953	50 628	5 315
Trésorerie de clôture	-	23 968	37 953	50 628
Variation de la trésorerie	-	-13 985	-12 675	45 313

1.5 Notes sur les états financiers consolidés

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2010. LVL Médical est une société anonyme de droit français, dont le siège est situé à Lyon. Le groupe exerce deux activités distinctes (cf. note 2.7. - sur l'information sectorielle) :

- L'assistance médicale à domicile en France ;
- Les soins infirmiers à domicile en Allemagne.

Note 1 - Faits marquants de l'exercice

1.1 Variations de périmètre de l'exercice

En application de la norme IFRS 3 révisée, le groupe LVL Médical a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale allemande Bonitas :

- 100% de la société AKS au 1^{er} janvier 2010 pour un montant de 0,75 M€. Cette société située à Krefeld en Rhénanie du Nord - Westphalie représente une contribution au CA consolidé de 0,9 M€, un chiffre d'affaires actuel de 1,1 M€ en année pleine avec une rentabilité proche de 15%.
- 100% de la société Filius au 1^{er} janvier 2010 pour un montant de 0,75 M€. Cette société située à Oldenburg représente une contribution au CA consolidé de 1,0 M€, un chiffre d'affaires actuel de 1,8 M€ en année pleine avec une rentabilité opérationnelle supérieure à celle des activités allemande du groupe LVL Médical.
- 100% du capital de la société Air Vital au 1^{er} juillet 2010 pour un montant de 8,33 M€ y compris engagement de rachat des titres de minoritaires représentant 20% du capital. Cette société située dans la Rhénanie- Westphalie représente une contribution au CA consolidé de 1,9 M€, un chiffre d'affaires actuel de 6,7 M€ en année pleine avec une rentabilité opérationnelle conforme à celle des activités allemande du groupe LVL Médical.

Ces acquisitions ont été financées par les fonds issus de l'émission d'OBSAAR. L'impact des variations de périmètre étant considéré comme globalement peu significatif, aucune information proforma détaillée n'est communiquée.

1.2 Rachat d'actions propres

Au 30 septembre 2010, le portefeuille des actions est constitué de 241 089 actions acquises au titre du programme de rachat au prix moyen de 15,42 € .

1.3 Autres faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Le projet de mise en œuvre de LIVIA (nouvel ERP), qui a démarré en 2009, se poursuit avec la livraison en février 2010 du premier lot concernant les sociétés LVL Médical Groupe, LVL Maintenance et Logistique ainsi que LVL Home Service. Le projet devrait être déployé au cours de l'exercice 2011 pour les autres entités française du groupe. Le bilan consolidé au 30 septembre 2010 inclut 1 391 K€ d'immobilisations incorporelles comptabilisées au titre de ce projet (cf. note 16.1.-).

Note 2 - Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date. L'adresse du site internet de la Commission européenne sur lequel le référentiel adopté par l'Union Européenne est disponible : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

LVL Médical Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations IFRS suivantes au 30 septembre 2010. L'impact des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire au 30/09/2010 est présenté ci-après :

- la norme IAS 1 révisée, appliquée à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, n'a d'impact que sur la présentation des états financiers. Le Groupe a choisi de présenter le compte de résultat global en 2 états : un premier état sur le compte de résultat consolidé et un 2^{ème} état sur les autres éléments du résultat global. Il n'existe pas à ce jour d'autres éléments du résultat global. L'information comparative a été retraitée,
- la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » a conduit à définir comme critère principal d'information sectorielle le secteur géographique (secteurs France et Allemagne), qui correspond au critère de ventilation retenu dans le reporting interne qui remonte au niveau de la direction. En pratique, la mise en œuvre de cette norme n'a pas eu d'impact, car les 2 secteurs géographiques identifiés précédemment par le Groupe correspondaient à des activités distinctes. La mise en œuvre de cette norme n'a pas eu d'impact sur le calcul du résultat sectoriel, sur le périmètre des UGT (en phase avec le critère géographique), ni sur le montant des dépréciations des écarts d'acquisition,
- les normes IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « états financiers consolidés et individuels » sont rentrées en vigueur sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009. Elles sont d'application prospective aux prises de contrôle effectuées à compter du 1^{er} octobre 2010, et certaines règles sont très différentes de celles en vigueur antérieurement (traitement des frais d'acquisition, des variations de périmètre,...). L'impact sur l'exercice a concerné principalement la constatation immédiate en charges des frais d'acquisition de titres pour les prises de contrôle réalisées à compter du 1^{er} octobre 2010 .
- les autres normes et interprétations (et notamment la norme IAS 23 « coût d'emprunts » et les amendements 2008) n'ont pas d'impact significatif, ou ne concernent pas le Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30/09/2010, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses capitaux propres.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire au 30 septembre 2010 et non encore adoptées au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

Les plus/moins valeur sur cession d'actifs corporelles qui étaient comptabilisées en produits et charges opérationnels non courants ont été reclassées en charges d'exploitation courantes, pour les mêmes montants, pour être conforme à la recommandation CNC n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 et aux préconisations de l'AMF. Ce changement de mode de présentation est sans incidence sur le résultat net.

2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers, les dettes sociales sont ventilées entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant». Les provisions pour risques portant sur un actif sont présentées en moins du poste d'actif correspondant.

Les charges calculées sur stocks options et assimilées (IFRS2) sont présentées sur une ligne distincte dans le résultat opérationnel courant.

Le compte de résultats consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation n° 2009-R.03 en date du 2 juillet 2009.

2.3 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement effectif lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les sociétés dans lesquelles LVL Médical exerce une influence notable sont mises en équivalence (pourcentage de détention compris entre 20 et 50%). Il n'existe pas à ce jour de sociétés mises en équivalence.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif, ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.-.

2.4 Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation (achats, ventes, dividendes, cessions de stocks, d'immobilisations, ...).

2.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 septembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

2.6 Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations, dans le cas d'une évaluation d'un élément en l'absence de moyen de mesure précis, et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des écarts d'acquisition, la mise en œuvre des tests des dépréciations d'actifs (notamment concernant les actifs incorporels et les écarts d'acquisition), des provisions (dépréciation des créances douteuses, provisions pour risques, etc.), des durées d'amortissement du matériel médical, de la recouvrabilité des impôts différés et les engagements de retraite et assimilés.

Si elle n'a que très peu d'impact sur l'évolution des activités du Groupe, la crise économique et financière accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elles disposaient à la date de clôture, après prise en compte le cas échéant des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

2.7 Informations sectorielles

Comme indiqué ci-dessus, et en application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », le Groupe a retenu critère principal d'information le critère géographique, qui correspond au critère de ventilation retenu dans le reporting interne revu par les principaux décideurs opérationnels et le Comité de Direction du Groupe, qui remonte au niveau de la direction :

- la France,
- l'Allemagne.

Il est à noter que cette segmentation correspond également aux secteurs d'activité : en effet, l'activité d'assistance médicale à domicile (assistance respiratoire à domicile et PNI –perfusion, insuline et nutrition-) est réalisée en France, et l'activité soins infirmiers à domicile est réalisée en Allemagne. Le détail de l'information sectorielle est donné en note 5.- de l'annexe.

2.8 Méthodes de conversion en devises

Les transactions en devises sont marginales. L'ensemble des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation a l'euro pour monnaie de fonctionnement.

2.9 Ecart d'acquisition/regroupements d'entreprises

Les fonds de commerce acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des écarts d'acquisition.

Lors du passage aux normes IAS / IFRS, les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1^{er} octobre 2004. Les amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les opérations de regroupement d'entreprise réalisées entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2010 ont été traitées selon la norme IFRS 3 non révisée. Il est à noter qu'il n'existait pas de compléments de prix ni de puts sur minoritaires en cours au 30/09/2010.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} octobre 2010 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 révisée. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwills est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif nette de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Ce point n'a pas eu d'impact sur l'exercice, les 3 acquisitions intervenues ayant porté sur 100% du capital des sociétés.

Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwills) sont comptabilisés immédiatement en résultat, le cas échéant.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14.-. Les dépréciations ne peuvent être reprises en résultat avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est rattaché.

2.10 Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.11 Immobilisations incorporelles

2.11.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés, lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Le groupe n'a pas de projets de développement répondant à la définition de la norme.

2.11.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, ou à leur coût de production, en cas de production interne.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Elles sont essentiellement constituées de logiciels, amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

2.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, ou à leur coût de fabrication, en cas de production interne.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. Compte tenu de la nature de ses actifs corporels, principalement des matériels médicaux de faible valeur unitaire, le Groupe n'a pas mis en œuvre de ventilation de ses actifs corporels.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 révisée sur les intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer des frais d'emprunts.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution du coût d'acquisition. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en moins des dotations aux amortissements.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés

en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilité sont les suivantes :

- Agencement des constructions : 10 ans
- Matériel médical : 4 à 8 ans
- Autres installations techniques matériels et outillages : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf. note 2.14.-). Les tests de dépréciation sont effectués après la révision des durées d'utilité.

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des matériels médicaux) entre sociétés du Groupe sont éliminées, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif.

Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement significatif.

2.13 Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante, la durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué,...).

Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net. Les actifs retraités sont amortis selon les modalités définies en note 2.12.- ci-dessus.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.14 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés obligatoirement chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) ou pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux sont testés au niveau le plus fin de suivi par la direction.

Le groupe a identifié 11 unités génératrices de trésorerie (6 en France et 5 en Allemagne) en fonction des critères définis par la norme et qui correspondent au niveau le plus fin de suivi par la direction du groupe. Ces UGT correspondent au découpage géographique sur lequel est basé le management du Groupe.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées. Les principales hypothèses retenues au 30 septembre 2010 ont été les suivantes : taux d'actualisation de 7,92%, horizon explicite de 5 ans, et valeur terminale déterminée en retenant un taux d'actualisation de 12,5% et une hypothèse prudente de croissance à l'infini de 1,5%.

Le taux d'actualisation au 30/09/2010 de 7,92% est calculé comme suit en retenant les éléments suivants (intégrés dans le coût moyen pondéré du capital) :

- taux sans risques (taux des OAT) : 3%,
- prime de risques marché : 7%,
- coefficient bêta : 0,52
- prime spécifique : 1%
- prime de liquidité : 1%

Le taux de croissance à l'infini a été augmenté de 0,5% à 1,5%, compte tenu de l'analyse de la croissance du Groupe sur les 10 dernières années.

Un taux d'actualisation et un taux de croissance uniques ont été retenus pour l'ensemble des UGT, compte tenu des similitudes des marchés (marché des soins à domicile). Les risques spécifiques ont été traduits dans les prévisions.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation de +/- 1%.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur l'écart d'acquisition, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables.

Les dépréciations sont constatées selon le cas en autres produits et charges d'exploitation, ou en autres produits et charges opérationnels non courants.

Les dépréciations sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont reprises en résultats que lors de la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle les écarts d'acquisition sont rattachés.

L'analyse de sensibilité fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et de l'Ebitda pourrait conduire à une dépréciation d'actif de 0,3 M€ sur l'UGT «Allemagne Middle» en retenant une hypothèse de variation du WACC de 1%.

2.15 Activités abandonnées ou en cours de cession

Il n'existe pas d'activité ni d'actifs répondant à cette définition à la date de clôture.

2.16 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement des dépôts et cautionnements (Il n'existe pas de titres non consolidés). Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées dans la note 2.27.- sur les instruments financiers.

2.17 Stocks

Les stocks sont constitués uniquement de matières premières et de marchandises. Ils sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti), au prix d'achat majoré des coûts directs d'acquisition. Ils ne comprennent pas les coûts ultérieurs de stockage et de logistique.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte des perspectives de ventes pour les produits destinés à être vendus, de l'obsolescence ou du taux de rotation pour les références non destinées à être vendues.

2.18 Créances clients

Les créances commerciales sont constatées à l'actif lorsque les critères définis en note 2.27.- sont respectés. Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale.

Le risque client est faible, compte tenu du fait que les créances sont réglées pour l'essentiel par des organismes sociaux.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que les délais de prescription des organismes payeurs, les taux de recouvrement constatés, l'ancienneté de la créance, ou l'existence d'un litige.

Le groupe n'a pas mis en place de contrats de cession de créances.

2.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires, des certificats de dépôt renouvelés régulièrement et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Ce poste intègre également les certificats de dépôt cessibles à tout moment sans pénalité significative.

Il intègre les « fonds monétaires euros », les « fonds monétaires à vocation internationale », et les autres fonds lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants ».

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au compte de résultat.

2.20 Avantages accordés au personnel

2.20.1 Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

2.20.2 Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies :
Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies :
En France, les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire).

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	30/09/2010	30/09/2009
Taux d'actualisation	4,50%	4,50%
Taux de revalorisation de salaires	De 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté	De 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté
Table de mortalité	TH 00-02 (vie) ou TF 00-02 (vie)	TH 00-02 (vie) ou TF 00-02 (vie)
Convention collective	Médico-sociaux 3286	Médico-sociaux 3286
Taux de rotation du personnel	Turn over fort	Turn over fort

Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultats. Le coût des services passés est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise, et différée sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle courante, la ventilation de la charge nette de l'exercice (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...), le détail des engagements envers le personnel est donné en note 5.- de l'annexe.

- En Allemagne, la prise en charge des engagements de retraite est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance.

2.20.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.20.4 Paiements en actions (stock-options, attribution d'actions gratuites,...)

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 sont concernés par cette comptabilisation.

Le 30 mars 2009, le conseil d'administration de LVL Médical Groupe a opéré une modification du plan de stock-options mis en œuvre en octobre 2007 afin de tenir compte de la baisse significative du cours de bourse du titre LVL médical sur les 9 derniers mois. Les bénéficiaires ont renoncé aux options émises à leur profit en octobre 2007, sous réserve de l'émission à leur profit du même nombre d'options. En conséquence, le conseil a acté la caducité du plan d'octobre 2007, et décidé l'attribution de nouvelles options au profit de ces dirigeants et salariés. Les modalités de ces nouvelles options sont largement identiques aux options initiales, la principale modification étant la baisse du prix d'exercice (9,59 € pour les nouvelles options contre 18,64 € pour les anciennes). En conséquence, l'opération améliore la valeur des options pour les bénéficiaires.

Cette opération étant réalisée au cours de la période d'acquisition des droits, elle a été traitée comme une modification du plan de stock-options d'octobre 2007 :

- La juste valeur des options d'origine continuera d'être ramenée en charges sur la période d'acquisition des droits d'origine
- L'écart entre la juste valeur des options d'origine, évaluée à la date de modification, et la juste valeur des options de remplacement, sera elle ramenée en charges sur la période d'acquisition des droits des options de remplacement.

Cf. note 10.- pour plus d'information sur les impacts.

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur des services rendus est évaluée indirectement par l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Le coût des services rendus est comptabilisé linéairement dans le compte de résultat sur la durée de la période d'acquisition des droits (entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits), en contreparties des capitaux propres (cf. note 10.-).

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique. Le

montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisition de droits en tenant compte d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour de la liste des bénéficiaires et des hypothèses de départ. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée comme une charge de personnel. (cf. note 10.-).

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

En cas de modifications du plan intervenant pendant la période d'acquisition des droits, lorsque la modification n'augmente pas le nombre d'instruments de capitaux propres, et lorsque les modifications des conditions d'acquisitions des droits ne sont pas considérées comme déterminantes, le traitement ci-après est retenu :

- maintien des modalités de constatation en charges de la juste valeur de l'avantage déterminé lors de l'attribution initiale, sur la période originale d'acquisition des droits résiduelle,
- étalement de la juste valeur marginale déterminée à la date d'annulation / remplacement du plan sur la nouvelle période d'acquisition. La juste valeur marginale correspond à la différence entre la juste valeur des instruments de capitaux propres de remplacement et la juste valeur des instruments de capitaux propres annulés (immédiatement avant l'annulation), à la date d'attribution des instruments de capitaux propres de remplacement.

2.21 Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales sont éliminées en consolidation.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.22 Impôts sur les bénéfices

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt est de 34,43% en France et de 15,83% en Allemagne.

2.22.1.- Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables. Il existe un régime d'intégration fiscale qui comprend, au 30/09/2010, les sociétés suivantes :

- LVL Médical Groupe
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Home Service
- LVL Maintenance et Logistique
- LVL Médical Sud-Ouest

Les impôts exigibles sont présentés sur une ligne spécifique en passifs courants.

2.22.2 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible). Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, ...).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les impôts différés ne sont notamment pas pris en compte dans le cas de sociétés qui ont un historique récent de pertes. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, de 5 ans, en phase avec celui retenu pour les tests de dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.22.3 Contribution économique territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions : la Cotisation Foncière des Entreprises

(C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle, et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, et dans l'attente d'une position claire sur le traitement comptable à retenir et les modalités de mise en œuvre, La C.V.A.E. et la C.F.E. sont maintenues en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement de la taxe professionnelle. Ces nouvelles contributions n'étant pas comptabilisées en impôt sur les sociétés, elles n'ont donné lieu à aucun calcul d'impôt différé au 30 septembre 2010.

Cette position du Groupe sera susceptible d'évoluer en fonction des positions des organes compétents sur le traitement de cette contribution.

2.23 Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les frais liés aux mouvements sur actions propres, les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

2.24 Autres passifs non courants

Ils sont essentiellement constitués de la part à plus d'un an des dettes sur acquisition de titres.

2.25 Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)

Depuis le remboursement anticipé des Océanes 2009 effectué sur l'exercice 2008, il ne reste plus au bilan du groupe que 12 898 Océanes à échéance octobre 2010, pour un montant de 649 K€. Compte tenu de son impact peu significatif, le retraitement de cet instrument financier composé, qui consiste à déterminer une composante capitaux propres et une composante dette, n'a pas été effectué.

2.26 OBSAAR (obligation à bons de souscriptions d'actions et/ou d'acquisitions d'actions remboursables)

Les OBSAAR sont des instruments financiers composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante dette. Chacune des composantes est déterminée comme suit :

- détermination de la composante dette par rapport à la juste valeur de la dette : détermination de la juste valeur d'une dette similaire sans composante capitaux propres en actualisant sur la durée de vie de l'OBSAAR les flux de capital et d'intérêt à un taux de marché (correspondant au taux sans risque majoré de la marge de taux applicable au Groupe à la date de l'émission),
- détermination de la composante capitaux propres par différence entre la valeur totale de l'instrument composé et la valeur attribuée à la composante dette.

Le classement n'est pas revu, jusqu'à ce que l'obligation soit

remboursée. La dette est constatée selon la méthode du coût amorti. Les intérêts sont constatés en charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres est présentée dans le poste « Autres réserves » des capitaux propres pour son montant net d'impôts différés, déterminé à la date de mise en place de l'OBSAAR. Elle n'est pas modifiée ultérieurement pendant la durée de vie de l'OBSAAR.

Les frais d'émission sont ventilés entre la part liée à la composante capitaux propres, présentée en moins des réserves (net des impôts différés), et la part liée à la composante dette, présentée en moins de la dette et intégrée dans le calcul du taux d'intérêt effectif mentionné ci-dessus.

2.27 Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IFRS 7 amendée, les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en 3 niveaux, en fonction des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- Placements détenus jusqu'à l'échéance : le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition,
- Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont essentiellement les valeurs mobilières de placement. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultats.

Le Groupe ne comprend pas de passifs financiers constatés à la juste valeur par le résultat.

- Actifs et passifs constatés au coût : cette rubrique comprend les créances clients, dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnements et autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.
- Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes : cette rubrique comprend essentiellement les créances et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la

méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.

- Actifs disponibles à la vente : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes.

Les éléments affectés à cette catégorie sont essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, présentées au bilan en « actifs financiers non courants ». En l'absence de possibilité de détermination d'une valeur fiable, ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultats. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

Le Groupe n'a pas effectué de reclassements d'actifs financiers en 2010 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres. Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur,
- couverture de flux futurs.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le passif financier sous jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs, le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 28.-.

2.28 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients, hors taxes sur

la valeur ajoutée. Il comprend essentiellement les prestations apportées dans le cadre de l'activité d'assistance médicale et de soins infirmiers à domicile.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la facturation de forfaits sur des durées très courtes (à la semaine ou à la journée), intégrant la mise à disposition de matériels et des prestations associées : formation, maintenance, livraison d'accessoires et de consommables. Le chiffre d'affaires inclut également la vente de consommables en fonction des quantités livrées au patient (et non pas forfaitisées).

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

En pratique, les factures sont émises lorsque le dossier est administrativement complet. Des produits constatés d'avance ou des factures à établir sont constatées pour tenir compte des décalages entre la période de réalisation des prestations et la date de facturation. Par prudence, les factures à établir ne sont comptabilisées que pour les prestations effectuées et non facturées depuis moins de 2 mois.

Les ventes de fournitures non comprises dans les forfaits sont constatées à la livraison.

2.29 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent essentiellement les produits divers de gestion et les plus ou moins values sur les sorties d'actifs immobilisés (essentiellement matériel médical).

2.30 Cession de titres de participations consolidées dans une filiale sans perte de contrôle

Il n'y a pas eu de cession de titres de participations consolidées durant l'exercice.

2.31 Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession de titres consolidés,
- les frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du groupe,
- tout autre produit ou charge tout autre produit ou charge qui en raison de leur nature ne peuvent être compris dans les activités courantes du groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

2.32 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location-financement, intérêts bancaires, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués principalement des frais bancaires, des produits et charges financiers divers, et des dotations nettes aux dépréciations et provisions des risques et charges financiers.

2.33 Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle, et après prise en compte des actions potentielles dilutives significatives.

2.34 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation n° 2009-R.03.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- les plus et moins values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les flux liés aux augmentations de capital sont présentés lors de l'encaissement effectif,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les flux liés aux intérêts versés sont classés en flux de financement.

Note 3 - Périmètre de consolidation

Nom de la société	UGT	RCS	Siège social	% contrôle		% intérêts	
				30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
Secteur d'activité & géographique							
FRANCE							
LVL Médical Groupe		352 497 465	Lyon (69)	100	100	100	100
LVL Home Service		438 850 158	Lyon (69)	95,00	95,00	95,00	95,00
LVL Maintenance et Logistique		421 422 981	Lyon (69)	99,76	99,76	99,76	99,76
LVL Médical Sud	UGT 1	411 229 172	La Ciotat (13)	99,70	99,70	99,70	99,70
LVL Médical Corse	UGT 1	422 185 850	Ajaccio (20)	97,40	97,40	97,40	97,40
LVL Médical Ouest	UGT 2	401 917 570	Nantes (44)	99,96	99,96	99,96	99,96
LVL Médical Paris et Nord	UGT 3	414 481 010	Gennevilliers (92)	99,88	99,88	99,88	99,88
LVL Médical Est	UGT 4	381 863 091	Niederhausbergen (67)	99,67	99,67	99,67	99,67
LVL Médical Centre Est	UGT 5	410 388 235	Bron (69)	98,01	98,01	98,01	98,01
LVL Médical Sud Ouest	UGT 7	437 742 471	Saint Jean (31)	100	99,76	100	99,46
ALLEMAGNE							
LVL Beteiligungsgesellschaft GmbH	UGT 6		Herford	100	100	100	100
LVL Medical Deutschland GmbH	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Pflegedienste Verwaltungs GmbH	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Holding GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	95,01	95,01	95,01	95,01
Bonitas GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Herford GmbH&Co.KG Zweigniederlassung Recke	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Ravensberg GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Vita Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Bad Iburg	100	100	100	100
Vios Kranken und Intensivpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Vios Kranken und Intensivpflege im Norden GmbH&Co.KG	UGT 8		Hamburg	100	100	100	100
Bonitas Kranken und Intensivpflege GmbH&Co.KG (ex Mobile Krankenpflege GmbH&Co.KG)	UGT 9		Torgan	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Bergisches Land GmbH&Co.KG	UGT9		Essen	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Bielefeld GmbH&Co.KG	UGT6		Bielefeld	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Köln GmbH&Co.KG	UGT9		Köln	100	100	100	100
Anita Kerner Kranken und Altenpflege GmbH&Co.KG	UGT 10		Herford	100	100	100	100
Anita Kerner Intensivpflege GmbH&Co.KG	UGT 10		Herford	100	100	100	100
Heinemann Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Ihre Assistenz im Norden GmbH&Co.KG	UGT 8		Herford	80	80	80	80
Lynn's Best ambulanter Kinderintensiv-Pflegedienst GmbH	UGT 11		Untersteinach	100	100	100	100
HeiLoMed GmbH	UGT 10		Memmingen	100	100	100	100
AKS Kranken und Intensivpflege GmbH & Co.KG (ex Odemvitae GmbH&Co.KG)	UGT 9		Herford	100	-	100	-
Filius GmbH	UGT 8		Oldenburg	100	-	100	-
Air Vital GmbH	UGT 6		Hanovre	100	-	100	-

(1) Voir note 1.-Faits marquants de l'exercice.

Les sociétés du périmètre LVL Médical sont toutes intégrées globalement.

3.1 Evolution du périmètre de consolidation

Sur l'année 2010, trois filiales Allemande, correspondant aux acquisitions réalisées (cf. note 1.1.-), ont été intégrées dans le périmètre de consolidation.

- **AKS** : Cette société basée à Krefeld en Rhénanie du Nord - Westphalie est spécialisée dans les soins infirmiers à domicile. La prise d'effet de l'acquisition a eu lieu au 01/01/2010, et porte sur 100% des titres.
- **Filius** : Cette société basée à Oldenburg est spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soin intensifs à domicile. La prise d'effet de l'acquisition a eu lieu au 01/01/2010, et porte sur 100% des parts.
- **Air Vital** : Cette société basée dans la région de Hanovre est spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soin intensifs à domicile. La prise d'effet de l'acquisition a eu lieu au 01/07/2010, et porte sur 100% des titres (engagement résiduel d'achat de titres de 20%)

Pour ces trois acquisitions :

Prix d'achat :	9 807 K€
Coût du regroupement	9 807 K€
Actifs et passifs acquis :	
Actifs non courants	513 K€
Actifs courants	440 K€
Trésorerie	1 K€
Passifs courants	993 K€
Concours bancaires	42 K€

Ecart d'acquisition 9 888 K€
(écart d'acquisition provisoire car en cours d'affectation)

Les dates d'intégration des sociétés Filius et AKS correspondent à la date d'ouverture de leur exercice.

Le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés acquises depuis la date d'acquisition s'élèvent respectivement à 0,9 M€ pour AKS, 1 M€ pour Filius, 1,9 M€ pour Air Vital.

3.2 Acquisition réalisée post-clôture

Aucune transaction réalisée post-clôture.

Note 4 - Information pro-forma

Les opérations de regroupement d'entreprise effectuées sur l'exercice précédent n'ont pas un impact de plus de 25% sur les principaux agrégats du groupe. En conséquence, le Groupe ne publie pas d'information pro forma au sens de l'art. 222-2 du RG AMF.

4.1 Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Le Groupe a souscrit un engagement de rachat des minoritaires dans la société Lynn's Best et Air Vital
Le solde des dettes sur acquisitions de titres est présenté en note 24 pour la partie non courante, et en note 26 pour la partie courante.

4.2 Information pro-forma

Il n'y a pas eu d'opérations de regroupement d'entreprise significatives sur l'exercice 2009/2010

Note 5 - Information sectorielle

Comme indiqué en note 2.7.-de l'annexe, le groupe a identifié 2 secteurs qui correspondent à la fois aux secteurs d'activité et aux secteurs géographiques (France et Allemagne) :

En K€	Assistance médicale à domicile		Soins infirmiers à domicile		Eliminations et divers		Consolidé	
	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09	30/09/10	30/09/09
Revenus	96 237	86 530	58 892	49 596	-	-	155 129	136 126
• dont revenus externes	96 237	86 530	58 892	49 596			155 129	136 126
• dont revenus internes (entre secteurs)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	15 865	13 931	4 865	4 774			20 730	18 704
Résultat opérationnel courant avant stock-options	-	-	-	-	-	-	20 730	18 704
Charges nettes / stock-options	-	-	-	-	-1 192	-1 593	-1 192	-1 593
Résultat sur cession de participations consolidées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-55	-30	-55	-30
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	-1 176	-1 372	-1 176	-1 372
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	-73	-382	-73	-382
Impôt	-	-	-	-	-5 956	-5 056	-5 956	-5 056
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	-	-	-	-	-	-	12 277	10 272
Actifs sectoriels	66 151	61 802	48 561	35 717	-	-	114 712	97 519
Actifs non affectés	-	-	-	-	25 640	40 014	25 640	40 014
TOTAL ACTIF	-	-	-	-	-	-	140 352	137 533
Passifs sectoriels	16 471	18 828	7 300	6 300	-	-	23 771	25 127
Passifs non affectés	-	-	-	-	116 581	112 405	116 581	112 405
TOTAL PASSIF	-	-	-	-	-	-	140 352	137 533
Investissements	14 256	12 848	662	783	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-10 145	-9 202	-514	-358	-	-	-	-
Autres produits et charges calculés	-1 009	139	-47	-69	-	-	-	-

Le chiffre d'affaires par produits est également déterminé sur la base du tableau ci-dessus (cf note 5) : en effet, les activités réalisées en France correspondent à l'assistance médicale à domicile (assistance respiratoire à domicile et PNI –perfusion, insuline et nutrition-), et l'activité exercée en Allemagne correspond aux soins infirmiers à domicile.

Note 6 - Charges de personnel

En K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Salaires	-62 770	-54 250	-42 546
Participation des salariés	-1 575	-2 149	-2 039
Charges sociales	-9 757	-8 307	-7 579
Charges nettes liées aux engagements de retraite	-43	184	-45
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	-74 145	-64 522	-52 209
Charges nettes / stock options (1)	-1 192	-1 593	-1 637
CHARGES LIÉES AUX PERSONNELS	-75 337	-66 114	-53 846

(1) Les charges nettes sur stock-options sont détaillées dans les notes n°2.20.4.- et 10.

Note 7 - Frais de recherche et de développement

Comme indiqué supra (note 2.11.1.-), les frais de développement ont été constatés en charges de l'exercice, le Groupe n'ayant pas de projets de développement répondant à la définition de la norme. Le montant des charges supportées est considéré comme non significatif.

Note 8 - Dotations nettes aux dépréciations, amortissements et provisions

En K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Dotations nettes aux amortissements	-10 658	-9 559	-8 934
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	-989	37	-256
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-67	33	-237
TOTAL DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-11 715	-9 489	-9 427

L'augmentation des dotations aux amortissements provient principalement de l'augmentation du parc de matériel médical, elle-même corrélée à la croissance de l'activité des filiales françaises. Les dotations nettes aux dépréciations des créances clients enregistrent une dotation de 989 K€ pour un apurement des créances supérieures à un an, alors que sur l'année 2009 une reprise avait été comptabilisée.

Note 9 - Autres produits et charges d'exploitation

En K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Autres charges	-225	-241	-175
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	3	2	2
Chg excep° s/op de gestion à reclasser	-27	-4	-98
Plus / moins value sur cession d'immobilisation corporelles (1)	-613	-791	-466
Droits d'auteur et de reproduction	-1	-1	-1
Jetons de présence	-18	-27	-6
Produits d'exploitation non récurrents	132	76	18
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	-749	-986	-726

(1) Reclassement des Plus ou moins value sur cession d'immobilisations corporelles pour 2009 et 2008 en autres produits et charges d'exploitation alors que précédemment ils étaient présentés sous la rubrique autres produits et charges opérationnels.

10.3 Synthèse des plans de stock-options en cours

	Plan du 10/11/2006	Plan du 30/03/2009
Nombre	815 000	478 000
Prix d'exercice moyen pondéré (€)	9,681	9,590
Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	0,61	0,50
Date du Conseil d'Administration	10/11/2006	30/03/2009
Date de l'Assemblée Générale	20/09/2004	20/03/2008
En circulation au début de la période	775 000	478 000
Attribuées au cours de la période	50 000	-
Auxquelles il est renoncé pendant la période	- 50 000	-
Exercées pendant la période	-	-
Prix moyen pondéré des options exercées (€)	-	-
Expirées pendant la période	-	-
En circulation à la fin de la période	775 000	478 000

Note 10 - Paiements en actions

Comme il a été indiqué en note 2.20.4.- le groupe a opté pour le retraitement des contrats de stock-options uniquement s'ils ont été attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1^{er} janvier 2005.

En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges linéairement, sous la rubrique « Charges nettes / stock-options », entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

10.1 Modification du plan de stock options du 04/10/2007 (Conseil d'Administration du 30 mars 2009)

Dans le cadre de l'opération de modification du plan de stock-options émis en octobre 2007 (cf. note 2.20.4.-), 478 000 nouvelles stock-options ont été attribuées aux bénéficiaires initiaux : dirigeants (270 000) et salariés (208 000).

Ces options, qui donnent chacune droit à une action LVL Médical, ont un prix d'exercice de 9,59 €. Elles peuvent être exercées au plus tôt au 30 mars 2011, et au plus tard le 30 mars 2014.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif, et sont incessibles avant le 30 mars 2013.

10.2 Réattribution de stock options au 30/03/2010

Suite au départ d'un collaborateur, le groupe LVL Médical a réaffecté au profit d'un membre de la direction générale ayant intégré le groupe en 2009, 50 000 stocks options dans les conditions prévues par le plan mis en œuvre le 10/11/2006 dont le point de départ est le 30/03/2010.

10.4 Impact sur les comptes de l'exercice

La comptabilisation en résultat de la valeur des services reçus est étalée sur les périodes d'acquisition des droits, en fonction dates d'exercice possibles.

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'étalement sur les périodes d'acquisition des droits des charges sur stock options pour les plans en cours :

Charges nettes sur stock-options				
En K€	Plan du 10/11/2006	Plan du 04/10/2007	Plan du 30/03/2009	TOTAL DES PLANS
30/09/2007	893	-	-	893
30/09/2008	908	729	-	1 637
30/09/2009	666	365	562	1 593
30/09/2010	315	-	877	1 192
30/09/2011	189	-	503	691
30/09/2012	19	-	94	112
30/09/2013	-	-	56	56
30/09/2014	-	-	31	31
30/09/2015	-	-	10	10
TOTAL	2 989	1 094	2 132	6 215

Les charges nettes sur stock options pour l'exercice 2009/2010 s'élèvent à 1 192 K€.

Note 11 - Résultat sur cession de participation consolidées

Il n'y a pas de cession de participation pour l'exercice 2009/2010.

Note 12 - Autres produits et charges opérationnels non courants

En K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Charges / abandon projet d'intégration PGI	-	-	-1 656
Provision pour écart d'inventaire	-	-134	-207
Plus / moins value sur cession actifs incorporels (1)	-4	37	106
Autres produits et charges non courants	-52	67	-193
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	-55	-30	-1 949

(1) Les plus et moins value sur cessions d'actifs corporels sont maintenant inscrits en courant, depuis le 30/09/2010 pour être conforme à la norme IAS 1.

Note 13 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

En K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Intérêts sur emprunts obligataires / OCEANE	-16	-16	-16
Intérêts sur emprunts obligataires / OBSAAR	-1 128	-2 200	-1 031
Intérêts couverture de taux / OBSAAR	-137	-15	-
Intérêts sur autres emprunts bancaires	-	-	-810
Intérêts sur autres dettes	-131	-182	-201
Intérêts sur contrats de location-financement	0	1	-28
Autres intérêts financiers	-	4	-19
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	236	1 037	818
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-1 176	-1 371	-1 288
Frais bancaires	-175	-196	-151
Produits et charges financiers divers	34	-186	45
Provisions financières nettes	67	-	-1
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-73	-382	-106

Le coût de l'endettement financier net comporte - 1 003 K€ d'intérêts financiers calculés liés au retraitement des frais financiers de la composante dette de l'OBSAAR selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. note 2.26.-).

Note 14 - Impôt sur le résultat

14.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différé, s'élève à 34,43% au 30/09/10 et au 30/09/09.

14.2 Détail de l'impôt comptabilisé

En K€	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Impôts différés	-198	1 002	1 708
Impôt exigible	-244	-220	-99
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-5 513	-5 838	-3 186
TOTAL IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-5 956	-5 056	-1 577

Les 98 K€ d'impôt différés au 30/09/2010 incluent une charge de -217 K€ de reprise sur les déficits fiscaux reportables préalablement activés sur l'Allemagne compte tenu de la bonne visibilité des résultats futurs (cf. 2.22.2.-)

14.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel

En K€			30/09/2010	%
	FRANCE	ALLEMAGNE		
Résultat avant impôt	14 276	3 957	18 233	-
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-4 916	-1 363	-6 278	34,43%
Incidences des produits taxés à taux réduit et des taux d'impôts étrangers	-	-	-	-
Impôts de distribution et IFA	20	736	756	-4,15%
Différences permanentes	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés non constatés sur déficits fiscaux reportables et autres différences temporaires	-591	184	-407	2,23%
Utilisations d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés	-	-	-	-
Perte de déficits fiscaux antérieurement constatés	-4	-	-4	0,02%
Activation des déficits fiscaux antérieurement non constatés	-	-19	-19	0,10%
Impact du report variable	-	-	-	0,00%
Autres différences	-	-	-	-
IMPÔT CONSTATÉ	-3	0	-3	0,02%
	-5 494	-461	-5 956	32,66%

Les 736 K€ d'incidences des taux d'impôts étrangers proviennent de l'écart entre le taux d'impôt applicable en Allemagne de 15,825% et le taux d'impôt applicable en France de 34,43%.

Les différences permanentes de - 591 K€ sur la France incluent notamment - 410 K€ correspondant à l'impôt sur les charges nettes sur stocks options. Ces charges sont constatées en consolidation, selon la norme IFRS 2, avec comme contrepartie les capitaux propres consolidés (cf. notes 2.20.4.-) sans effet d'impôt différés.

Note 15 - Résultat par action

Résultat de base par action :

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Résultat net consolidé part du Groupe (en euros)	12 277 317	9 947 249	6 811 825
Actions ordinaires	11 645 938	12 823 812	12 930 893
Titres en auto-contrôle	-89 217	-536 670	-76 209
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS NON DILUÉ	11 556 721	12 287 142	12 854 684
RÉSULTAT NET PAR ACTION NON DILUÉ (EN EUROS)	1,062	0,810	0,530

Résultat dilué par actions :

	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2008
Résultat net consolidé part du Groupe (en euros)	12 277 317	9 947 249	6 811 825
Charges financières sur OCEANE (en euros)	16 278	16 278	16 219
Impôt sur correction du résultat (en euros)	-5 442	-5 442	-5 423
RÉSULTAT RETRAITÉ (EN EUROS)	12 288 153	9 958 085	6 822 622
Actions ordinaires	11 645 938	12 823 812	12 930 893
Titres en auto-contrôle	-89 217	-536 670	-76 209
Conversion OCEANE 2010	12 898	12 898	12 898
Stock options dilutives Plan N°1	298 872	106 691	324 057
Stock options dilutives Plan N°3	190 090	40 646	-
Bons de souscriptions d'actions	-	-	-
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS DILUÉ	12 058 582	12 447 377	13 191 639
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	1,019	0,800	0,517

Note 16 - Actifs non courants
16.1 Actifs incorporels

En K€	Clôture au 30/09/2009	Acquisitions	Cessions	Dotations/ Reprises	Variation de périmètre	Reclassement	Clôture au 30/09/2010
Concessions, brevets & droits similaires	2 681	865	-	-	-	594	4 140
Autres immobilisations incorporelles	994	94	-6	-	21	-594	508
VALEUR BRUTE	3 674	959	-6	-	21	-	4 648
Concessions, brevets & droits similaires	-2 513	-	-	-262	-	-	-2 775
Autres immobilisations incorporelles	-108	-	3	-79	-1	-	-186
AMORTISSEMENTS	-2 621	-	3	-341	-1	-	-2 961
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	1 053	959	-4	-341	20	-	1 687

Les immobilisations incorporelles incluent à hauteur de 1 391 K€ les coûts du nouveau progiciel de gestion intégré pour les activités françaises du groupe, dont 122 K€ au titre des immobilisations encours.

La colonne variation de périmètre correspond à l'acquisition des sous filiales allemande (cf. note 1.1.-)

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs incorporels.

16.2 Ecarts d'acquisition et fonds de commerce non affectés

Valeur brute des écarts d'acquisition et fonds de commerce non affectés, dont écarts d'acquisition liés aux engagements de rachat des minoritaires, ventilée par UGT :

En K€	Clôture au 30/09/2009	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2010
LVL Médical Paris et Nord	5 952	-	-	-	-	5 952
LVL Médical Est	0	-	-	-	-	0
LVL Médical Sud	2 542	-	-	-	-	2 542
LVL Médical Sud Ouest	1 169	-	-	-	-	1 169
LVL Médical Ouest	3 113	-	-	-	-	3 113
LVL Médical Centre Est	1 728	-	-	-	-	1 728
Allemagne Herford	7 443	8 427	-	-	-	15 870
Allemagne Middle	10 778	-	-	-	-	10 778
Allemagne North	2 363	725	-	-	-	3 088
Allemagne South	3 509	-	-	-	-	3 509
Allemagne West	1 451	736	-	-	-	2 187
TOTAL ECARTS D'ACQUISITION	40 048	9 888	-	-	-	49 935

Les 9 888 K€ de variation de périmètre sur l'exercice 2009-2010 sont liés à l'acquisition des sociétés allemandes (cf. note 1.1.- et 3.1.-). Les écarts d'acquisition de 9 888 K€ liés aux acquisitions sur l'exercice de Filius, AKS et Air Vital et des branches d'activité sont provisoires, car en cours d'affectation. Aucune modification n'a été apportée à l'écart d'acquisition de 13 979 K€ lié aux acquisitions de Lynn's Best et HeiLoMed, en cours d'affectation à la clôture de l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation, selon la note 2.14.-des comptes annuels consolidés au 30/09/2010, sont réalisés annuellement lors de la clôture des comptes consolidés et n'ont pas conduit à constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

La sensibilité des tests à une modification des hypothèses clés (taux d'actualisation / taux de croissance au-delà de la période couverte par le business plan) retenues dans le calcul de la valeur recouvrable des UGT a été analysée. La variation de plus ou moins 1 point des hypothèses clés ne conduirait pas à constater de dépréciation sur les actifs affectés aux UGT.

L'analyse de sensibilité (cf note 2.14) n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

16.3 Actifs corporels

En K€	Clôture au 30/09/2009	Variations de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / rebut	Reclassements / Reprises et autres mouvements	Clôture au 30/09/2010
Terrains	45	-	3	-	-	48
Constructions	302	-	1	-	-	303
Aut. installations tech, matériel & outillage	63 427	270	13 065	-2 729	-	74 033
Autres immobilisations corporelles	6 849	241	777	-288	-	7 580
Immobilisations corporelles en cours	-	-	113	-	-	113
VALEUR BRUTE (1)	70 624	511	13 959	-3 017	-	82 077
Terrains	-	-	-0	-	-	-0
Constructions	-85	-	-12	-	-	-97
Aut. installations tech, matériel & outillage	-37 594	-19	-9 571	1 954	0	-45 229
Autres immobilisations corporelles	-3 830	-	-735	162	-	-4 403
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS (2)	-41 509	-19	-10 318	2 116	0	-49 729
IMMOBILISATION CORPORELLES NETTES	29 115	493	3 642	-901	0	32 348

La colonne variation de périmètre correspond aux acquisitions réalisées en Allemagne (cf. note. 1.1.-)
Il n'existe pas de garanties données sur les actifs corporels.

16.4 Actifs financiers non courants

En K€	Clôture au 30/09/2009	Variations de périmètre	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2010
Titres de participation non consolidés	0	-	20	-	-	20
Prêts, cautionnements, autres créances	729	-	22	-8	-	743
Autres actifs financiers non courants	40	-	-	-	-	40
VALEUR BRUTE	769	-	42	-8	-	803
Titres de participation non consolidés	0	-	-	-	-	0
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	-	-	-	-	0
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	769	-	42	-8	-	803

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs financiers non courants.

Note 17 - Impôts différés actifs et passifs

En K€	Clôture au 30/09/2009	Autres mouvements	Résultat	Clôture au 30/09/2010
Retraitement local - ID	0	-	-	0
ID / différences temporaires	1 370	-244	-184	942
ID / Retraitements fiscaux et d'harmonisation	-186	235	-44	5
ID/ autres retraitements IFRS	-772	-	248	-524
ID / Elimination des provisions internes	-169	-	-	-169
ID sur écart d'évaluation 100%	-	-	-	-
Activation de reports déficitaires	1 212	-	-217	995
Impôts différés sur participations consolidées	-	-	-	-
Limitation des impôts différés	-	-	-	-
Actualisation des impôts différés	-	-	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 455	-9	-198	1 248
Impôts différés - actif	1 976	-364	-364	1 248
Impôts différés - passif	521	-355	-166	0
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 455	-9	-198	1 248

Les impôts différés liés aux déficits reportables est uniquement liés aux sociétés Allemandes comme indiqué note 2.22.2.-. L'actif d'impôt est constaté, comme en 2009, compte tenu des bénéfices attendus sur les 5 prochaines années.

Une reprise de 217 K€ a été effectuée sur les déficits fiscaux reportables préalablement activés, du fait de leur utilisation effective.

Il n'existe aucune créance d'impôt non constatée en impôt différé actif.

Note 18 - Autres actifs long terme

En K€	Clôture au 30/09/2009	Variation	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Clôture au 30/09/2010
Autres créances - part à plus d'un an	620	-253	-	-	-	367
Provisions autres créances - part à plus d'un an	-	-	-	-	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS LONG TERME	620	-253	-	-	-	367

Ce poste comprend, pour le sous groupe Allemand, plusieurs créances sur des dirigeants et actionnaires minoritaires. Une grande part de ces créances a fait l'objet d'un remboursement sur l'exercice. Compte tenu de leur faible valeur unitaire ces créances n'ont pas été actualisées au 30 septembre 2010.

Note 19 - Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie

19.1 Stocks

En K€	Clôture au 30/09/2009	Clôture au 30/09/2010
Stocks de matières, fournitures et autres approvisionnements.	3 214	3 465
Stocks de marchandises	254	299
VALEUR BRUTE	3 467	3 764
Dépréciations	-	-
VALEUR NETTE	3 467	3 764

Il n'existe pas de garanties données sur les stocks.

19.2 Clients et comptes rattachés

En K€	Clôture au 30/09/2009	Mouvements de l'exercice	Reclassement et variation de périmètre	Clôture au 30/09/2010
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	20 180	4 067	349	24 596
Créances sur personnel & org. sociaux	43	5	-	48
Créances fiscales - hors IS	1 533	-312	-	1 220
Autres créances	799	182	71	1 052
Intérêts courus sur créances	-0	-0	-	-0
VALEUR BRUTE	22 555	3 942	420	26 916
Provisions clients et comptes rattachés	-733	-1 268	-	-2 001
Provisions autres créances et intérêts courus	-	-	-	-
DÉPRÉCIATIONS	-733	-1 268	-	-2 001
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	21 821	2 674	420	24 915

L'évolution du poste client et comptes rattachés de 20 180 K€ au 30/09/2009 suit l'augmentation du chiffre d'affaires pour s'établir à 24 596 K€ au 30/09/2010. Toutes les échéances clients sont inférieures à un an. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de cession de créances sur les exercices présentés. Les règles de dépréciations des clients sont détaillées en note 2.18.-. L'essentiel des retards est inférieur à 5 mois. Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation sur les exercices présentés. Les dotations aux provisions nettes des créances représentent 0,63% du CA au 30/09/2010 contre 0,03% au 30/09/2009.

19.3 Créances d'impôts

En K€	Clôture au 30/09/2009	Mouvements de l'exercice	Clôture au 30/09/2010
Etat, Impôt sur les bénéfices	65	333	398
TOTAL CRÉANCES D'IMPÔTS	65	333	398

Le montant de 398 K€ comprend principalement une créance d'impôt détenue par la société mère LVL Médical Groupe.

19.4 Autres actifs courants

En K€	Clôture au 30/09/2009	Mouvements de l'exercice	Clôture au 30/09/2010
Charges constatées d'avance	626	267	893
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	626	267	893

Les échéances des autres créances sont essentiellement inférieures à un an.

Note 20 - Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	Clôture au 30/09/2009	Entée de périmètre	Mouvements de l'exercice	Clôture au 30/09/2010
Valeur mobilière de placement	4 000	-	-1 996	2 004
Disponibilités	33 973	-9 806	-2 178	21 990
Concours bancaires créditeurs	-20	-42	36	-26
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	37 953	-9 848	-4 137	23 968

Le montant de 9 848 K€ dans la colonne entrée de périmètre correspond à l'impact net sur la trésorerie des acquisitions de l'exercice (cf. note 1.1.-) Hormis cet investissement, la trésorerie nette s'est dégradée de 4 137 K€ (dont 3 714 K€ utilisé pour acquérir des actions propres) sur l'exercice pour s'établir à 23 968 K€ au 30/09/2010.

L'ensemble des valeurs mobilières de placement répond à la définition de la rubrique, donnée en note 2.19.- et correspond principalement aux certificats de dépôts et SICAV.

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments.

Il n'existe pas de restrictions sur les montants inclus dans cette rubrique.

Note 21 - Capital, réserves et actions propres

21.1 Capital social

	Total	Dont droits de vote double
Nombre d'actions au 30/09/2009	11 645 923	3 976 570
Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	-	-
Autres mouvements	60	-
NOMBRE D' ACTIONS AU 30/09/2009	11 645 983	3 976 570

La valeur nominale est restée inchangée sur la période à 0,35 €.

LVL Médical n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuelle, au titre de son capital.

La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

21.2 Actions propres

Les titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 73 K€ au 30/09/2009, sont passés à 3 814 K€ au 30/09/2010.

Au 30 septembre 2010, le groupe détenait 5 670 actions, dans le cadre du contrat de liquidité, pour un montant de 96 K€, au 30 septembre 2009 le groupe détenait 4 900 actions pour 73 K€. Au 30 septembre 2010, le groupe détenait 241 089 titres d'autocontrôle d'une valeur moyenne unitaire de 15,42 euros, acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'AGE.

21.3 Autres réserves

Le poste 'Autres réserves' de 7 304 K€ au 30/09/2010 s'analyse comme suit :

- 5 315 K€ de stock-options : en application de la norme IFRS 2, la juste valeur des stock-options accordées est comptabilisée en charges dans le compte de résultat sous la rubrique « Charges nettes / stock-options », et a pour contrepartie les capitaux propres. Au 30/09/2009 le montant était de 4 123 K€.
- 1 989 K€ au 30/09/2010 correspondant à la composante capitaux propres des OBSAAR (cf. note 2.26.-).
- -3 814 K€ au 30/09/2010 au titre des actions d'autocontrôle.

Note 22 - Provisions courantes et non courantes, actifs et passifs éventuels

22.1 Provisions non courantes

En K€	Clôture au 30/09/2009	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture au 30/09/2010	Reprise de provisions non utilisées
Provisions pour litiges	368	316	-180	-	504	-167
Autres provisions pour risques	-0	-	-	-	-0	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
TOTAL AUTRES PROVISIONS	368	316	-180	-	504	-167

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est jugé significatif. En pratique, cela ne concerne que les engagements de retraite, présentées en note 23.-

22.2 Provisions courantes

Il n'existe pas de provisions courantes au 30/09/2010.

22.3 Actifs et passifs éventuels

Comme indiqué au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2009, suite à la résiliation du projet d'intégration du PGI intervenue sur l'exercice 2008, le groupe a assigné en justice l'intégrateur, maître d'œuvre du projet, afin d'obtenir :

- L'application d'une clause contractuelle stipulant, en cas de résiliation du contrat liée à une défaillance de l'intégrateur, le remboursement intégral des sommes facturées, soit 0,9 M€
- L'indemnisation du préjudice subi, soit 1,8 M€.

L'affaire est pendante devant le Tribunal de Commerce de Villefranche sur Saône.

Ces sommes n'ont pas été constatées dans les comptes du groupe

Il n'existe pas d'autres actifs et passifs éventuels significatifs au 30/09/2010.

Note 23 - Engagements envers le personnel

Variation des engagements de retraite :

En K€	Clôture au 30/09/2009	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture au 30/09/2010
Provisions pour pensions et retraites	197	43	-	-	239

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées ci-après :

	30/09/2010	30/09/2009
Taux d'actualisation	4,50%	4,50%
Taux de revalorisation de salaires	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté
Table de mortalité	TH 00-02 (vie) ou TF 00-02 (vie)	TH 00-02 (vie) ou TF 00-02 (vie)
Convention collective	Médico-sociaux 3286	Médico-sociaux 3286
Taux de rotation du personnel	Turn over fort	Turn over fort

La ventilation de la charge nette de l'exercice liée aux engagements de retraite entre ses différentes composantes est la suivante :

	N En K€	N - 1 En K€
Ouverture au 30/09/2009	197	381
Écart actuariel sur les hypothèses	-	219
Charge de l'année	29	25
Indemnités de retraites versées	-	-
Écart actuariel sur les données	14	10
Clôture au 30/09/2010	239	197

Comme indiqué en note 2.20.2.-, LVL Médical France n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite, et les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultats. Par contre en Allemagne, la prise en charge des engagements de retraite est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance.

Note 24 - Autres passifs non courants

L'incidence de l'actualisation au 30/09/2010 et 30/09/2009 n'est pas comptabilisée car non significative sauf pour ce qui concerne l'engagement de rachat des intérêts minoritaires Lynn's Best et Air Vital.

En K€	Clôture au 30/09/2009	Variation	Clôture au 30/09/2010
Dette sur rachat de titres Bonitas	539	-157	382
Dette sur rachat de titres Lynn's Best	1 691	-352	1 339
Dette sur rachat titres Air Vital	-	167	167
Divers	18	11	29
Autres passifs à long terme	2 248	-331	1 917

Les dettes sur acquisitions de titres ne sont pas actualisées car elles sont soumises à intérêts.

L'échéancier des autres passifs non courants est donné dans le tableau ci-après :

En K€	N+2 à N+5	+ 5 ans	Total
Dette sur rachat de titres Bonitas	382	-	382
Dette sur rachat de titres Lynn's Best	1 339	-	1 339
Dette sur rachat titres Air Vital	167	-	167
Divers	29	-	29
Autres passifs à long terme	1 917	-	1 917

Note 25 - Endettement financier net

25.1 Evolution de l'endettement financier net

En K€	Clôture au 30/09/2009	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2010
Emprunts obligataires (*)	57 365	-	-	1 003	58 367
Emprunts bancaires (*)	-	-	-158	304	146
Locations financement (*)	5	-	-4	-	1
Cautionnements reçus	4	0	-	-	4
Intérêts courus	28	19	-	6	53
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	57 402	19	-162	1 313	58 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	-37 973	-	-	13 979	-23 994
ENDETTEMENT FINANCIER NET	19 428	19	-162	15 292	34 577

(*) Part courante et non courante. - (1) Par rapport à la trésorerie de clôture, sur le tableau des flux de trésorerie consolidés (chapitre IV.-), la différence de 26 k€ provient des intérêts courus non échus et du découvert bancaire respectivement de 17 k€ et 9k€ qui sont classés dans le tableau ci-dessus dans les endettements financiers brut.

Le poste Emprunts obligataires se compose de :

- 649 K€ d'Océanes à échéance octobre 2010 (12 898 obligations d'un nominal de 50,30 €).
- 57 718 K€ correspondant à la composante dette des OBSAAR (cf. note 2.26.-)

25.2 Echéancier

En K€	N+1	N+2 à N+5	Total
Emprunts obligataires	10 649	50 000	60 649
Autres emprunts	146	-	146
Location financement	1	-	1
Cautionnements reçus	-	4	4
Intérêts courus	53	-	53
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	10 848	50 004	60 852

L'échéancier est présenté en termes de flux financiers, conformément à la norme IFRS 7, alors que les dettes au bilan sont présentées conformément à la norme IAS 39 (dettes actualisées, hors composantes capitaux propres pour les instruments hybrides).

L'écart de 2 282 K€ entre l'endettement financier brut ressortant dans l'échéancier et celui du tableau de variation correspond à la composante capitaux propres présentée en capitaux propres au bilan. Cette composante se traduit par la comptabilisation d'intérêts complémentaires en complément de la dette OBSAAR jusqu'en juin 2013 en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

25.3 Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'endettement du groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2010 :

En K€	Taux	Encours au 30/09/2010 (1)	Encours moyen 2009/2010	Impact hausse 1% taux intérêts
Océane 2010	fixe	649	649	0
OBSAAR	variable	60 000	60 000	600
Emprunts bancaires	fixe	146	146	0
Locations financement	fixe	1	1	0
Trésorerie disponible	variable	-23 968	-23 968	-240
TOTAL		36 828	36 828	360

(1) Hors retraitement de la composante capitaux propres de l'Océane et des frais d'émission

Coût de l'endettement financier net de l'année 2009/2010	1 176
Impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts en %	30,6%

Il convient de noter que la forte baisse des taux d'intérêts sur l'exercice 2010 a un effet mécanique sur l'impact exprimé en % d'une hausse de 1% des taux d'intérêts. Néanmoins, compte tenu de l'utilisation des fonds levés grâce à l'émission d'OBSAAR pour financer la croissance du groupe, l'exposition du groupe aux variations des taux d'intérêts a augmenté sur l'exercice.

C'est pourquoi le groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture du risque de taux. Cette stratégie consiste à :

- effectuer un suivi actif de l'évolution des marchés de taux
- optimiser la couverture en arbitrant régulièrement le niveau de couverture et le risque de perte en opportunité.

Cette mission est conduite par un partenaire spécialisé dans ce domaine.

Les instruments souscrits collent au plus près à la dette OBSAAR qu'ils couvrent en termes de : indice de référence, périodicité, date et modalités de fixing. Ce sont des instruments de couverture classique de type swap ou tunnel.

Au 30/09/2010, le groupe est couvert comme suit contre la hausse des taux :

	2011	2012	2013
% dette nette couvert	35%	8%	8%
Taux maximum couvert	2,5%	2,4%	2,4%

25.4 Instruments de couverture

Le détail des instruments de couverture du risque de taux par nature est donné dans le tableau ci-dessous :

Nature	Début	Fin	Indice	Taux	Valeur MTM
SWAP 2,5 M€	12/06/09	12/06/13	EUR 3m	2,395%	-67 K€
Tunnel 10 M€	12/06/09	13/06/11	EUR 3m	Cap 2,5% / Floor 1,3%	-23 K€

La variation de juste valeur à la date de clôture n'a pas été comptabilisée, compte tenu de l'impact non significatif.

25.5 Garanties financières

Ont été données en garantie de l'OBSAAR par la société LVL Médical Groupe les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Encours au 30/09/10 (K€)	Nature de la sûreté consentie
			NANTISSEMENT DE TITRES
			98,01% des actions LVL Médical Centre Est
			97,40% des actions LVL Médical Corse
			99,67% des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96% des actions LVL Médical Ouest
			99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord
			99,70% des actions LVL Médical Sud
			100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest

25.6 Covenants

Les clauses de défaut applicables aux OBSAAR sont usuelles pour ce type de contrats (non respect des covenants, procédure collective, défaut sur un autre emprunt significatif, etc.) et ne sont pas applicables à la clôture de l'exercice. Le covenant lié à l'OBSAAR est le suivant : Dette nette consolidée / Ebitda consolidé proforma. Ce ratio doit être inférieur à 2,0. Au vu des comptes arrêtés, ce covenant est respecté. Il n'y a pas de covenants liés aux autres emprunts

Note 26 - Fournisseurs et autres créditeurs courants

En K€	Clôture au 30/09/2009	Variation périmètre	Variation	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2010
Dettes fournisseurs	8 605	4	-996	-1 363	6 250
Dettes s/ acquis. d'actifs	463	-	-	2 397	2 860
Dettes sociales	10 027	476	-2	-	10 501
Dettes fiscales	3 419	24	-1 774	-	1 669
Dividendes à payer	-	-	-	-	-
Autres dettes	1 470	185	-1 188	463	930
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	23 984	690	-3 960	1 497	22 210

Les dettes sur acquisitions d'actifs (2 860 K€) s'analysent comme suit :

Dettes fourn immo LVL Groupe	130	K€
Dettes fourn immo maint et log	1 233	K€
Dettes rachat de titres Lynn's Best	107	K€
Dettes rachat de titres Air Vital	1 390	K€

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 27 - Autres passifs courants

En K€	Clôture au 30/09/2009	Mouvements de l'exercice	Clôture au 30/09/2010
Ecart de conversion - passif	-	-	-
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	579	239	818
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	579	239	818

Note 28 - Instruments financiers

Actifs et passifs financiers :

Les seuls actifs financiers constatés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice sont les valeurs mobilières de placement, et pour les autres catégories, la juste valeur est proche de la valeur comptable.

En K€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur (1)
ACTIFS			
Actifs financiers non courants	A, B, C ou D	803	803
Autres actifs long terme	C	367	367
Créances client	D	22 595	22 595
Autres débiteurs (2)	D	1 052	1 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	23 968	23 968
PASSIFS			
Dettes financières courantes et non courantes	C	58 545	54 826
Autres passifs non courants (2)	D	1 888	1 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	6 250	6 250
Autres passifs courants (2)	D	3 790	3 790

(1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation

(3) L'OBSAAR étant une dette cotée sur le marché, sa juste valeur correspond à la cotation de celle-ci au 30/09/2010.

A : actifs disponibles à la vente, B : actifs à la juste valeur par le résultat, C : actifs et passifs évalués au coût amorti, D : actifs et passifs évalués au coût, E : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent uniquement les dépréciations sur les créances clients et la dépréciation des titres non consolidés (cf. notes 16.4.-, et 2.18.-). Les instruments de couverture du risque de taux sont constatés à la juste valeur par le résultat cf. note 25.4.- Les variations de juste valeur et les dépréciations ont été constatées uniquement en résultats. Ce ne sont pas des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur, selon les 3 niveaux, est définis par la norme IFRS 7 en fonction des données utilisées pour l'évaluation (cours de marché actifs, informations de marché observables et valorisation sur la base de données de marché non observables) : Les instruments financiers évalués à la juste valeur correspondent uniquement aux valeurs mobilières de placement, qui, comme indiqué en note 20, correspondent essentiellement aux certificats de dépôts (dont la juste valeur correspond en réalité au coût amorti).

Instruments dérivés :

Le groupe n'a pas mis en place d'instruments dérivés autres que les contrats de couverture du risque de taux (cf. note 25.4.-).

Note 29 - Effectifs

Effectifs moyens au 30/09/2010	Assistance médicale à domicile	Soins infirmiers à domicile	Total Groupe
Siège	55	47	102
Direction de zone	41	0	41
Assistants techniques	249	28	277
Infirmières conseil et diététiciennes	81	70	152
Administratifs	59	18	77
Logistique et maintenance	41	0	41
Développement	74	0	74
Personnel infirmier	0	1 202	1 202
TOTAL	602	1 365	1 967

Note 30 - Risques

30.1 Risques de crédit

La société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. La société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. La stratégie de placement de la trésorerie du groupe vise à ne courir aucun risque :

- sélection de placements sécurisés (SICAV de trésorerie en euros ou certificats de dépôt négociables) gérés par des établissements bancaires de premier plan,
- durées de placement courtes,
- revue régulière des performances des supports de placement retenus,
- répartition des placements sur les différents supports et établissements bancaires afin de répartir les risques.

30.2 Risques de liquidité

Compte tenu :

- de son niveau de performance,
- du renforcement de sa structure financière :
 - l'endettement financier net représente 62% des capitaux propres totaux
 - l'endettement financier net représente 107% de l'Ebitda consolidé
- de l'émission d'OBSAAR de 60 M€, qui donne au groupe les moyens de financer son développement et ses investissements non récurrents (croissance externe / rénovation du système d'information notamment)
- de son niveau de trésorerie active (24 M€ au 30/09/2010),
- du fait que ses actifs courants (dont la trésorerie) soit 53,9 M€, est très supérieur aux passifs courants, 34,9 M€.

Sur l'exercice 2010/2011 doit intervenir le remboursement de la première tranche de l'OBSAAR (10 M€ remboursable en juin 2011).

Le groupe LVL Médical ne court pas de risque immédiat de liquidité. Pour cette raison, il a semblé inutile de présenter le détail des échéances des actifs et passifs de moins d'un an.

30.3 Risques de marché

30.3.1 Risque de taux

Comme indiqué note 25.3.- et 25.4.-, compte tenu de l'augmentation de son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, le groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture contre ce risque.

Cette stratégie consiste à :

- effectuer un suivi actif de l'évolution des marchés de taux
- optimiser la couverture en arbitrant régulièrement le niveau de couverture et le risque de perte en opportunité

Cette mission est conduite par un partenaire spécialisé dans ce domaine. Les instruments souscrits collent au plus près à la dette OBSAAR qu'ils couvrent en termes de : indice de référence, périodicité, date et modalités de fixing. Ce sont des instruments de couverture classique de type swap ou tunnel.

Au 30/09/2010, le groupe est couvert comme suit contre la hausse des taux :

	2011	2012	2013
% dette nette couvert	35%	8%	8%
Taux maximum couvert	2,5%	2,4%	2,4%

30.3.2 Risques de change

La société n'est pas exposée à des risques de change. En effet, l'ensemble des sociétés du groupe font partie de la zone euro, et le chiffre d'affaires est facturé en euros, pour l'essentiel. Il n'existe pas à la clôture des exercices présentés d'actifs ou passifs en devises significatifs.

30.3.3 Risque sur actions

Le groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces. En revanche, le groupe détient au 30/09/2010, 241 089 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 3 718 K€ (cf. 21.2.-). Ces titres achetés ont été acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale avec pour objectifs effectués pour leur remise ultérieure à l'échange de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, d'attribution aux salariés ou de leur conversion ou à des opérations de réduction de capital.

Note 31 - Engagements hors bilan

31.1 Engagements de rachats des actions détenues par les minoritaires

Comme indiqué note 3.2.-, il n'existe aucun engagement de rachat de titres minoritaires qui ne soit comptabilisé au bilan consolidé.

31.2 Engagements liés aux emprunts

Le détail des engagements est donné en note 25.5.-.

31.3 Engagements liés aux instruments financiers

Hormis les engagements liés aux instruments de couverture du risque de taux, qui sont la contrepartie directe des flux d'intérêts de la dette, et ne représentent pas un risque en tant que tel, il n'existe aucun engagement significatif non comptabilisé au bilan consolidé.

31.4 Engagements liés aux contrats de location simple irrévocables

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 6 705 K€ au 30/09/2010, dont 5 160 K€ à échéance supérieure à un an.

31.5 Engagements liés aux commandes d'immobilisations significatives

Il n'existe aucun engagement significatif lié aux commandes d'immobilisations.

31.6 Autres engagements donnés

Néant.

31.7 Autres Engagements reçus

Néant.

Note 32 - Informations sur les parties liées

32.1 Avantages accordés aux dirigeants du Groupe

Voici la synthèse des avantages accordés aux dirigeants du Groupe.

	Montant en K€
Avantages à court terme	
• Rémunérations, salaires et indemnités	437
• Charges sociales / salaires	199
Avantages postérieurs à l'emploi	NA
Autres avantages à long terme	NA
Paievements en actions	837

Les dirigeants s'entendent :

- Des membres du Conseil d'Administration
- Du Directeur Général Délégué non administrateur

Les dirigeants se sont vu allouer des stock-options à hauteur de :

- 700 000 stock-options au titre du plan mis en œuvre en novembre 2006
- 270 000 stock-options au titre du plan mis en œuvre en octobre 2007 (cf. note 10.-).

Une partie des avantages à court terme est versée par la société JCL Finances, qui contrôle LVL Médical Groupe. Ces avantages à court terme incluent 4 K€ de jetons de présence.

Il n'y a ni avance, ni crédit, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

32.2 Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants en commun

Les prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction facturées au groupe par la société JCL Finances se sont élevées sur l'exercice à 2 106 K€ HT.

Note 33 - Détail du tableau des flux de trésorerie consolidés

33.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe LVL Médical a généré une capacité d'autofinancement consolidée (avant coût de l'endettement financier net et impôt) de 31,2 M€.

La variation du BFR a généré un flux de trésorerie de - 6,4 M€, selon le détail suivant :

En K€	Au 30/09/2010
Variation des stocks et encours	-284
Clients et comptes rattachés nets	-2 799
Variation des autres débiteurs	92
ACTIF CIRCULANT	-2 991
Variation des fournisseurs	996
Variation des autres créditeurs	2 409
PASSIF CIRCULANT	3 405
Variation des charges à répartir	-
Variation du BFR	-6 396

Les décaissements d'impôt se sont élevés à -8,8 M€, dont

8 492 K€ pour la France et 325 K€ pour l'Allemagne.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont donc élevés sur l'exercice à 16,9 M€.

33.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à -23,7 M€, dont :

- -14,9 M€ d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, dont :
 - -12,7 M€ d'investissements en matériel médical ;
 - -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels ;
 - -0,9 M€ de matériel informatique et bureautique ;
 - -0,34 M€ d'agencements et installations générales.
- +0,3 M€ de produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles
- -9,0 d'incidence des variations de périmètre, liés aux rachats successifs d'activités cf. n° 1.1.-.

33.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés au financement de -7,2 M€ se décomposent en :

- Rachat d'actions propres à hauteur de -3,7 M€
- Remboursement d'emprunts : -0,2 M€ de locations financières
- Intérêt financiers nets versés : -0,2 M€
- Auxquels viennent s'ajouter -3,1 de dividendes versés aux minoritaires.

La variation de trésorerie sur l'exercice s'établit donc à -14,0 M€. Sans l'impact des décaissements non récurrents que constituent :

- les rachats d'actions propres : - 3,7 M€
- les acquisitions de structures de soins intensifs en Allemagne : -9,0 M€

La variation de trésorerie aurait été négative -1,3 M€.

Note 34 - Evènements postérieurs à la clôture

Lancement d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée

LVL Médical Groupe a saisi le 6 Septembre 2010 l'Autorité des Marchés Financiers d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat par la société de 6% maximal de son capital.

Les principaux éléments constitutifs de cette opération font l'objet d'une décision de l'AMF N°210C0877 accessible sur le site de l'AMF : www.amf-france.org ainsi que sur le site de LVL Médical Groupe : www.lvl-medical.com.

Le Groupe LVL Médical souhaite ainsi envoyer un message de confiance au marché en proposant cette offre à un prix (20 euros) reflétant une prime par rapport au cours de Bourse, et par ce biais offrir à ses actionnaires l'opportunité de bénéficier d'une liquidité partielle mais immédiate.

L'opération s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2010 pour laquelle 698 759 titres ont été souscrites pour un montant total de 13 975 180,00 euros.

2 Comptes sociaux au 30 septembre 2010

2.1 Bilan au 30 septembre 2010 | en milliers d'euros (K€)

ACTIF	30 septembre 2010 Brut	30 septembre 2010 Amortissements/ Provisions	30 septembre 2010 Net	30 septembre 2009
Frais d'augmentation de capital	0	0	0	0
Concessions brevets	4 073	2 687	1 386	218
Autres immobilisations / av. acomptes	122	-	122	717
Immobilisations incorporelles	4 195	2 687	1 508	935
Agencement, aménagement terrain	0	0	0	0
Installations techniques, mat. Out. Indust.	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3 100	1 552	1 548	1 751
Immobilisations en cours/ av. acomptes	0	-	0	0
Immobilisations corporelles	3 100	1 552	1 548	1 751
Participations et créances rattachées	83 932	2 467	81 465	74 154
Autres titres immobilisés	3 777	-	3 777	38
Prêts	0	-	0	0
Autres immobilisations financières	315	0	315	317
Immobilisations financières	88 024	2 467	85 557	74 509
ACTIF IMMOBILISÉ	95 319	6 706	88 613	77 196
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Clients	1 715	-	1 715	262
Autres créances	47 545	1 076	46 469	42 725
Créances	49 260	1 076	48 184	42 987
Valeurs mobilières de placement	2 100	0	2 100	4 073
Disponibilités	15 221	-	15 221	28 603
Charges constatées d'avance	289	-	289	256
Divers	17 610	-	17 610	32 933
ACTIF CIRCULANT	66 870	1 076	65 794	75 920
Charges à répartir	765	0	765	1 050
Ecart conversion actif	-	-	-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	765	0	765	1 050
TOTAL DE L'ACTIF	162 954	7 782	155 172	154 165

PASSIF	30 septembre 2010	30 septembre 2009
Capital social ou individuel	4 076	4 076
Primes émission, fusion, apport	65 629	65 629
Réserve légale	453	453
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	9 531	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	8 007	12 441
CAPITAUX PROPRES	87 696	82 598
PROVISIONS	221	742
Emprunts obligataires	60 675	60 657
Emprunts et dettes établissements crédit	11	4
Emprunts et dettes financières diverses	3 462	4 744
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 837	1 721
Dettes fiscales et sociales	1 136	3 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	130	-
Autres dettes	4	6
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart conversion passif	-	-
DETTES	67 254	70 825
TOTAL DU PASSIF	155 172	154 165

2.2 Compte de résultat au 30 septembre 2010 | en milliers d'euros (K€)

En K€	30 septembre 2010	30 septembre 2009
Produits	11 348	9 439
Production vendue	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	11 348	9 439
Production immobilisée	133	84
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amort. et provisions, transfert de charges	134	201
Autres produits	80	21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	11 695	9 745
Achats de matières prem. et aut. approv.	0	0
Variation de stock (matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	6 125	5 040
Impôts, taxes et vers. assimilés	322	305
Salaires et traitements	2 596	2 248
Charges sociales	1 187	996
Dotations d'exploitation aux provis. sur actif circulant	0	0
Dotations d'exploitation aux amort. sur immo.	983	878
Dotations d'exploitation aux provisions	163	0
Autres charges	18	64
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	11 394	9 531
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	301	214
Produits financiers de participations	8 475	13 445
Autres intérêts et produits assimilés	963	1 629
Reprises sur provisions et transfert de charges	964	2 378
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	62	72
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	10 464	17 523
Dotations financières aux amort. et provisions	1 568	1 673
Intérêts et charges assimilées	294	1 379
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	35	21
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 897	3 073
RESULTAT FINANCIER (V-VI) (NOTE 16)	8 567	14 450
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+V-VI)	8 868	14 664
Produits exceptionnels (VII)	106	278
Charges exceptionnelles (VIII)	1	608
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) (NOTE 17)	104	- 330
Participation des salariés (IIX)	215	281
Impôts sur les bénéfices (X)	750	1 612
TOTAL DES PRODUITS (I+V+VII)	22 265	27 546
TOTAL DES CHARGES (II+VI+VIII+IX+X)	14 258	15 105
BENEFICE OU PERTE	8 007	12 441

2.3 Projet d'affectation du résultat

L'assemblée Générale, ayant constaté que le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2010 est constitué d'un bénéfice de 8 006 976,68 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter de la manière suivante :

- Solde : « Autres réserves » pour un montant de 8 006 976,68 euros

2.4 Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2010, dont le total est de 155 171 020 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 8 006 977 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010. Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels établis le 30 septembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 décembre 2010.

Note 1 - Faits majeurs de l'exercice clos le 30 septembre 2010

1.1 Acquisitions

Sur l'exercice 2009-2010, le groupe LVL Médical a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale allemande Bonitas :

- 100% de la société AKS au 1^{er} janvier 2010 pour un montant de 0,75 M€. Cette société située à Krefeld en Rhénanie du Nord - Westphalie représente une contribution au CA consolidé de 0,9 M€, un chiffre d'affaires actuel de 1,1 M€ en année pleine avec une rentabilité proche de 15%.
- 100% de la société Filius au 1^{er} janvier 2010 pour un montant de 0,75 M€. Cette société située à Oldenburg représente une contribution au CA consolidé de 1,0 M€, un chiffre d'affaires actuel de 1,8 M€ en année pleine avec une rentabilité opérationnelle supérieure à celle des activités allemande du groupe LVL Médical.
- 100% du capital de la société Air Vital au 1^{er} juillet 2010 pour un montant de 8,33 M€ y compris engagement de rachat des titres de minoritaires représentant 20% du capital. Cette société située dans la Rhénanie- Westphalie représente une contribution au CA consolidé de 1,9 M€, un chiffre d'affaires actuel de 6,7 M€ en année pleine avec une rentabilité opérationnelle conforme à celle des activités allemande du groupe LVL Médical.

Ces acquisitions ont été financées par les fonds issus de l'émission d'OBSAAR. L'impact des variations de périmètre étant considéré comme globalement peu significatif, aucune information proforma détaillée n'est communiquée.

1.2 Rachat d'actions propres

Au 30 septembre 2010, le portefeuille des actions est constitué de 241 089 actions acquises au titre du programme de rachat au prix moyen de 15,42 € .

1.3 Autres faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Le projet de mise en œuvre de LIVIA (nouvel ERP), qui a démarré en 2009, se poursuit avec la livraison en février 2010 du premier lot concernant les sociétés LVL Médical Groupe, LVL Maintenance et Logistique ainsi que LVL Home Service. Le projet devrait être déployé au cours de l'exercice 2011 pour les autres entités française du groupe. Le bilan consolidé au 30 septembre 2010 inclut 1 391 K€ d'immobilisations incorporelles comptabilisées au titre de ce projet (cf. note 16.1.-).

1.4 Evènements post-clôture du 30 septembre 2010

1.4.1 Lancement d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée

LVL Médical Groupe a saisi le 6 Septembre 2010 l'Autorité des Marchés Financiers d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat par la société de 6% maximal de son capital. Les principaux éléments constitutifs de cette opération font l'objet d'une décision de l'AMF N°210C0877 accessible sur le site de l'AMF : www.amf-france.org ainsi que sur le site de LVL Médical Groupe : www.lvl-medical.com. Le Groupe LVL Médical souhaite ainsi envoyer un message de confiance au marché en proposant cette offre à un prix (20 euros) reflétant une prime par rapport au cours de Bourse, et par ce biais offrir à ses actionnaires l'opportunité de bénéficier d'une liquidité partielle mais immédiate.

L'opération s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2010 pour laquelle 698 759 titres ont été souscrites pour un montant total de 13 975 180,00 euros.

Note 2 - Règles et méthodes comptable

Exercice clos le 30 septembre 2010

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation

Comptes tenu des capitaux propres et résultat net largement positifs de la société LVL Médical Groupe (87,7 et 8,0 millions d'euros respectivement) ainsi que du groupe LVL Médical (55,9 et 12,3 millions d'euros resp.), les comptes de la société LVL Médical Groupe et ceux de ses filiales ont été arrêtés dans le principe de continuité d'exploitation.

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

Indépendance des exercices

Les comptes sont préparés sur la base d'exercices de douze mois clos le 30 septembre, auxquels sont rattachés les produits acquis et les charges supportées sur cet exercice.

Note 3 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des

immobilisations). Les logiciels produits par l'entreprise pour elle-même sont évalués à leur coût de production. Les logiciels acquis ou créés sont amortis sur une durée de 1 à 5 années. Les brevets et licences acquis sont amortis sur une durée de 3 à 5 années.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements divers : 60 mois
- Matériel et outillage industriels : 36 mois
- Matériel de bureau et informatique : 60 mois
- Mobilier : 60 mois

3.3 Participations, autres titres immobilisés et VMP

3.3.1 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés (y compris pour les actions détenues en propre classées en VMP), cette valeur est déterminée sur la base du cours de bourse de clôture du dernier jour de l'exercice.

3.3.2 Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'UGT correspondante, minorée de l'endettement net de la filiale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En effet, dans le cadre du passage aux normes IAS/IFRS pour l'établissement des comptes consolidés, le groupe LVL Médical a :

- Décomposé le groupe en Unités Génératrices de Trésorerie (plus petit regroupement d'actifs générant des cash-flows indépendants)
- Mis en œuvre des estimations fiables de cash-flows futurs sur ces différentes UGT

Ce qui permet l'estimation de la valeur recouvrable de ces UGT sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs (cf. note 2.14.- de l'annexe aux comptes consolidés).

Par souci de cohérence, ces valeurs recouvrables des UGT servent de base pour la valorisation des titres de participation et des fonds de commerce dans les comptes sociaux des différentes sociétés du groupe.

Les dépréciations des titres sont détaillées en note 5.- de l'annexe.

3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur prix d'acquisition sont constitués de dépôts et cautionnements.

3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Le tableau «Etat des Provisions» décrit, le cas échéant, ces provisions. (cf. 5.-).

Note 4 - Etat de l'actif immobilisé

4.1 Tableau des immobilisations

En K€	Valeur brute début d'exercice	Acquisition création virements	Diminution cessions ou hors service	Valeur brute des immob. En fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	3 330	865	0	4 195
Agencements & aménagement terrain	0	-	0	0
Installations techniques matériel & outillage	0	0	0	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES :	-	-	-	-
Installation générales agenc. aménag. (4)	1 173	17	0	1 190
Mat. de transport	56	3	0	59
Mat. bureau & informatique	1 668	183	0	1 851
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 897	203	0	3 100
Autres participations (2)	76 410	11 986	4 463	83 932
Autres titres immobilisés	38	3 739	-	3 777
Prêts et autres immo. financières (3)	317	4	6	315
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	76 765	15 729	4 469	88 024
TOTAUX	82 991	16 797	4 469	95 319

(1) Dont 865 K€ liés aux coûts du nouveau progiciel de gestion intégré pour les activités françaises du groupe.

(2) L'augmentation de ce poste est essentiellement liée aux acquisitions de sociétés en Allemagne.

(3) L'augmentation de ce poste est liée aux rachats de titres d'auto-contrôle sur l'exercice

4.2 Tableau des amortissements

En K€	Montant des amortissements début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions sorties actif et reprises	Montant des amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 395	292	0	2 687
Terrains	0	0	0	0
Installations techniques matériel & outillage.	0	0	0	-
AUTRES IMMOB. CORPORELLES :				
Installation générales agenc. aménag.	147	118	0	265
Mat. de transport	26	11	0	36
Mat. bureau & informatique	973	278	0	1 251
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 145	407	0	1 552
TOTAUX	3 540	699	0	4 239

Note 5 - Etat des dépréciations et provisions

En K€ Nature des Provisions et des Dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice (non utilisées)	Diminutions : reprises de l'exercice (utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	0	0	-	0	0
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0	-	0	0
Provisions pour litiges	45	163	0	0	208
Provisions pour impôts	0	0	-	0	0
Provisions pertes change	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges (1)	696	12	696	0	12
PROVISIONS	742	175	696	0	220
Dépréciations des titres (2)	2 255	480	268	-	2 467
Dépréciations des autres créances	0	-	0	-	0
Dépréciations des autres	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (3)	0	1 076	0	-	1 076
DÉPRÉCIATIONS	2 255	1 556	268	-	3 544
TOTAUX	2 997	1 731	964	0	3 764

(1) Il s'agit d'une provision pour couvrir la créance financière sur LVL Home service pour un total de 12 K€.

(2) La dépréciation des titres concerne les titres de la société LVL Maintenance et logistique pour 440 K€, les titres de la société LVL Médical Corse à hauteur de 33 K€, les titres de LVL Home Service pour 459 K€, les titres de LVL Médical Sud pour 1 535 K€.

La méthode retenue pour la dépréciation des titres a été la suivante : constitution d'une provision en fonction de la valeur d'inventaire des participations qui est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'UGT correspondante, minorée de l'endettement net de la filiale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. . (cf. note 3.3.2.-).

(3) Il s'agit d'une provision pour couvrir la créance sur le compte courant de LVL Home service pour un total de 1 076 K€

Note 6 - Echéances des créances

Etat des créances en K€	Montant brut	A- d'un an	A + d'un an
Créances rattachées à des participations	29 097	2 676	26 421
Autres immobilisations financières (2)	315	0	315
Créances clients et comptes rattachés	1 715	1 715	-
Personnel + Sécurité sociale + TVA	248	248	-
Impôts sur les bénéfices	327	327	-
Groupe et associés (1)	46 969	46 969	-
Débiteurs divers	1	1	-
Charges constatées d'avance	289	289	-
TOTAUX	78 961	52 225	26 736

(1) dont créance intégration fiscale débiteur pour 4 760 K€.

(2) Au 30 septembre 2010 ce poste comprend 315 K€ titres de dépôts de garantie versés.

Note 7 - Disponibilité et VMP

Ce poste comprend notamment 5 670 titres d'autocontrôle, soit 96 K€, affectés à la régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Note 8 - Échéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

En k€	Montant brut	A – d'un an	Entre 1 et 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	60 675	10 675	50 000	-
E. & D. auprès étab. de crédit :	-	-	-	-
A un an max. à l'origine.	11	11	-	-
A + de 1 an à l'origine	0	0	0	-
Emprunts et dettes fin. diverses	0	0	0	-
Fournisseurs et cptes rattachés	1 837	1 837	-	-
Personnel et cptes rattachés	417	417	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	403	403	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	446	446	-	-
Groupe et associés (1)	3 462	3 462	-	-
Autres dettes	4	4	-	-
TOTAUX	67 254	17 254	50 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	-	-	-
Emprunts remb. en cours d'exercice	0	-	-	-

(1) dont 3 462 K€ liés au comptes courants entre LVL Médical groupe et ses filiales.

Voici les échéances des emprunts obligataires :

- Océanes : 649 K€ au 01/10/2010
- OBSAAR : 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013

Le covenant lié à l'OBSAAR est le suivant : Dette nette consolidée / Ebitda consolidé proforma.

Ce ratio doit être inférieur à 2,0.

Au vu des comptes arrêtés, ce covenant est respecté.

Note 9 - Emprunts obligataires

Ce poste se décompose en :

- 60 000 K€ correspondant aux OBSAAR émises en juin 2008. Elles portent intérêt au taux Euribor 3 mois – 0,51% l'an ;
- 649 K€ correspondant aux 12 898 anciennes Océanes d'un nominal de 50,30 € qui n'ont pas été apportées à l'offre publique d'échange de septembre 2004. Elles portent intérêt au taux de 2,5% par an et sont remboursables au pair ;
- 26 K€ d'intérêts courus sur OBSAAR et Océanes.

Note 10 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du Bilan en K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	
Dividendes	8 316	Toutes les sociétés liées
Produits financiers	915	Toutes les sociétés liées
Reprises de provisions	964	Toutes les sociétés liées
Charges financières	14	Toutes les sociétés liées
Dotations de provisions	1 568	Toutes les sociétés liées
Participations	52 368	Toutes les sociétés liées
Créances rattachées à des participations	29 097	Toutes les sociétés liées
Autres créances	45 892	Toutes les sociétés liées
Dettes diverses	3 462	Toutes les sociétés liées

Note 11 - Détail des produits à recevoir

Les produits à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2010	au 30 septembre 2009
Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	1 320	1 041
Intérêts à recevoir sur comptes courants Groupe	89	109
TOTAUX	1 409	1 150

Note 12 - Détail des avoirs à recevoir

Les avoirs à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Avoirs à recevoir inclus dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2009
Avoirs à recevoir frais généraux	1	12
TOTAUX	1	12

Note 13 - Détail des charges à payer

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2010	au 30 septembre 2009
Emprunts obligataires convertibles	26	8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	2	13
Intérêts débiteurs	7	4
Fournisseurs et comptes rattachés	559	157
Personnel et comptes rattachés	519	508
Sécurité sociale et autres organismes	101	108
Etat et autres collectivités publiques	395	2 891
Groupe et associés	0	0
Autres dettes	4	6
TOTAUX	1 613	3 695

Note 14 - Détail des charges et produits constatés d'avance au 30 septembre 2010

Charges et produits constatés d'avances en K€	Charges	Produits
Locations financières	0	0
Charges diverses d'exploitation	289	-
TOTAUX	289	0

Note 15 - Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices

En K€	Ouverture	Augmentation	Amortissement	Clôture
Frais d'émission d'emprunts obligataires	1 049	0	284	765
Frais d'émission d'emprunts bancaires	0	0	0	0
CHARGES À RÉPARTIR	1 049	0	284	765

Les frais d'émission de l'OBSAAR se sont élevés à 1 419 K€, qui sont amortis linéairement sur la durée de vie de l'emprunt, soit 5 ans. Au 30 septembre 2010 il reste un solde de 765 K€.

Note 16 - Capital social, primes et réserves

16.1 Composition du capital social

Différences catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires (1)	11 645 983	60	-	0,35
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire sans de droit de vote	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissements	-	-	-	-

(1) Création de 60 actions suite à la souscription de BSA.

16.2 Primes et réserves

Primes et réserves en K€	30/09/2010	30/09/2009	Variation
Primes d'émission	12 621	12 621	0
Primes de conversion d'obligation	53 007	53 007	0
Réserve légale	453	453	0
Autres réserves (1)	9 531	0	9 531
Report à nouveau	0	0	0

(1) Augmentation du poste autres réserves suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2008/2009.

16.3 Plan de stock options

Suite au départ d'un collaborateur, le groupe LVL Médical a réaffecté au profit d'un membre de la direction générale, collaborateur ayant intégré le groupe en 2009, 50 000 stocks options dans les conditions prévues par le plan mis en œuvre le 10/11/2006 dont le point de départ est le 30/03/2010.

	Plan du 10/11/2006	Plan du 30/03/2009
Nombre	815 000	478 000
Prix d'exercice moyen pondéré (€)	9,681	9,590
Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	0,61	0,50
Date du Conseil d'administration	10/11/2006	30/03/2009
Date de l'Assemblée Générale	20/09/2004	20/03/2008
En circulation au début de la période	775 000	478 000
Attribuées au cours de la période	50 000	-
Auxquelles il est renoncé pendant la période	-50 000	-
Exercées pendant la période	-	-
Prix moyen pondéré des options exercées (€)	-	-
Expirées pendant la période	-	-
En circulation à la fin de la période	775 000	478 000

Note 17 - Conventions de prestations

Une convention de prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction lie les sociétés suivantes à la société holding LVL Médical Groupe :

- LVL Médical Centre Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Ouest
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Sud Ouest
- LVL Maintenance et Logistique

Les comptes de LVL Médical Groupe comprennent des produits résultant des conventions de gestion pour 11 205 K€ pour la France.

Une convention de prestations de direction lie LVL Médical Groupe et la société JCL Finances.

A ce titre, LVL Médical Groupe a constaté sur l'exercice une charge de 2 106 K€.

Note 18 - Crédit bail et location financière

Crédit bail et location financière en K€	au 30 septembre 2010	au 30 septembre 2009
CREDIT BAIL :		
Redevances en charges sur l'exercice	0	0
Redevances hors taxes récupérables restant dues :		
A moins d'un an	0	0
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	0
A plus de cinq ans	0	0
LOCATION FINANCIERE :		
Redevances en charges sur l'exercice	0	120
Redevances hors taxes récupérables restant dues :		
A moins d'un an	0	0
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	0
A plus de cinq ans	0	0

Note 19 - Détail des charges et produits financiers

En K€	au 30 septembre 2010	au 30 septembre 2009
Dividendes	8 316	12 971
Produits financiers	1 184	1 701
Reprise de provisions (1)	964	2 378
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 568	1 673
Intérêts et charges assimilées	294	1 379
Autres charges et produits financiers	35	21
RÉSULTAT FINANCIER NET	8 567	14 450

(1) cf. note 5.

Note 20 - Détail des charges et produits exceptionnels

En K€	au 30 septembre 2010	au 30 septembre 2009
Plus-values sur cession d'actifs	-	-
Moins-values sur cession d'actifs	0	- 317
Autres charges et produits exceptionnels (1)	104	- 13
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET	104	- 330

(1) Détail du poste autres charges et produits exceptionnels

En K€	
Remboursement litige Attas	105
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	105
Pénalités diverses	1
Créance IS + abandon de créance	0
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	104

Note 21 - Impôt société et intégration fiscale

21.1 Impôt société

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices de la société holding LVL Médical Groupe en K€.

	Résultat avant impôts	Impôts			Résultat net	
		Théorique	Effet du régime de l'intégration fiscale	Dû	Théorique	Comptable
Courant	8 115	2 705	(2 705)	0	5 410	8 115
Exceptionnel LT	(212)	0	0	0	(212)	(212)
Exceptionnel CT	104	35	(35)	0	69	104
TOTAL	8 007	2 740	(2 740)	0	5 267	8 007

Compte tenu de l'intégration fiscale et des déductions et réintégrations fiscales, le montant de l'impôt figurant dans ce tableau n'est pas identique à l'impôt figurant dans les comptes de LVL Médical Groupe (voir ci-dessous).

21.1 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} octobre 1996, la société LVL Médical Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale en France.

Au 30 septembre 2010, le Groupe fiscal formé par la tête de Groupe, LVL Médical Groupe, est constitué des filiales suivantes :

- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Home Service
- LVL Maintenance et logistique
- LVL Médical Sud Ouest

Le régime de l'intégration fiscale fait ressortir un résultat d'ensemble de 16,0 millions d'euros soit un impôt de 5 510 K€ qui a été comptabilisé au 30 septembre 2010 dans les comptes de la S.A. LVL Médical Groupe et il a été comptabilisé un total de produits d'intégration fiscale de 4 760 K€ soit un solde d'IS de 750 K€.

Note 22 - Engagements financiers

En K€	au 30 septembre 2010	Bénéficiaire	au 30 septembre 2009
Engagement en matière de retraite	35	-	30
Engagement en matière de DIF	73	-	67
Engagements donnés	108	-	97

Le montant des droits acquis par les salariés à l'âge légal de départ à la retraite et actualisé au 30 septembre 2010 s'élève à 35 K€.

Note 23 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Ont été données en garantie de l'OBSAAR par la société LVL Médical Groupe les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Montant tiré au 30/09/09 (K€)	Nature de la sûreté consentie	
-	-	-	NANTISSEMENT DE TITRES	
-	-	-	98,01%	des actions LVL Médical Centre Est
-	-	-	97,40%	des actions LVL Médical Corse
-	-	-	99,67%	des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96%	des actions LVL Médical Ouest
-	-	-	99,88%	des actions LVL Médical Paris et Nord
-	-	-	99,70%	des actions LVL Médical Sud
-	-	-	100,00%	des actions LVL Médical Sud Ouest

Note 24 - Rémunérations et effectifs de la société**24.1 Rémunération des Dirigeants**

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2010 aux organes de direction se sont élevés à 229 K€ en appointements ; les membres des organes d'administration ont perçu 14 K€ en jetons de présence.

24.2 Effectifs de la société

Au 30 septembre 2010, l'effectif de la société LVL Médical Groupe s'élève à 55 personnes ETP (Equivalent Temps Plein) dont 22 cadres.

Note 25 - Tableau des flux de trésorerie de la société LVL Médical Groupe

En K€	30/09/2010	30/09/2009
Résultat net total	8 007	12 441
Elimination des amortissements et provisions	1 750	91
Elimination de la variation des impôts différés	0	0
Elimination des plus ou moins values de cession	0	317
Elimination des chgts de méthode passés en résultat	0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	9 757	12 848
Incidence de la variation du BFR	-17 550	-4 728
FLUX NET GÉNÉRÉ PAR (AFFECTÉ À) L'ACTIVITÉ	-7 793	8 120
Total des investissements	-963	-1 527
Total des cessions	6	1
Incidence des variations de périmètre	0	0
Variation nette des placements	-22	50
FLUX NETS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) INVESTISSEMENTS	-979	- 1 476
Dividendes versés	2 910	0
Augmentations (réductions) de capital	1	0
Subventions d'investissement	0	0
Emission d'emprunts	19	0
Remboursement d'emprunts	0	- 141
Cession (acq.) d'actions propres	-3 719	-13 510
Variation nette des concours bancaires	0	0
FLUX NETS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) FINANCEMENTS	-6 609	-13 651
Incidence des variations de cours	0	0
Incidence des changements de méthode	0	0
VARIATION DE TRÉSORERIE	-15 381	-7 006
Trésorerie d'ouverture	32 599	39 606
Trésorerie de clôture	17 218	32 599
VARIATION DE TRÉSORERIE (BOUCLAGE)	- 15 381	-7 006

Note 26 - Liste des filiales et participations

En K€	Capital social	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
LVL Médical Centre-Est	157	1 776	98,01	4 966	4 966	0	-	12 998	1 739	924
LVL Médical Est	44	4 856	99,67	1 214	1 214	0	-	25 570	3 425	2 658
LVL Médical Sud	407	754	100,00	10 327	8 792	4 224	0	8 676	620	747
LVL Médical Paris et Nord	1 011	2 293	99,88	21 009	21 009	4 500	-	30 270	2 173	2 353
LVL Médical Ouest	178	3 451	99,96	3 185	3 185	326	-	9 924	824	974
LVL Médical Corse	38	(25)	97,40	37	4	65	-	861	128	0
LVL Home service	450	(1 536)	95,00	459	0	1 076	-	96	(9)	0
LVL Maintenance et logistique	38	245	99,76	704	264	25 705	-	13 721	759	0
LVL Médical Sud Ouest	40	1 014	100,00	5 267	5 267	151	-	8 832	829	661
LVL Medical Deutschland GmbH	5 705	(10 679)	100,00	7 642	7 642	8 635	-	0	(160)	0
LVL Beteiligung GmbH	25	(1 329)	100,00	25	25	26 535	-	0	(249)	0

Note 27 - Obligations d'établissement des comptes consolidés

La société LVL Médical Groupe établit des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France. La liste des sociétés intégrées au Groupe consolidé est détaillée en note 3.- de l'annexe aux comptes consolidés. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés le 13 décembre 2010.

Note 28 - Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des opérations en K€	2006	2007	2008	2009	2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 718	4 526	4 526	4 076	4 076
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 624 304	12 930 893	12 930 893	11 645 923	11 645 983
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONNAIRES FUTURES À CRÉER					
• par conversion d'obligations	808 364	12 898	12 898	12 898	12 898
• par exercice de droits de souscription	0	815 000	1 253 000	1 253 000	1 253 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe	8 834	9 301	9 360	9 439	11 348
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	5 801	1 262	7 977	16 604	11 354
Impôt sur les bénéfices	518	479	- 1 681	1 612	750
Participation des salariés due au titre de l'exercice	82	206	277	281	215
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT ET CHARGES CALCULÉES					
(amortissements et provisions)	29 786	8 280	6 621	12 441	7 890
Résultat distribué					2 910
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions) en euros	0,54	0,04	0,70	1,43	0,97
Résultat après impôts et charges calculées en euros	2,80	0,64	0,51	1,07	0,67
Dividende attribué à chaque action en euros					
PERSONNEL					
Effectif des salariés employés à la clôture de l'exercice	60	65	56	61	52
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 859	2 066	2 365	2 248	2 596
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	852	974	1 015	996	1 192

3 Rapports des Commissaires aux Comptes

3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Société LVL Médical Groupe - Exercice clos le 30 septembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LVL Médical Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2009 et qui traite du changement de mode de présentation des plus ou moins values liées aux sorties d'actifs immobilisés, ce changement de mode de présentation n'ayant aucun impact sur le résultat net.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.14. aux états financiers. Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.14. donne une information appropriée.
- La note 2.9 aux états financiers décrit les principes retenus par le Groupe concernant les opérations de regroupements d'entreprises. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces principes aux opérations de regroupement intervenues sur l'exercice 2009/2010 ainsi que de la pertinence des informations fournies au niveau des notes annexes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 27 Janvier 2011

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Commissaire aux Comptes
Associée

Joye SA



Frédéric Dumas
Commissaire aux Comptes
Associé

3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LVL Médical Groupe S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2010 s'établit à 81 465 K€, sont évalués selon les modalités décrites dans la note 3.3.2 « Titres de participation » de l'annexe.
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'inventaire et à revoir les calculs effectués par la société sur la base de ces données et hypothèses. Nous avons vérifié le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 27 Janvier 2011

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Commissaire aux Comptes

Joye SA



Frédéric Dumas
Commissaire aux Comptes

3.3 Date des dernières informations financières vérifiées

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Les comptes consolidés et sociaux des exercices clos le 30 septembre 2009 et 30 septembre 2008, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence de la Société enregistré le 28 janvier 2010 sous le n°D 10-0029 et dans le Document de Référence de la Société enregistré le 30 janvier 2009 sous le n°D 09-0041. Ils sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

4 Informations financières intermédiaires au 31/12/2010

4.1 Activité

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre :

une croissance en ligne avec les prévisions

La croissance du groupe LVL Médical s'est poursuivie sur le premier trimestre de l'exercice 2010/2011.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 41 566 K€ en cumul au 31/12/2010, contre 36 944 K€ au 31/12/2009, soit une progression de 12,5 %.

CA en K€	France	Allemagne	CA à périmètre constant	dont effet périmètre Allemagne - Acq (*)	Groupe
1^{er} trimestre					
2010	25 199	13 831	39 030	2 537	41 566
2009	22 981	13 964	36 944		36 944
Variation	9,7%	-0,1%	5,6 %		12,5%

(*) Acquisitions de structures spécialisées en soins intensifs le 01/01/2010 et le 01/07/2010, pour leur impact résiduel.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires ressort à 39 030K€, en hausse de 5,6 % par rapport au 31/12/2009.

La progression en France résulte des actions mises en œuvre pour permettre le développement de nos différentes activités, dans un marché porteur mais également très concurrentiel.

En Allemagne, les moyens mis en œuvre se focalisent sur une optimisation de l'intégration des 3 entités ayant rejoint le groupe en 2010.

En France

Pour l'assistance respiratoire, activité historique de LVL Médical, le CA est de 14 962 K€. La croissance est de 3,7 % par rapport au trimestre comparable de l'exercice précédent. Ce taux de croissance modéré s'explique en grande partie par la mise en place au sein du groupe d'un nouveau mode de traitement administratif de la facturation, se traduisant par un décalage qui devrait se résorber au cours des prochains mois.

En PNI, le CA s'élève à 10 237 K€, en croissance de 19,6% par rapport au 31/12/2009. Le 1^{er} trimestre marque une confirmation de l'accélération de la croissance sur ce domaine d'activité, par rapport aux +17,5 % du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2009/2010. Le CA France ressort ainsi à 25 199 K€, en croissance de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Le renforcement en cours, de nos équipes de développement, devrait permettre d'accélérer cette tendance au cours des prochains mois.

En Allemagne

Le chiffre d'affaires sur l'ensemble des structures s'établit au 31/12/2010 à 16 368 K€, contre 13 964 au 31/12/2009, soit une croissance de 17,2 %.

A périmètre constant, l'évolution est limitée, compte tenu de l'indispensable phase de rationalisation suite aux opérations de croissance externe précédemment menées.

Ainsi, certaines structures insuffisamment rentables ont été fermées, ce qui pèse sur l'évolution globale du CA. Pour autant, l'intégration d'AKS, Filius et Air Vital s'effectue de manière satisfaisante.

Cette pause dans la croissance organique ne remet pas en cause le modèle de Bonitas : qualité des prestations, soutenue par une organisation solide et performante ; maillage du territoire ; capacité à attirer et fidéliser les professionnels infirmiers qualifiés. Par ailleurs, les unités de soins intensifs acquises par croissance externe viennent renforcer significativement l'activité de Bonitas sur un axe majeur de son développement.

Cette stratégie menée en Allemagne permet ainsi de porter une offre globale tant auprès des patients que des professionnels de santé et des caisses d'assurance maladie.

4.2 Faits marquants

Certification qualité renouvelée

Le dernier audit de suivi réalisé en décembre 2010 dans le cadre de la certification ISO 9001-2000 de l'ensemble de nos activités, a permis de souligner nos performances en matière de qualité et de valider les actions d'amélioration mises en œuvre.

Il est à rappeler que LVL Médical est le seul acteur du marché ayant obtenu cette certification qui porte sur l'ensemble de ses filiales, processus et activités, témoignant ainsi d'une exigence forte en matière de qualité de services.

Résultat net Groupe au 30 septembre 2010 / Rectificatif

A la suite des travaux d'audit des Commissaires aux Comptes, le montant de la réserve spéciale de participation a été revu à la baisse ; le résultat net du groupe au 30 septembre 2010 ressort ainsi à 12 277 K€ contre 11 712 K€ publié précédemment

5 Politique de distribution des dividendes

5.1 Dividende global

Il a été distribué, au titre des trois derniers exercices, les dividendes suivants :

Exercice clos	Dividende par action
30 septembre 2009	0,25 euro/action
30 septembre 2008	Néant
30 septembre 2007	Néant

5.2 Politique future de dividendes

La distribution de dividendes pourra se poursuivre dans l'avenir en fonction principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de son endettement. Au titre de l'exercice clos au 30/09/2010 il n'est pas proposé de distribution de dividendes.

5.3 Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'y pas eu, au cours des 12 derniers mois et il n'existe pas à la connaissance de l'entreprise, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est pas survenu, depuis le 30 septembre 2010, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.



Informations complémentaires

1	Capital social	168	3	Nantissements	176
1.1	Capital social	168	3.1	Nantissement des actions de la Société	176
1.2	Acquisition par la Société de ses propres actions	168	3.2	Nantissement du fonds de commerce ou des actifs	176
1.3	Capital autorisé non émis	169			
1.4	Titres non représentatifs du capital	170			
1.5	Autres titres donnant accès au capital	170			
1.6	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	172			
1.7	Évolution du capital social	172			
2	Principales dispositions statutaires	174			
2.1	Objet social (article 2 des statuts)	174			
2.2	Mode d'exercice de la Direction Générale (article 18 des statuts)	174			
2.3	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	174			
2.4	Droits et obligations attachés aux actions Catégorie d'actions	174			
2.5	Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)	174			
2.6	Droit de vote double (article 13 des statuts)	175			
2.7	Assemblées Générales (article 22 des statuts)	175			
2.8	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	175			
2.9	Franchissements de seuils (article 12 des statuts)	175			
2.10	Modification du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)	176			
2.11	Affectation des résultats (article 23 des statuts)	176			
2.12	Paiement des dividendes (article 24 des statuts)	176			

1 Capital social

1.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social s'élève à 4 076 094,05 euros divisé en 11 645 983 actions entièrement souscrites, intégralement libérées, de 0,35 euro chacune de valeur nominale.

1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 15 février 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

DOUZIÈME RÉSOLUTION : autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

« Connaissance prise du rapport du conseil d'administration, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

L'assemblée générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra avoir pour effet de porter les actions que la Société détient en propre à un montant supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré-à-gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 34 790 760 euros, sur le fondement du capital social au 30 septembre 2009.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Cette autorisation est conférée pour une période de dix huit mois à compter de la présente assemblée générale et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 26 février 2009. »

Bilan du programme :

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2010 :

La société a acquis 241 089 actions au cours moyen de 15,4241 euros via son programme de rachat d'actions et 132 310 titres au cours moyen de 15,7828 euros via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 131 540 titres au cours moyen de 15,9066 euros.

Au 30 septembre 2010, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 246 759 titres dont 5 670 acquis au titre du contrat de liquidité (solde). La valeur comptable de ce portefeuille s'établit à 3 803 424,86 euros et sa valeur marché à 4 172 299,88 euros (cours du 30/9/10 : 16,9084 euros l'action).

Depuis la date de clôture de l'exercice et jusqu'au 31/12/10 : A l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée finalisée le 18 octobre 2010, la société a racheté 698 759 actions au prix unitaire de 20 euros.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de titres de la société s'établit ainsi :

- 939 728 actions acquises dans le cadre du programme de rachat
- 10 000 actions dans le cadre du contrat de liquidité

Enfin, l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 devrait se prononcer aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce par le biais d'une nouvelle résolution.

1.3 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Achat de titres :	Montant d'achat autorisé :			
1/ dans la limite de 10 % du capital social pour leur attribution, annulation ou mise à disposition dans la cadre d'un contrat de liquidité	30 € soit au total		18 mois	-
2/ dans la limite de 5 % du capital social pour le paiement ou l'échange en cas de fusion, scission ou apport	34 790 760 €			
Augmentations de capital :				
Augmentation du capital avec maintien du DPS par émission d'actions ou de valeur mobilières donnant accès au capital ou titres de créances	3 000 000 €	4 000 000 €	26 mois	
Augmentation du capital avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeur mobilières donnant accès au capital ou titres de créances (à l'exception d'actions de préférence)	Montant nominal : 3 000 000 € Prix d'émission : = à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation – une décote max de 5 %		26 mois	-
Création de titres ou de valeur mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la société	4 000 000 €		26 mois	-
Emission d'actions en vue de rémunérer des apports en nature (titres ou valeur mobilières) avec suppression de DPS	Dans la limite de 10 % du capital social		26 mois	-
Fixation du prix d'émission unitaire en cas d'augmentation du capital social, avec suppression du DPS, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créances	Dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 12 mois		26 mois	-
Augmentation du capital social par incorporation de réserves	1 000 000 €		18 mois	
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation avec ou sans droit préférentiel de souscription	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale		26 mois	
Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	Dans la limite de 5 % du capital social au jour de la décision du conseil		26 mois	
Attribution gratuite d'actions émises ou à émettre au profit des salariés	Dans la limite de 5 % du capital social au jour de la décision du conseil		26 mois	

1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société. Les informations relatives à la dilution du capital sont présentées en chapitre 20.2, note 16.

1.5 Autres titres donnant accès au capital

Options d'achat d'actions existantes ou de souscription d'actions nouvelles :

Initialement réunie le 20 septembre 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société avait autorisé et délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois le pouvoir de déterminer, mettre en place et attribuer des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la Société. L'autorisation et la délégation ont été renouvelées par les Assemblées Générales des 20 mars 2008 et 15 février 2010.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a mis en œuvre les plans d'attribution d'options de souscription d'actions nouvelles suivants :

• Plan du 10 novembre 2006 :

Les bénéficiaires de ce plan sont des salariés de la société et des mandataires sociaux suivants :

M. Serge BONNEFOI, Directeur des Ressources Humaines, à hauteur de 25 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 25 000 actions nouvelles ;

M. Jean-Claude LAVOREL en sa qualité de Président Directeur Général à hauteur de 400 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 400 000 actions nouvelles ;

M. Stanislas LAVOREL en sa qualité de Directeur Général Délégué à hauteur de 300 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 300 000 actions nouvelles.

Conformément aux dispositions du plan, en suite du départ de M. Patrick COLOMBIE, Directeur des Opérations et de la Qualité, ses 40 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 40 000 actions nouvelles ont été annulées.

Enfin, il est à noter qu'en suite du départ de M. Marc LE DOZE, Directeur Financier, le Conseil a décidé de réattribuer ses 50 000 options au profit de Monsieur Ludovic BELLEIN, secrétaire général ayant intégré la société en 2009, lui permettant de souscrire à l'émission de 50 000 actions nouvelles.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes : Leur prix a été fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 10 novembre 2006 soit 9,681 € par option. Elles peuvent être exercées au plus tôt en novembre 2008, 2009, 2010 et 2011, à raison de 25% du total d'options émises à chaque échéance, et au plus tard en novembre 2016.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Ce plan a été modifié par le conseil d'administration du 30 mars 2009 notamment au niveau de son article 6.7 qui prévoyait initialement « les actions émises en contrepartie de la levée des options devront être inscrites au nominatif pendant une durée d'au moins deux ans à compter de la levée de l'option, durée pendant laquelle elles seront incessibles ».

Le conseil d'administration a remplacé cette disposition par la suivante : « Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront être souscrites au nominatif, et seront incessibles jusqu'à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution des options, soit jusqu'au 20 novembre 2010 ».

• Plan du 30 mars 2009 (qui annule et remplace celui voté le 4 octobre 2007)

Le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2009 a décidé de faire bénéficier des termes du plan les salariés ci-après désignées :

M. Lars UHLEN, Directeur Général des activités allemandes, à hauteur de 120 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 120 000 actions nouvelles ;

M. Larbi HAMIDI, Directeur Général Adjoint France, à hauteur de 60 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 60 000 actions nouvelles ;

Mlle Delphine VALE, Responsable Marketing, à hauteur de 28 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 28 000 actions nouvelles ;

M. Jean-Claude LAVOREL en sa qualité de Président Directeur Général à hauteur de 170 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 170 000 actions nouvelles ;

M. Stanislas LAVOREL en sa qualité de Directeur Général Délégué à hauteur de 100 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 100 000 actions nouvelles.

Les principales caractéristiques de ce second plan sont :

Chaque option donne droit à une action de la société au prix de 9,59 € par action. Ce prix correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext, lors des vingt séances de bourse précédant le jour du conseil.

Ces options ne peuvent être exercées qu'à l'expiration d'un délai de deux ans, soit au plus tôt le 30 mars 2011, et dans un délai maximal de 5 ans à compter de la date d'attribution, soit au plus tard le 30 mars 2014. Les options qui n'auront pas été exercées

à l'expiration de ce délai seront caduques de plein droit.

De même, les options non encore exercées deviennent caduques de plein droit en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire.

Elles peuvent être levées de manière anticipée par un bénéficiaire en cas de décès, d'invalidité ou de départ en retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif ; elles seront incessibles jusqu'à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution des options, soit jusqu'au 30 mars 2013.

Récapitulatif des plans :

	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'Administration	10/11/2006	30/03/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	815 000	478 000
- dont mandataires sociaux	700 000	270 000
- dont salariés	115 000	208 000
Point de départ d'exercice des options	10/11/2008	30/03/2011
Date d'expiration des options	10/11/2016	30/03/2014
Modalités d'exercice	25% / an	Total ou partiel, en une ou plusieurs fois, librement par tranche minimum de 2 000 options
Prix de souscription	9,681	9,59
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0
Options de souscription annulées	40 000	0
Options de souscription restantes	775 000	478 000

OBSAAR (Visa AMF n°08-084 en date du 14 mai 2008)

L'assemblée générale mixte du 20 mars 2008, dans le cadre de la 14ème résolution, a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le plafond de cette autorisation a été fixé à 3 000 000 euros en valeur nominale.

En vertu de la délégation visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé dans sa séance du 13 mai 2008, de procéder à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal total de l'ordre de 60 millions d'euros, et a subdélégué au Directeur Général le pouvoir de décider la réalisation d'une telle émission d'OBSAAR, d'en fixer les modalités, ainsi que, le cas échéant, celui d'y surseoir.

En date du 13 mai 2008, le Conseil d'Administration a fixé les caractéristiques définitives de cette émission telles qu'elles figurent dans la note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé le visa numéro 08-084 en date du 14 mai 2008 et a décidé de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un emprunt de 60 000 000 euros représenté par 60 000 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros, chaque Obligation étant assortie de 30 BSAAR. Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 12 juin 2008. L'emprunt obligataire est d'une durée de 5 ans, les Obligations devant être amorties selon l'échéancier suivant :

- 12 juin 2011 : 10 000 000 euros ;
- 12 juin 2012 : 20 000 000 euros ;
- 12 juin 2013 : 30 000 000 euros.

1 800 000 BSAAR ont été émis, pouvant donner lieu à terme (entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2015 inclus) à la création de 1 800 000 actions nouvelles, qui seront souscrites au prix de 21,88 euros chacune. Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 14 juin 2010. Enfin, il est à noter que, sur l'exercice clos le 30 septembre 2010, 60 BSAAR ont été exercés donnant lieu à l'émission de 60 actions nouvelles.

OCEANE 2010

(visa COB n°00-1117 du 20 juin 2000 relatif aux OCEANE 2000/2005, dont la date d'amortissement avait été reportée au 1^{er} octobre 2010 par décision de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000/2005 en date du 27 juillet 2004) :

Il restait 12 898 OCEANE 2010 en circulation, d'un montant nominal de 50,30 euros chacune, à échéance 1^{er} octobre 2010, lesquelles étaient susceptibles d'entraîner la création de 12 898 actions nouvelles. Ces 12 898 OCEANE ont été remboursées par la société le 1^{er} octobre 2010.

1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société. De même il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

1.7 Évolution du capital social

Répartition du capital au cours des trois derniers exercices en actions

Le dernier TPI a été réalisé le 26 novembre 2010.

ACTIONNAIRES	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010	
	ACTIONS	% CAPITAL	ACTIONS	% CAPITAL	ACTIONS	% CAPITAL
Jean-Claude Lavorel	777 467	6,01	777 467	6,68%	781 994	6,71%
Membres famille Lavorel	269 530	2,08	239 605	2,06%	212 660	1,83%
JCL Finances (1)	2 443 909	18,90	3 043 436	26,13%	3 023 089	25,96%
Ultimal (2)	1 443 100	11,16	1 359 225	11,67%	1 296 583	11,13%
TOTAL CONCERT FAMILLE LAVOREL	4 934 006	38,16	5 419 733	46,54%	5 314 326	45,63%
TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)	289 375	2,24	289 375	2,48%	373 195	3,20%
CONCERT LAVOREL HABY	5 223 381	40,39	5 709 108	49,02%	5 687 521	48,84%
Malakoff Médéric Assurances	-	-	1 230 163	10,56%	1 230 163	10,56%
URRPIMMEC	-	-	307 541	2,64%	307 541	2,64%
TOTAL MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES	-	-	1 537 704	13,20%	1 537 704	13,20%
CONCERT LAVOREL MALAKOFF MEDERIC (3)	-	-	6 957 437	59,74%	6 852 030	58,84%
FCPE LVL Croissance (4)	19 680	0,15	22 630	0,19%	25 230	0,22%
Autodétention	192 243	1,49	5 600	0,05%	949 728	8,15%
Public	7 495 589	57,97	4 370 881	37,54%	3 445 800	29,59%
TOTAL	12 930 893	100,00	11 645 923	100,00%	11 645 983	100,00%

Répartition du capital au cours des trois derniers exercices en droits de vote exerçables

ACTIONNAIRES	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010	
	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
Jean-Claude Lavorel	1 481 518	9,68%	1 481 518	9,68%	1 519 461	10,43%
Membres famille Lavorel	425 277	2,78%	425 277	2,78%	393 905	2,70 %
JCL Finances (1)	4 346 150	28,40%	4 346 150	28,39%	4 603 258	31,61%
Ultimal (2)	2 500 200	16,34%	2 502 325	16,35%	2 439 683	16,75%
TOTAL CONCERT FAMILLE LAVOREL	8 753 145	57,19%	8 755 270	57,20%	8 956 307	61,50%
TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)	578 750	3,78%	578 750	3,78%	562 570	3,86%
CONCERT LAVOREL HABY	9 331 895	60,98%	9 334 020	60,98%	9 518 877	65,37%
Malakoff Médéric Assurances	1 230 163	8,04%	1 230 163	8,04%	1 230 163	8,45%
URRPIMMEC	307 541	2,01%	307 541	2,01%	307 541	2,11%
TOTAL MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES	1 537 704	10,05%	1 537 704	10,05%	1 537 704	10,56%
CONCERT LAVOREL MALAKOFF MEDERIC (3)	10 290 849	67,24%	10 292 974	67,24%	10 494 011	72,06%
FCPE LVL Croissance (4)	22 630	0,13%	22 630	0,15%	25 230	0,17%
Autodétention	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public	4 415 127	28,85%	4 412 372	28,82%	3 480 746	23,90%
TOTAL	15 304 406	100,00%	15 306 726	100,00%	14 562 557	100,00%

(1) JCL Finances est une Société holding détenue à 74,29 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une Société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 10 A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg - RCS - section B numéro 62 891.

(3) Aux termes du pacte d'actionnaires d'une durée de 5 ans, signé le 1^{er} octobre 2009 entre Messieurs Jean-Claude Lavorel, Stanislas Lavorel, les sociétés JCL Finances, Ultimal Sa, Malakoff Médéric et URRPIMMEC d'une part et la société LVL Médical Groupe d'autre part, les parties ont déclaré agir de concert.

(4) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les opérations survenues sur le capital social au cours des quatre derniers exercices :

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Nominal	Nombre total d'actions	Capital post opération
10/11/2006	Conversion de 1 000 OCEANE 2009	4 180	0,35	10 624 304	3 718 506,40
04/10/07	Conversion de 682 346 OCEANE 2009	2 306 589	0,35	12 930 893	4 525 812,55
17/09/09	Annulation de 1 284 970 actions (réduction de capital)	-	0,35	11 645 923	4 076 073,05
27/07/10	Emission de 60 actions nouvelles (en suite exercice de 60 BSAAR)	60	0,35	11 645 983	4 076 094,05

2 Principales dispositions statutaires

2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes Sociétés, affaires ou entreprises ;
- la gestion des services communs à disposition des sociétés filiales.

Et généralement toutes opérations immobilières, mobilières, financières, commerciales, industrielles, quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

2.2 Mode d'exercice de la Direction Générale (article 18 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale, dans les conditions ci-après :

Le choix est opéré par le Conseil d'Administration statuant à la majorité absolue de tous ses membres.

L'option ainsi retenue peut être remise en cause annuellement, à l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle délibérant sur les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, relatifs à l'exercice social passé.

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le Conseil dans les conditions réglementaires applicables.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'Administration, les stipulations ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2.3 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société.

La durée de leurs fonctions est de six (6) années. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois (3) mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Conseil peut également nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

2.4 Droits et obligations attachés aux actions - Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

2.5 Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de leur titulaire, sous réserve de la législation en vigueur et des présents statuts. Toutefois, tant que ces titres ne sont pas intégralement libérés, ils sont obligatoirement au nominatif.

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. A cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce, la Société pourra demander, contre rémunération à sa charge, communication à tout organisme habilité des renseignements relatifs à l'identité de ses actionnaires et des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, au nombre d'actions qu'ils détiennent et, le cas échéant, aux restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.6 Droit de vote double (article 13 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute cession ou transmission d'actions entraîne la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double. Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

2.7 Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil

d'Administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur. Le Conseil d'Administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (2) membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales. Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.8 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins trois ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

2.9 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à un pour-cent (1 %) du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de commerce, de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette obligation de déclaration des franchissements de seuils est applicable aussi bien pour les franchissements de seuils à la hausse que pour les franchissements de seuils à la baisse.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens du premier alinéa du présent article et indiquer la ou les dates d'acquisition. Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 et suivants du Code de commerce. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble cinq pour-cent (5%) au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

2.10 Modification du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

2.11 Affectation des résultats (article 23 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

2.12 Paiement des dividendes (article 24 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice

précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits. L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. Le prix des actions ainsi émises est fixé dans les conditions prévues par la loi. Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire peut obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant dans le délai d'un mois la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces. La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois (3) mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois (3) mois, par décision du Conseil d'Administration, en cas d'augmentation de capital. L'augmentation de capital est réalisée du seul fait de cette demande et ne donne pas lieu aux formalités prévues aux articles L.225-142, L.225-144, alinéa 2 et L.225-146 du Code de Commerce.

3 Nantissements

3.1 Nantissement des actions de la Société

Néant.

3.2 Nantissement du fonds de commerce ou des actifs

La Société a accordé un nantissement de premier rang au profit des porteurs d'Obligations 2008/2013 (voir Section 1.5 ci-dessus « Autres titres donnant accès au capital ») sur les actions des filiales suivantes :

- 98,01% des actions LVL Médical Centre Est,
- 97,40% des actions LVL Médical Corse,
- 99,67% des actions LVL Médical Est,
- 99,96% des actions LVL Médical Ouest,
- 99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord,
- 99,70% des actions LVL Médical Sud, et
- 100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest.

Voir également Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société - note 23 des annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2010.



LVL

Contrats importants

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant



Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de la Société (par courrier ou sur le site internet www.lvl-medical.com) ainsi que sur les sites internet de Actusnews (www.actusnews.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.



Informations sur les participations

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société - note 26 des annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2010

Lexique

A

Aérosolthérapie : L'aérosolthérapie permet d'administrer un médicament sous forme d'un brouillard que le patient respire. Les fines gouttelettes qui composent ce nuage se déposent directement dans les voies respiratoires. Cette technique est notamment utilisée pour le traitement de la mucoviscidose et de l'asthme de l'enfant.

AMD (Assistance médicale à domicile) : L'AMD regroupe l'ensemble des services qui permettent à des patients de suivre leur traitement dans un environnement familial, et en toute sécurité, quelle que soit leur pathologie. Ce terme permet de ne pas faire l'amalgame avec le terme spécifique d'HAD (hospitalisation à domicile).

Antibiothérapie : Moyen thérapeutique pour venir à bout d'une infection. L'antibiothérapie intraveineuse est fréquemment utilisée dans le traitement de la mucoviscidose et de nombreuses pathologies infectieuses. L'administration du traitement se fait par perfusion au moyen d'un infuseur ou d'une pompe programmable ambulatoire. Portées sur soi, à l'abri des regards extérieurs, ces « pompes » à usage unique accompagnent le patient dans tous ses déplacements et sa vie quotidienne.

Asthme : Sensibilité anormale des bronches qui présentent une inflammation permanente et se spasmant de manière épisodique, en provoquant des crises d'étouffement passagères caractéristiques. 5 millions de Français sont atteints d'asthme.

B

BPCO (Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives) : Terme générique donné aux affections des bronches et des poumons, caractérisées par une diminution plus ou moins permanente du calibre des bronches. Sont inclus dans ce cas, la bronchite chronique, l'asthme et l'emphysème.

BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) : Ensemble de textes réglementaires régissant les conditions de distribution de l'Oxygène médicament, essentiellement axé sur la sécurité et la qualité. Ce document sert également au contrôle de cohérence entre la prestation réalisée et la prescription médicale.

Bronchite chronique : Inflammation des bronches caractérisée par une toux productive et se reproduisant au moins 3 fois par an pendant au moins 2 années consécutives et sans cause identifiée.

C

Cancer : Le cancer est une maladie caractérisée par une prolifération cellulaire anormale au sein d'un tissu normal de l'organisme. Le cancer peut prendre la forme de tumeur ou affecter un système (par exemple, cancer du sang - leucémie -).

Chimiothérapie : Traitement par des substances chimiques essentiellement utilisées dans la cancérologie.

Concentrateur (ou extracteur) : Appareil électrique composé d'un compresseur d'air et d'un filtre moléculaire qui permet d'extraire et de concentrer l'oxygène de l'air ambiant. Largement utilisés pour l'oxygénothérapie de longue durée à domicile, les extracteurs modernes peuvent fournir de l'oxygène presque pur (95%) à des débits allant jusqu'à 5l/minute. Compacts et peu bruyants, relativement faciles à transporter, les extracteurs offrent le gros avantage d'une autonomie illimitée (sauf en cas de panne de courant...) d'un entretien quasi nul et d'un coût de fonctionnement extrêmement réduit.

CPAP (prononcé CIPAP) : Appareil de ventilation à pression positive continue à un seul niveau de pression, utilisé dans le traitement classique du syndrome d'apnées du sommeil. Administrée par l'intermédiaire d'un masque nasal ou bucconasal, la pression positive continue permet de maintenir les voies aériennes supérieures ouvertes en permanence aussi bien pendant l'inspiration que pendant l'expiration. Elle supprime donc les apnées et le ronflement et constitue le traitement de référence le plus efficace de ce type de pathologie.

D

Diabète (voir Insulinothérapie) : Le diabète est une maladie due à un excès de sucre dans le sang. C'est une maladie chronique nécessitant un traitement quotidien à vie. Le diabète entraîne différentes complications dont la fréquence et les conséquences peuvent être réduites avec une bonne prise en charge. Le diabète insulino-dépendant (type 1 ou DID) représente 10 à 15% des cas. Le diabète non insulino-dépendant (type 2 ou DNID) représente, quant à lui, 85 à 90% des cas. Le traitement du diabète de type 1 se fait par injection d'insuline, soit de façon discontinue, soit continue au moyen d'une pompe, alors que le traitement du diabète de type 2 repose sur les anti-diabétiques oraux. Le régime alimentaire et les hypoglycémifiants oraux interviennent également dans la prise en charge du diabète.

DID (Diabète Insulino-Dépendant) : Diabète de type 1. Présent principalement chez des sujets jeunes : enfants, adolescents, ou adultes avant quarante ans, ce diabète est appelé insulino-dépendant car la vie du diabétique dépend d'injections d'insuline. Il a pendant longtemps été désigné « diabète maigre » car le manque sévère en insuline conduit à un amaigrissement.

DNID (Diabète Non Insulino-Dépendant) : Diabète de type 2. Il en existe plusieurs types. Le DNID de la maturité ou diabète gras classique est le plus fréquent. Il débute vers la cinquantaine chez des sujets en surpoids ou obèses.

Diffuseur ou Infuseur : Dispositif portable permettant l'administration d'une perfusion intraveineuse à domicile.

Dyspnée : Difficultés à respirer au repos ou à l'effort.

E

Escarre : Nécrose de la peau entraînant une ulcération parfois très profonde qui peut être consécutive à un alitement avec immobilisation prolongée. Les escarres surviennent toujours au point d'appui (fesses, bas du dos, ou talon) et sont dues à l'interruption de la circulation sanguine superficielle en rapport avec la pression du poids du corps sur le plan du lit.

G

Gastrostomie : intervention consistant à réaliser, au niveau de l'abdomen, un orifice faisant communiquer l'estomac avec l'extérieur. Elle nécessite une incision de la paroi abdominale. Cette intervention a pour but de mettre en place une sonde qui permettra d'introduire l'alimentation directement dans l'estomac.

H

HAD : Hôpital sans mur.

Infections nosocomiales : Il s'agit d'infections contractées dans un établissement de soins. Une infection est considérée comme telle lorsqu'elle était absente au moment de l'admission du patient. Lorsque l'état infectieux du patient à l'admission est inconnu, l'infection est classiquement considérée comme nosocomiale si elle apparaît après un délai de 48 heures d'hospitalisation. Ce délai est cependant assez artificiel et ne doit pas être appliqué sans réflexion.

I

Insuffisance respiratoire : Incapacité des poumons à apporter suffisamment d'oxygène et à éliminer suffisamment de gaz carbonique pour satisfaire les besoins élémentaires de l'organisme. L'insuffisance respiratoire se traduit donc par une anomalie de la concentration des gaz du sang à la ponction artérielle ; taux d'oxygène dans le sang dit PaO_2 = ou $<$ à 60 mm Hg et ou taux de gaz carbonique $>$ à 42 mm de Hg. Elle peut être aiguë si elle est accidentelle et réversible (pneumonie ou crise d'asthme par exemple), chronique si elle résulte d'une maladie broncho-pulmonaire évolutive et irréversible (bronchite chronique tabagique ou emphysème par exemple). L'insuffisance respiratoire confirmée implique un traitement par oxygénothérapie et éventuellement ventilation assistée.

Insulinothérapie : L'insulinothérapie permet de traiter les personnes diabétiques par l'administration d'insuline. L'insuline est administrée par voie sous-cutanée profonde, soit par injection, soit par pompe. L'insuline a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. On distingue le diabète insulino-dépendant (type 1) et le diabète non insulino-dépendant (type 2). Le traitement par pompe à insuline portable concerne les diabétiques de type 1 (insulino-dépendant) et présente l'avantage de préserver le mode de vie de la personne tout en lui garantissant une totale sécurité avec un meilleur équilibre glycémique.

J

Jéjunostomie : Intervention chirurgicale consistant à relier directement le jéjunum à la peau (jéjunum = partie de l'intestin grêle située entre le duodénum et l'iléum), afin de pouvoir alimenter un malade dans certains cas.

L

LPPR (ex-TIPS) : Abréviation signifiant Liste des Produits et Prestations Remboursables prévues à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

M

Mucoviscidose : Maladie génétique, caractérisée par une viscosité excessive des sécrétions muqueuses (surtout du tube digestif et des bronches), un mauvais fonctionnement du foie et du pancréas

Myopathie : Affection du système musculaire.

N

Nutrition artificielle ou nutrition

« clinique » : La nutrition artificielle intervient lorsque la personne ne peut pas se nourrir par voie orale. Elle permet d'apporter au patient un complément nutritionnel ou, dans certains cas, elle remplace tout autre type d'alimentation. On distingue :

- La nutrition parentérale (ou NPE) permet de s'alimenter par voie intraveineuse (perfusion).
 - La perfusion simple (hydratation + électrolytes)
 - La perfusion de poches « industrialisées » standard (fournies par la pharmacie hospitalière)
 - La nutrition parentérale spécifique soumise à une législation particulière et réservée à des autorisations hospitalières.
- La nutrition entérale (ou NE) est l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde. La nutrition entérale est utilisée dans de nombreuses pathologies comme la maladie de Crohn, l'insuffisance respiratoire, rénale ou hépatique, la mucoviscidose, les colites....

Lexique

O

Ordonnance : Document formalisé par lequel le praticien certifie la nécessité d'un type de prise en charge. Ce document a une double implication : tarifaire et médico-légale.

Oxygène médical : Oxygène à usage médical fabriqué industriellement dans un établissement pharmaceutique et répondant aux normes de la monographie de la pharmacopée européenne. Il recouvre une forme liquide ou gazeuse.

Oxygène liquide : oxygène stocké à l'état liquide à -183°C dans un réservoir fixe, associé à un réservoir portable pour la déambulation. Oxygène gazeux : gaz comprimé sous pression, principalement utilisé en source de secours ou en complément d'un appareillage en concentrateur pour permettre la déambulation.

Oxygénothérapie : Administration thérapeutique d'oxygène. L'oxygène est délivré sous différentes formes telles que les cuves d'oxygène liquide, les concentrateurs fonctionnant sur secteur ou encore les bouteilles d'oxygène gazeux. Il existe des systèmes portatifs favorisant la déambulation et permettant le maintien d'un lien social. L'oxygénothérapie est utilisée pour différentes pathologies.

P

Perfusion : Introduction d'une substance médicamenteuse dans l'organisme par une voie veineuse périphérique ou profonde.

PNI : Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie.

Protocole : Description précise d'un traitement à partir d'une prescription médicale.

R

Respirateur (ou ventilateur) : Appareil utilisé pour pratiquer la ventilation artificielle d'un patient, capable d'insuffler de manière rythmique un certain volume d'air dans les voies aériennes du patient. On parle de respirateur volumétrique si l'appareil s'arrête quand il a insufflé un volume déterminé. On parle de respirateur barométrique (ou pressionnel) si l'appareil s'arrête quand il a atteint une pression d'insufflation déterminée.

S

SAS (Syndrome d'Apnées du Sommeil) :

Trouble de la respiration pendant le sommeil se traduisant par des arrêts respiratoires (10 à 30 secondes, voire plus) qui se répètent très fréquemment avec régularité pendant toute la durée de la nuit. Le syndrome d'apnées du sommeil est l'association de ces arrêts respiratoires nocturnes et d'une somnolence anormale dans la journée due à la mauvaise qualité du sommeil provoquée par des micro réveils incessants. Généralement imputable à une obstruction du pharynx pendant le sommeil, le SAS survient le plus souvent chez des sujets ronfleurs et obèses avec un cou très court. Elle se traite par l'utilisation à domicile pendant le sommeil d'un appareil de ventilation à pression positive continue (VPPC en français ou CPAP en anglais).

Sonde : Dispositif destiné à être introduit dans un orifice, permettant le passage de l'air (sonde endotrachéale) ou de liquide (sonde gastrique).

Sonde nasogastrique : sonde introduite par le nez et amenée dans l'estomac (utilisée en nutrition entérale).

Sonde nasojéjunale : sonde introduite par le nez et amenée dans l'intestin.

Sonde nasoduodénale : sonde introduite par le nez et amenée dans le duodénum (segment initial de l'intestin grêle).

T

T2A : (Tarification à l'Activité)

En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004, la tarification à l'activité introduit un changement dans le mode de financement des établissements de santé en renforçant la notion de « productivité médicale ». Tous les actes réalisés par les médecins sont notés avec un code spécifique. Chaque acte valorise une activité particulière.

Tiers payant : Système qui permet au patient une dispense d'avance de frais. La CPAM prend alors directement en charge une partie du règlement de la prestation et des médicaments.

Ticket modérateur : Le ticket modérateur est la part financière qui reste à la charge du patient après le remboursement de l'Assurance Maladie.

V

Ventilation assistée : La ventilation désigne l'ensemble des techniques instrumentales permettant d'assurer artificiellement la ventilation en cas de défaillance de celle-ci ou de paralysie des muscles respiratoires. On parle alors de ventilation artificielle et on distingue la ventilation dite invasive (VI) par l'intermédiaire d'une sonde d'intubation ou d'une canule de trachéotomie et la ventilation non-invasive (VNI) par l'intermédiaire d'un simple masque.

VPPC (Ventilation par Pression Positive Continue) : Traitement de référence du syndrome des apnées du sommeil par ventilation par pression positive continue permet de maintenir une perméabilité permanente des voies aériennes supérieures pendant la nuit.

Tableau de concordance

Rapport de gestion	Chapître	Document de référence
1	Situation, activité du Groupe et faits caractéristiques de l'exercice	5.1 et 6
1.1	Croissance du CA consolidé	9.2 et 20.1
1.2	Activité et résultat en Allemagne	9.2.2 et 20 N5
1.3	Activité et résultats en France	9.2.2 et 20 N5
1.4	Bilan	9 et 20.1
1.5	Délais de paiement clients et fournisseurs	4.2.1 et 4.2.2
2	Résultats consolidés du Groupe LVL Médical	20
3	Autres informations économiques et financières	19
3.1	Participation des salariés	17.3.1
3.2	Investissements	5.2
3.3	Trésorerie	9.1.3 et 20.1.3
3.4	Personnel	17
3.5	Activités en matière de recherche et de développement	11
3.6	Certification – qualité	6.1.5
3.7	Risques	4
4	Prises de participations ou prises de contrôle dans des sociétés françaises ou étrangères réalisées	7 et 20
4.1	Prises de participations réalisées durant l'exercice	20.1.5 N1
5	Faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2010	20.1.5
5.1	Allemagne	6.2 et 12.2.1. et 20.1.5
5.2	France	6.1 et 12.2.1. et 20.1.5
6	Tableau récapitulatif des participations et résultats des sociétés du Groupe	7
6.1	Résultats de la société LVL Médical Groupe	20.2
6.2	Chiffre d'affaires et résultats par filiale	9.2 et 20.2 N26
7	Capital social	5
7.1	Participation des salariés	17.3
7.2	Investissements	5.2
7.3	Trésorerie	9.1.3 et 20.1.3
7.4	Personnel	17
8	Vote aux assemblées	NA
9	Vie boursière	NA
9.1	Evolution du cours	NA
9.2	Franchissement de seuils	NA
9.3	Opérations sur titres des dirigeants et personnes liées	NA

Tableau de concordance

10	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	
10.1	En termes d'activité :	12.2.1
10.2	En termes d'organisation	12.2.2
11	Rapport légal (rapport relatif à la société LVL Médical Groupe)	20.2
11.1	Proposition d'affectation du résultat	20.2.3
11.2	Rappel des dividendes antérieurement distribués	20.5
11.3	Dépenses non déductibles fiscalement	20.1 N14
11.4	Conversion d'obligations en actions LVL Médical Groupe durant l'exercice	NA
11.5	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social	14
11.6	Modalité d'exercice de la direction générale (art. R.225-102 du code de commerce)	12.2.2 et 14 et 16
11.7	Montant des rémunérations et avantages de chaque mandataire	15.1
11.8	Informations sociales	17
12	Evénements significatifs survenus entre la clôture et la date du présent rapport	20.4
13	Autorisation de rachat par la société de ses propres actions	21
13.1	Rapport sur les opérations réalisées dans le cadre du programme en cours	21
13.2	Proposition d'un nouveau programme de rachat d'actions	NA
14	Autres décisions soumises à l'assemblée	
14.1	Jetons de présence	15.1
14.2	Renouvellement du mandat de deux administrateurs	14.1



MEDICAL™

l'esprit de service

LVL Médical Groupe - Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69463 Lyon Cedex 06

Tél. +33 (0)4 26 68 68 68 - Fax +33 (0)4 26 68 68 69 - www.lvlmedical.com

Société cotée sur NYSE Euronext Paris Compartiment B - S.A. au capital de 4 076 094,05 Euros - 352 497 465 RCS Lyon - Siret 352 497 465 00067 - APE 6420 Z